



Le commerce équitable

Remerciements

Nous remercions tous ceux qui ont travaillé à l'évolution de ce document, et plus particulièrement :

- **Myriam Carbonare**, délégation de l'Économie Sociale et Solidaire, ville de Lyon

Les structures partenaires

- **Equi'Sol**, merci en particulier à Benoît Houssier et Gérald Martinetti, chargés de mission éducation au commerce équitable pour leur participation à la relecture du livret.

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontière, Collectif d'Associations de Développement en Rhône Alpes (CADR), Starting Block, Peuples Solidaires.

Dans le cadre de son plan d'éducation au développement durable, le Grand Lyon publie différents livrets ressources pour accompagner les enseignants et les animateurs dans leurs projets d'éducation au développement durable.

Les objectifs de ce livret sont de :

- Donner des références et approfondir la connaissance du Commerce Équitable,
- Donner des outils pour intervenir en milieu scolaire ou animer en centre de loisirs,
- Inciter les lecteurs à agir et à changer leurs comportements d'achats.

Artisans du Monde

www.artisansdumonde.org

Elisabeth Jocteur Monrozier, Dominique Lery, Séverine Trontin, Anne Françoise Gibert, Christine Faure, bénévoles.

Aurélie Charrasse, chargée de mission éducation au commerce équitable.

Artisans du Monde, plusieurs adresses dans le Grand Lyon :

35 avenue de Ménival
69005 Lyon

Tél. : 04 72 38 70 68

lyon-ouest@artisansdumonde.org

16 rue de la Bombarde
69005 Lyon

Tél. : 04 78 92 90 05

vieux-lyon@artisansdumonde.org

5 avenue Roger Salengro
69100 Villeurbanne

Tél. : 04 78 94 08 65

villeurbanne@artisansdumonde.org

Grand Lyon

www.millenaire3.com

- **Alain Blum** Chargé de mission, développement économique et insertion
ablum@grandlyon.org
- **Isabelle Lagarde**, direction de la prospective, chargée de mission, International et Coopération décentralisée
ilagarde@grandlyon.org
- **Olivier Martel**, chargé de l'éducation au développement durable
omartel@grandlyon.org
Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération
20 rue du lac – 69 003 Lyon
Tél. : 04 26 99 38 71





Préface

L'Éducation au développement et à la solidarité internationale, « élément essentiel de l'apprentissage de la citoyenneté », vise d'une part, à faire comprendre les grands déséquilibres mondiaux et d'autre part, à encourager la réflexion des élèves sur les moyens d'y remédier. Il s'agit donc d'amener les élèves à comprendre que Nord et Sud sont dépendants l'un de l'autre (même si les mécanismes de la mondialisation sont compliqués et qu'il est difficile de les aborder avec de jeunes élèves) et de les faire réfléchir sur des façons d'agir qui soient réalistes dans la société d'aujourd'hui, pour construire un monde plus solidaire.

Comme le déclarait récemment Jean-Louis Etienne, « il importe, tout en continuant à agir, souvent dans l'urgence, de former les jeunes, pour que ces questions que nous avons découvertes avec l'âge adulte, leur soient naturelles dès le plus jeune âge, tout en veillant cependant à ne pas faire de nos enfants les ambassadeurs de nos inquiétudes ». Il appartient donc à l'école d'enseigner les connaissances et les démarches indispensables pour permettre à chacun de faire des choix argumentés, tant individuels que collectifs.

Parmi les thèmes qu'il est possible d'aborder dans le cadre de l'éducation au développement et à la solidarité internationale, celui du commerce équitable est sans doute l'un de ceux qui est le plus abordable à l'école élémentaire. On ne peut donc que se réjouir de voir proposer aux enseignants une brochure bien documentée qui leur permette de trouver des informations précises à la fois sur l'histoire de la notion de commerce équitable, sur sa réalité géopolitique actuelle, sur les grands textes de références, ainsi qu'une bibliographie et une liste de sites utiles.

Il est en effet fondamental de pouvoir fonder ses choix sur la meilleure connaissance possible des sujets abordés afin de ne pas en rester aux idées générales, mais en arriver à des convictions raisonnées.

Louis-Pierre SARDELLA

Inspecteur de l'Éducation Nationale, Lyon 8^e Arrdt,
Pilote du Groupe départemental
d'Éducation au Développement Durable du Rhône



Sommaire

A. HISTOIRE

I. Histoire croisée entre Droits de l'Homme, Commerce équitable et Histoire Lyonnaise	03
II. Les temps modernes, « La recherche d'un monde plus juste »	06
III. La Révolution Industrielle à Lyon et en Europe, « Les prémices du commerce équitable »	06
IV. Le monde actuel, « Naissance et développement du commerce équitable »	08
A) Du commerce solidaire au commerce équitable	08
B) Une organisation en fédération	08
C) Une organisation à l'échelle européenne	09
D) Un regroupement des acteurs français	10
E) Depuis l'an 2000	11

B. CONNAISSANCES

I. Déséquilibres mondiaux	12
A) Les paysans en première ligne	13
B) L'accès aux soins	13
C) L'épuisement des ressources naturelles	13
D) Une société de consommation	14
E) Les dysfonctionnements du commerce mondial	15
II. Le Commerce équitable participe à réduire ces déséquilibres	16
A) Le développement durable	16
B) Définition du Commerce équitable	17
C) L'organisation du commerce équitable	18
D) Les garanties du commerce équitable	22
E) L'impact du commerce équitable	24
F) Structure du réseau équitable dans le Grand Lyon	24

C. TEXTES & LOIS

I. Les Grandes Déclarations	26
A) Les Droits de l'Homme	26
B) Les Droits Économiques, Sociaux et Culturels	26
C) Les Droits de l'Enfant	27
D) Les Sommets de la Terre	27
E) Les Objectifs du Millénaire pour le Développement	27
II. Le Commerce Équitable dans la loi et ses applications	28
A) La réglementation européenne	28
B) La réglementation française	29
C) Le rôle des collectivités	29
D) L'exemple du Grand Lyon	30

D. L'ÉDUCATION AU COMMERCE ÉQUITABLE ET LES ACTIONS DU GRAND LYON

I. L'éducation au commerce équitable, un outil d'éducation à la citoyenneté	32
A) Notion et origines à travers l'éducation au développement	32
B) Des racines dans l'éducation populaire	33
C) L'éducation au commerce équitable	33
D) La reconnaissance des institutions	33
II. Mise en place d'un projet	35
A) Préparation	36
B) Intervention	36
C) Exploitation	38
D) Évaluation	39
III. Témoignages de projets de commerce équitable	39
IV. Envisager un projet d'éducation dans le cadre de La Coopération décentralisée	41

E. RESSOURCES

I. Quelques partenaires éducatifs sur l'agglomération lyonnaise	44
II. Quelques outils sur le commerce équitable	47
III. Quelques acteurs sur l'agglomération lyonnaise	49
IV. Glossaire	50
V. Bibliographie	52
VI. Abréviations	55

A. HISTOIRE

« Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine. »

Article 23 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948

I. HISTOIRE CROISÉE ENTRE DROITS DE L'HOMME, COMMERCE ÉQUITABLE ET HISTOIRE LYONNAISE

Le commerce équitable est issu de la volonté de citoyens, attachés à la notion d'égalité entre les hommes, de lutter contre le rapport dominants – dominés instauré entre les pays du Nord et les pays du Sud.

D'après l'Encyclopédie, la notion d'équité, du latin *oequitas* « égalité », est entendue comme la vertu de celui qui possède un sens naturel de la justice et qui respecte les droits de chacun. Le terme d'équité induit une idée de juste répartition des coûts et avantages des activités humaines. La définition renvoie à régler sa conduite sur le sentiment naturel du juste et de l'injuste.

Même si la notion de « commerce équitable » trouve ses origines dans les années 50, les fondements de cette idée d'équité émanent des Droits de l'Homme et croisent également l'histoire de l'agglomération lyonnaise.



Au VI^e siècle avant. J-C Le Cylindre de Cyrus

Le Cylindre de Cyrus (VI^e s. av. J-C) est largement mentionné comme la « première charte des droits de l'homme ». Après sa prise de Babylone, Cyrus, le fondateur de l'empire perse, a publié une déclaration, gravée sur un cylindre d'argile connu sous le nom de cylindre de Cyrus. Ce texte stipule que les peuples sous l'empire des Achéménides (le premier des empires perses au Moyen Orient), jouissaient d'une liberté totale de croyance, de langue et de coutumes. En 1971, l'ONU a traduit en toutes ses langues officielles cette charte, découverte au XIX^e siècle en Mésopotamie et conservée aujourd'hui au British Muséum. Le cylindre décrète les thèmes normaux de la règle persane : tolérance religieuse, abolition de l'esclavage, liberté du choix de profession et du lieu de résidence.

<http://www.ldh-france.org>

La Ligue des Droits de l'Homme

À travers le tableau chronologique, présenté ci-après, nous allons retracer et mettre en parallèle l'histoire des Droits de l'Homme, du commerce équitable et de Lyon, ville parfois qualifiée comme capitale de l'humanitaire, en raison de la densité de ses organisations et de ses engagements sur la scène de la solidarité internationale et de son passé marqué par les grandes doctrines sociales.

Par la suite, nous relaterons, en trois sous parties les grands courants de pensée qui ont conduit à l'émergence et au développement du commerce équitable que l'on connaît aujourd'hui, les paragraphes reprenant le découpage historique des manuels scolaires d'histoire.

Les Droits de l'Homme

Le commerce équitable

Histoire lyonnaise

- 1215 **La Grande Charte (Angleterre)**
Cette charte limite l'arbitraire royal et établit en droit l'habeas corpus qui empêche, entre autres, l'emprisonnement arbitraire. C'est peut-être le document juridique le plus important dans l'histoire de la Démocratie.
- 1222 **La Charte du Manden**
Elle pose en principe le respect de la vie humaine, la liberté individuelle et la solidarité. Elle affirme l'opposition totale de la confrérie des chasseurs à l'esclavage qui était devenu courant en Afrique de l'ouest. Cette charte peut être considérée comme une des premières déclarations des Droits de l'Homme.
- 1679 **La loi sur l'Habeas Corpus (Angleterre)**
L'Habeas corpus Act est une loi, votée par le Parlement anglais qui stipule que toute personne arrêtée par un puissant doit être présentée dans les trois jours devant un juge, qui peut décider de sa libération.
- 1689 **Bill of right d'Angleterre**
La Déclaration des droits limite définitivement le pouvoir du roi au profit de celui du Parlement dont l'avis devient indispensable pour la suspension des lois et leur exécution. Cette déclaration affirme des droits tels le droit de pétition ou la liberté des élections.
- 1776 **Déclaration d'indépendance des États-Unis**
La Déclaration d'indépendance est un texte politique par lequel les Treize Colonies britanniques d'Amérique du Nord ont fait sécession du Royaume-Uni. Il exprime un désir et une foi envers des lois plus humaines et plus démocratiques. Les hommes sont, pour la première fois au sein d'une communauté, tous proclamés égaux en droit.
- 1789 **La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en France**
Ce texte, voté par l'Assemblée nationale constituante est l'un des textes fondateurs de la démocratie et de la liberté en France. Il a imposé l'idée d'universalité des droits de l'Homme.
- 1794 **Abolition de l'esclavage en France**
la Convention nationale proclame l'abolition de la traite et de l'esclavage dans les colonies françaises. Mais l'abolition fut révoquée en 1802. Il a fallu attendre 1848 pour que le gouvernement provisoire de la République abolisse par décret l'esclavage.
- 1898 **Création de la ligue des droits de l'homme en France**
Elle a été créée à l'occasion de l'affaire Dreyfus pour défendre un innocent, victime de l'antisémitisme et de la raison d'État. Dès le départ, elle déclare étendre son action à la défense de tout citoyen victime d'une injustice ou d'une atteinte à ses droits.
- 1948 **Déclaration Universelle des droits de l'homme**
Adoptée par les 58 États Membres qui constituent alors l'Organisation des Nations Unies en vue de combattre l'oppression et la discrimination. Pour la première fois, il est reconnu à l'échelle internationale que les droits de l'homme et les libertés fondamentales s'appliquent à tout un chacun et en tout lieu.
- 1964 **Première Conférence des Nations Unies pour le Commerce Et le Développement (CNUCED).** Les pays du Sud insistent sur la nécessité d'échanges justes: «Trade not aid» («du commerce, pas de l'assistance»).

- 1860 **Max Havelaar**
Max Havelaar est le héros d'un roman autobiographique écrit en 1860 par Eduard Douwes Dekker sous le pseudonyme de Multatuli. Son auteur y dénonce l'oppression des planteurs de café d'Indonésie. Ce héros humaniste et passionné, se révolte contre l'exploitation des cultivateurs de café par les colonisateurs néerlandais.
- 1946 **L'association chrétienne Nord Américaine Ten Thousand Villages** entreprend la commercialisation d'objets artisanaux de communautés de Puerto Rico, de Palestine et d'Haïti afin de générer de l'emploi et de meilleurs revenus dans les régions soutenues.
- 1949 **Création de SERRV** (Sales Exchange for Refugee Rehabilitation Vocation) aux États-Unis, ONG favorisant les ventes de producteurs défavorisés.
- 1959 **Création au Pays-Bas** par des jeunes catholiques d'une association visant à importer des produits du tiers-monde
l'ONG anglaise OXFAM (pour Oxford Famine) crée sa branche de commerce alternatif.

- 1540 **La première bourse française de commerce organisé naît à Lyon**
- 1806 **Création des Prud'hommes**
Napoléon I^{er} crée une institution visant à régler les différends entre employeurs et salariés. Le premier conseil verra le jour à Lyon.
- 1831 **Première insurrection sociale des Canuts** (ouvriers de la soie) suite au refus des fabricants de leur verser un salaire minimal.
2 insurrections suivront en 1834 et 1848
- 1835 **Fondation de la 1^{ère} coopérative de consommation** par Derrion et Reynier
- 1892 **Création de la revue Chronique Sociale**, à caractère sociale et humanitaire
- 1943 **Lyon est en zone libre** jusqu'en 1943, et très proche de la ligne de démarcation la ville devient un foyer de résistance. Jean Moulin est capturé à Caluire, dans sa banlieue.
Fondation d'Économie et Humanisme Centre d'études, d'analyses et d'actions sociales
- 1949 **L'Abbé Pierre**, enfant de soyeux lyonnais. Il fonde en 1949 l'association **Emmaüs** une organisation pour aider les pauvres et les réfugiés.
- 1959 **Création du Service du laïcat missionnaire**, réseau de volontaires pour des missions d'enseignements, d'action médico-sociale en Afrique francophone.

Les Droits de l'Homme

1966 **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**

Ce Pacte constitue avec le Pacte relatif aux droits civils et politiques et la Déclaration universelle des droits de l'homme, « la Charte internationale des droits de l'homme ». Il concerne le droit au travail, le droit de conditions de travail justes et favorables, le droit de s'affilier à un syndicat, le droit de grève, droit à la sécurité sociale ...

1989 **Convention relative aux droits de l'enfant:**

Ce texte international fait reconnaître les besoins spéciaux et la vulnérabilité des enfants. Il a une valeur légale contraignante dans chaque état qui le ratifie, et ses citoyens peuvent s'en prévaloir.

1992 **Conférence de Rio**

Ce traité international a pour principal objectif la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage juste et équitable des bénéfices des ressources génétiques. Il est considéré comme le document clé concernant le développement durable.

1997 **Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme**

Premier texte international sur la bioéthique. Il fixe des limites à l'intervention sur le patrimoine génétique de la personne humaine que la communauté internationale s'engage moralement à ne pas transgresser.

2000 **Les Objectifs du Millénaire**

Les Nations Unies ont convenu de 8 objectifs essentiels à atteindre d'ici 2015 pour réduire la pauvreté dans le monde.

2002 **Sommet Mondial de Johannesburg**

Rencontre mondiale pour la mise en œuvre du développement durable pour le 21ème siècle

Le commerce équitable

1967 Création de la **1^{ère} organisation** européenne commerce équitable, **Fair Trade Original**

1971 L'Abbé Pierre lance « **l'appel aux communes de France** » pour venir en aide au Bangladesh. Des dizaines de comités de jumelage sont créés.

1972 **L'Union de ces COmités de JUmelages COopération** (U.CO.JU.CO) agit pour récolter des fonds.

1974 U.CO.JU.CO. ouvre à Paris **la première boutique** Artisans du Monde.
À partir de cette date, différentes associations de Commerce équitable sont créées.

1981 Création de la **Fédération Artisans du Monde.**

1984 Création de la **S.A.R.L Fam-Import** (qui deviendra la S.A. Solidar'Monde en 1994), structure d'importation et de distribution de produits équitables en France.

1988 **Création du label Max Havelaar.**

1989 Création de la Fédération Internationale du Commerce Alternatif : **IFAT** (International Fédération for Alternative Trade) qui regroupe des organisations d'Asie, d'Australie, d'Europe, du Japon, des États-Unis et d'Amérique Latine.

1990 **Création de l'association européenne du commerce équitable: EFTA** (European Fair Trade Association) qui représente 12 importateurs, soit environ 60 % des importations de produits équitables en Europe.

1992 **Fair Trade Association** qui représente 12 importateurs, soit environ 60 % des importations de produits équitables en Europe.

1994 15 associations nationales de 13 pays européens se regroupent au sein de **NEWS!** (Network of European World Shops) réseau européen des Magasins de commerce équitable du Monde.

1997 **Création de FLO** (Fair Trade Labelling Organisations International) qui regroupe tous les labels de Commerce Équitable du monde.
Création de la Plate-Forme pour le Commerce Équitable.

1998 Les principaux organismes internationaux du commerce équitable, FLO, IFAT, NEWS! et EFTA se sont regroupés pour constituer une structure informelle appelée FINE.

1999 **Création de MINGA**
Collectif regroupant des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire au Nord et au Sud

2002 **De nouveaux torréfacteurs s'engagent aux côtés de Max Havelaar.**

Les cafés portant le label Max Havelaar font une entrée remarquable dans les supermarchés: le nombre de points de vente est multiplié par 5 en quelques mois.

2005 1^{er} forum français du commerce équitable

Histoire lyonnaise

1974 **Création de la première boutique associative de Commerce équitable à Lyon**
Artisans du Monde.

1982 **Création d'Handicap International.**

1983 L'association **Bioforce est fondée** par C. Mérieux, pour enseigner et former aux métiers de l'humanitaire.

1984 À la même époque, une école de commerce privée propose une préparation aux métiers du développement (**Ecole Internationale de Commerce et Développement 3A**).

1992 Première réflexion du Grand Lyon sur le développement durable avec le **Plan de Déplacement Urbain**

1999 **Sommet de la CNUCED à Lyon**

2000 **Première Quinzaine du Commerce Équitable à Lyon**

2002 **Création du 1^{er} magasin non associatif** du commerce équitable « La boutique »

2004 **Les Assises Régionales** du Commerce équitable se tiennent à Lyon.

2005 Commerce équitable au Museum

2007 Création du **Collectif Lyonnais des Acteurs du Commerce équitable**

2008 **Salon Européen de Commerce équitable à Lyon**

II. LES TEMPS MODERNES, « LA RECHERCHE D'UN MONDE PLUS JUSTE »

Les temps modernes, du XV^e au XVII^e siècle vont voir naître différents courants de pensée plaçant l'homme au cœur de la société et préparant ainsi les grandes révolutions.

Le début de l'ère moderne est marqué par les grandes découvertes. Quelques poignées d'Européens, quittent les rivages de la péninsule Ibérique pour se lancer à l'aventure. Ils découvrent l'Afrique australe, puis, en 1492, un continent entier dont on ne soupçonnait pas l'existence, l'Amérique.

La conquête de ces nouveaux territoires va entraîner de nouvelles réflexions. En même temps qu'ils découvrent des terres nouvelles, les Européens entrent en contact avec d'autres peuples et d'autres civilisations, de même qu'ils appréhendent une flore, une faune et des astres qu'ils ne connaissaient pas. Tant de nouveautés inattendues éveillent l'admiration et la curiosité, ébranlent les esprits, bouleversent les vieilles théories scientifiques et les croyances. Le savoir s'en trouve prodigieusement accru. L'homme, et non plus Dieu, est mis au centre des activités et des intérêts humains.

Le siècle des Lumières est, en Europe, une période de grand essor scientifique et d'épanouissement de la raison critique et fut un moment fort dans la conquête des droits de l'homme. Il s'agissait d'une période de calme relatif et de maturation des idées philosophiques. Les philosophes français, énoncent des principes généraux sur l'égalité entre les hommes, et disent la nécessité d'améliorer la société, de libérer les opprimés, d'instruire les pauvres. C'est durant cette période que des notions telles que le droit naturel ou le contrat social¹ qui édicte que la seule forme de pouvoir politique légitime est le pouvoir qui trouve son fondement dans la volonté du peuple, sont définies avec des auteurs comme Rousseau, les encyclopédistes ou encore des penseurs libéraux comme John Locke².

Le contrat social énonce que les citoyens ne sont contraints d'obéir que si le gouvernement garantit à chacun les droits naturels, lesquels sont moralement antérieurs et supérieurs aux impératifs et aux intérêts du gouvernement. L'objectif est de « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. » Rousseau à travers ce texte fonde une nouvelle légitimité, celle qui repose sur la souveraineté du peuple.

¹ *Du contrat social*, J.J. Rousseau, 1762

² *Law of Nature*, John Locke

³ Juridiction spécialisée statuant sur des litiges dérivant du contrat de travail



L'Europe de la fin du XVIII^e siècle voit naître presque simultanément une série de troubles révolutionnaires — vraisemblablement portés par l'exemple de la révolution américaine : c'est le cas en Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas, puis en France, où les bouleversements seront les plus graves et les plus significatifs. Le 26 août 1789 sont proclamés les Droits de l'homme et du citoyen, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme. Cette Déclaration rappelle à chacun les droits et les devoirs instituant à travers ce texte l'égalité civique.

III. LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE À LYON ET EN EUROPE, « LES PRÉMICES DU COMMERCE ÉQUITABLE »

La révolution industrielle, qui a marqué les XVIII^e et XIX^e siècles, est un moment charnière dans l'histoire de l'Occident. Elle a donné lieu à des mutations techniques, économiques et sociales importantes. Le monde bouge, la manière de commercer est en train de changer. Dans de nombreux pays, les peuples se soulèvent contre les monarchies et les empires autoritaires. Les révolutionnaires vont instaurer le suffrage universel, l'abolition de l'esclavage et les droits de l'homme au travail.

En France, la crise économique nationale liée à la révolution de 1830, va entraîner les ouvriers dans un mouvement revendicatif purement social. Les manifestations pour l'obtention de salaires plus justes, pour le droit de se syndiquer, ou encore pour l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans le travail entraînent d'innombrables conflits politiques, souvent violents.

La ville de Lyon déjà précurseur dans le domaine du droit du travail avec la création en 1806 des Prud'hommes³, va devenir un foyer d'expérimentations sociales et politiques observé avec le plus grand intérêt par l'Europe entière. Une ingénierie s'y développe, selon les moments et les familles idéologiques, dans de multiples directions :

Entraide et coopération via le mutuellisme⁴ et les coopératives de production et de la consommation. En 1826, les ouvriers lyonnais disposent déjà de leur propre société de secours mutuel ;

Revendication du « minimum vital » formulé dans « Vivre en travaillant ou mourir en combattant »⁵ lors des révoltes des canuts de 1831 et 1834. A cette époque l'économie lyonnaise est largement dominée par la soierie. La concurrence internationale et la transformation de l'économie locale, entraînent un appauvrissement général de la population. Les ouvriers de la soie, les célèbres Canuts, revendiquent pour un salaire minimum ;

Critique radicale de la société capitaliste bourgeoise dans les tentatives de révolution blanquiste⁶ ou anarchistes.

Lyon est la ville au XIX^e siècle de toutes les réformes et manifestations ouvrières.

Des figures de la solidarité Lyonnaise

Flora Tristan (1803-1844)

Au milieu du XIX^e siècle, Flora Tristan, est portée par les idées de révolution sociale et élabore un projet qui passe par une transformation pacifique de la société, par la victoire de l'idée de solidarité et par l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Désireuse de propager ses idées, cette personnalité du monde socialiste a entrepris un tour de France du monde ouvrier.



Flora Tristan, La Femme messie
De Evelyne Bloch Dano, édit.
Grasset, 2001

⁴ Terme associé aux sociétés mutuelles qui regroupent des ouvriers en maçonnerie, en cordonnerie, etc., créées pour apporter une aide en cas de chômage, de maladie ou lors de la vieillesse.

⁵ Slogan crié par les ouvriers lors des révoltes

⁶ Auguste Blanqui, socialiste luttant pour le suffrage universel ou l'égalité homme/femme, *Les idées politiques et sociales d'Auguste Blanqui*, de Maurice Dommanget, 1957

Michel Marie Derrion

Fils d'un négociant et fabricant d'étoffes de soie de « mœurs libres », Michel Marie s'intéresse très tôt aux questions sociales. Dans les années 1830, Derrion adhère au courant socialiste de l'époque et participe à un journal sur Lyon « L'Indicateur ». L'argent récolté de la vente des journaux doit servir à la création d'un commerce véridique et social. Dans le journal, l'auteur explique les objectifs du projet « *Pour créer cet avenir si beau, où le producteur sera de droit associé et intéressé d'une manière de plus en plus équitable dans le bénéfice résultant de la vente des produits qu'il aura fabriqué ou cultivé* »

L'indicateur, 15 février 1835.

Dans les colonies européennes aussi, des oppositions apparaissent. Les révoltes des esclaves conduisent certains de leurs propriétaires à remettre en cause un système qui leur causait trop de problèmes par rapport aux avantages économiques qu'ils pouvaient en retirer.

Des révoltes en Jamaïque conduisent la Grande Bretagne à abolir l'esclavage à partir de 1833 dans toutes ses colonies sauf en Inde où, si l'esclavage est aboli en 1843, les esclaves ne sont pas affranchis. La France suit le 27 avril 1848 avec l'abolition obtenue par le député Victor Schelcher, lequel était parvenu à convaincre le ministre de la Marine et des Colonies que, sans abolition, l'on allait vers une rébellion générale.

Aux Pays-Bas, en 1860, l'écrivain, Edouard Douwes Dekker publie un livre « Max Havelaar ou les ventes de café de la Compagnie commerciale des Pays-Bas », qui va avoir une influence primordiale sur les politiques coloniales de l'époque.



«**Max Havelaar**» n'est pas un roman anticolonialiste, l'auteur y plaide précisément en faveur de l'octroi d'un rôle plus actif à l'Administration des Indes. Mais selon lui, la population doit être protégée contre l'exploitation par ses propres régents corrompus. L'influence de «Max Havelaar» est telle qu'on entame en 1870 une réforme du système colonial qui est remplacé par un système de travail libre. L'administration néerlandaise des Indes se met peu à peu à opérer plus activement sur le plan social. Vers la fin du XIX^e siècle, une nouvelle tendance — la politique éthique — se propage aux Pays-Bas. Son idée-force est qu'en administrant les colonies il faut donner aux intérêts de la population autochtone la priorité sur les intérêts de la métropole. Cette politique est assez vite acceptée.

Tous ces événements marquent ainsi les prémices d'un commerce plus juste et plus éthique.

Pour plus d'informations :

Lyon, l'humaniste, depuis toujours, ville de foi et de révoltes, coordonné par Claude Royon

IV. LE MONDE ACTUEL, « NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ÉQUITABLE »

A. Du commerce solidaire au commerce équitable

On peut situer les débuts du commerce équitable dans les années de l'après-guerre aux États-Unis. C'est précisément en 1946 que l'association chrétienne anabaptiste mennonite⁷ Ten Thousand Villages entreprend la commercialisation d'objets artisanaux de communautés de Puerto Rico, de Palestine et d'Haïti. Trois années plus tard, l'association SERRV International (Sales Exchange for Refugee Rehabilitation Vocation) se lance dans le commerce direct avec des communautés économiquement défavorisées des pays du Sud.



L'objectif principal de ces organisations est de générer de l'emploi et de meilleurs revenus dans les régions soutenues. **Le commerce équitable présente l'idée, alors révolutionnaire, de marier la solidarité et le commerce,** le monde de la coopération internationale et de l'entreprise lucrative. On parle alors de « commerce solidaire ».

Au début des années 60, des préoccupations croissantes quant à la place des pays en développement dans le commerce international ont conduit beaucoup de ces pays à réclamer la tenue d'une véritable conférence pour traiter de leurs problèmes et trouver des moyens d'action appropriés à l'échelon international.

La première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) se tient à Genève en 1964. Les pays du sud souhaitent des échanges plus justes, c'est le lancement du fameux slogan « **Trade, not Aid** » (« Le Commerce,

⁷ Mouvement religieux issu de la Réforme qui n'admet pas le baptême des enfants mais procède à un baptême à l'âge de la raison

pas la Charité »). Le discours sur le commerce équitable se politise et se radicalise. Il se pose désormais en « alternative » au commerce conventionnel.

Un mouvement européen de commerce équitable se développe presque simultanément : l'ONG anglaise **OXFAM** (pour Oxford Famine) crée la première organisation de commerce alternatif (Alternative Trade Organization).

En France, **Artisans du Monde** est à l'origine du mouvement de commerce équitable. En 1970, la guerre civile éclate au Pakistan Oriental, 10 millions de réfugiés du Bangladesh affluent en Inde, au même moment un colloque sur les Droits de l'homme est organisé à Delhi. L'Abbé Pierre y représente la France, il y rencontre Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde et évoque l'idée de jumelage pour soutenir les bengalis. À son retour, l'Abbé Pierre lance en 1971 un appel aux communes de France. Des comités communaux se créent et se regroupent en 1972 dans l'Union des COmités de JUmelages COopération (U.CO.JU.CO). Celle-ci agit de différentes manières pour récolter des fonds : 1% d'impôt volontaire, ramassage d'objets rejetés par la société de consommation, vente de produits du Tiers-monde pour financer des projets. Certains des membres de ces comités vont aller plus loin, en créant en 1974, à Paris la première boutique Artisans du Monde.



À partir de cette date différentes organisations de commerce alternatif se créent dans le pays. En 1981 : Création de la Fédération Artisans du Monde qui s'associe au Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) pour créer la S.A.R.L Fam-Import (devenue S.A. Solidar'Monde en 1994), structure d'importation et de distribution de produits équitables en France.

Même si ce commerce prend peu à peu de l'ampleur, il reste marginal, car ne s'adressant qu'à un public sensibilisé et militant.

En 1988 le commerce alternatif devient le commerce équitable et pénètre les voies classiques de distribution avec la création du **label Max Havelaar**. 17 torréfacteurs et trois organisations de commerce alternatif participent au lancement du label. Une grande campagne d'opinion publique est menée pour préparer ce lancement, si bien que de nombreuses personnalités et partis politiques annoncent publiquement qu'ils se reconnaissent dans les valeurs véhiculées par Max Havelaar.

B. Une organisation en fédération, des structures de Commerce Équitable au niveau mondial

Dès lors, le commerce équitable ne cesse de progresser : le chiffre d'affaires augmente rapidement et les structures de commerce équitable se multiplient.

Elles s'organisent progressivement en réseaux et en fédérations.

Depuis les années 70, une trentaine d'ATO (Alternative Trade Organizations) du monde entier se rencontrent régulièrement pour s'entraider et échanger des idées.

En effet, au milieu des années 80, la disparité grandissante entre les pauvres et les riches fait prendre conscience à ces organisations qu'elles ont un rôle important à jouer. En raison de leur lien étroit avec les producteurs et les organismes de vente, les ATO sont bien placées pour voir l'effet combiné de la crise de la dette et de l'effondrement des facilités de paiement et les conséquences de ces crises internationales sur le terrain. Elles ressentent alors un besoin grandissant de renforcer la coopération entre elles à un niveau international, de faire du lobbying et d'exercer plus d'influence sur la scène internationale.



En 1989 à la suite d'une conférence des ATO (Alternative Trade Organizations) aux Pays-Bas, ces organisations commerciales non conventionnelles opérant en Afrique, en Asie, en Australie, au Japon, en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud créent **la Fédération Internationale du Commerce Alternatif** (IFAT, «International Federation for Alternative Trade») qui n'a cessé de croître depuis.

Après la première conférence biennale de 1991 en Irlande, des organisations du Sud ont commencé à le rejoindre. Elles représentent maintenant deux tiers des membres. L'IFAT possède un secrétariat permanent au Royaume-Uni et un comité élu de 5 représentants (1 par grande zone mondiale). L'IFAT est le seul groupement mondial d'ATO qui représente à la fois le Nord et le Sud. Son travail au quotidien est entièrement financé par les contributions de ses membres.



Depuis que les Pays-Bas ont lancé la « garantie équitable » pour le consommateur, les labels existent dans 25 pays et concernent le café, le chocolat en poudre, les barres chocolatées, le jus d'orange, le thé, le miel, le sucre, les bananes ou encore le coton disponibles dans les grandes chaînes de supermarché européennes. Certains de ces produits atteignent 10 % de parts de marchés dans différents pays. Pour chapeauter toutes ces initiatives nationales et les coordonner, **FLO est créée en avril 1997** (Fairtrade Labelling Organizations = Fédération des Organismes Labellisateurs).

Sa mission centrale est de rassembler des informations et d'assurer un audit de tous les produits labellisés du producteur aux rayons de supermarchés. FLO ne se substitue pas aux initiatives nationales de vente et de promotion du commerce équitable. Son but, à terme, est de voir l'introduction d'un label international du commerce équitable.

C. Une organisation à l'échelle européenne

Après plusieurs années de coopération informelle entre les organisations européennes de commerce équitable, **l'Association EFTA** (European Fair Trade) **est fondée en 1990**. C'est aujourd'hui un réseau de 12 organisations de commerce équitable présentes dans 9 pays européens (Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne, Suisse et Royaume-Uni) qui importent des produits issus du commerce équitable en provenance de 575 groupes de producteurs défavorisés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.

Grâce à son travail avec d'autres réseaux de commerce équitable, l'EFTA harmonise et coordonne des activités de commerce équitable, y compris à un niveau international. L'association exerce également des actions vers les responsables politiques et commerciaux afin de promouvoir le commerce équitable et publie des documents de référence.

En février 1994, l'association nationale des magasins du Monde des Pays-Bas, organise une conférence européenne des magasins du Monde à Elspeet, aux Pays-Bas. Jusque-là, lorsqu'ils se rencontrent dans des réunions européennes, les gérants de magasins du Monde ne font rien de plus que d'échanger des expériences et des idées. Il n'y a pas vraiment de coopération à un niveau européen. Mais en raison des évolutions du marché européen, qui est de plus en plus unifié, le besoin de cette coopération se fait ressentir pour mener des campagnes publicitaires et faire du lobbying. Dans son discours inaugural à la conférence, Maartje van Putten, députée européenne à l'époque, affirme : « Soixante pour cent de notre législation est issue ou dictée par la loi européenne. Les accords commerciaux sont négociés par l'Union Européenne. Si le mouvement du commerce alternatif veut avoir



de l'importance, il doit exercer de l'influence sur la politique à un niveau européen. Un lobby national n'est plus suffisant. C'est un lobby européen qu'il faut. » C'est en juin 1994 que les représentants des associations de magasins du Monde décident lors de leur première rencontre à Aken de s'associer formellement, et créent **NEWS!** (Network of European World Shops) **réseau européen des Magasins du Monde** (magasins vendant des produits du commerce équitable). NEWS! coordonne les activités publicitaires des magasins du Monde et organise, avec l'EFTA lorsque c'est possible, des campagnes de lobbying en direction des institutions politiques européennes. En 1998, ces 4 organismes internationaux du commerce équitable se regroupent pour constituer une structure informelle appelée **FINE** (FLO, IFAT, NEWS!, EFTA).

D. Un regroupement des acteurs français

Deux structures rassemblent les organisations françaises de commerce équitable.

La Plate-Forme pour le Commerce Équitable



En 1997 est créée la Plate-Forme pour le Commerce Équitable, elle regroupe la majorité des acteurs du commerce équitable en France. Elle coordonne les actions de ces 35 membres dont 17 membres/acteurs (importateurs, distributeurs, associations

de promotion, associations de labellisation, structures de solidarité). Depuis 2002, des associations de tourisme équitable en sont aussi membres. Elle mène des campagnes de sensibilisation du grand public, elle fait réaliser des sondages de notoriété du commerce équitable, etc.

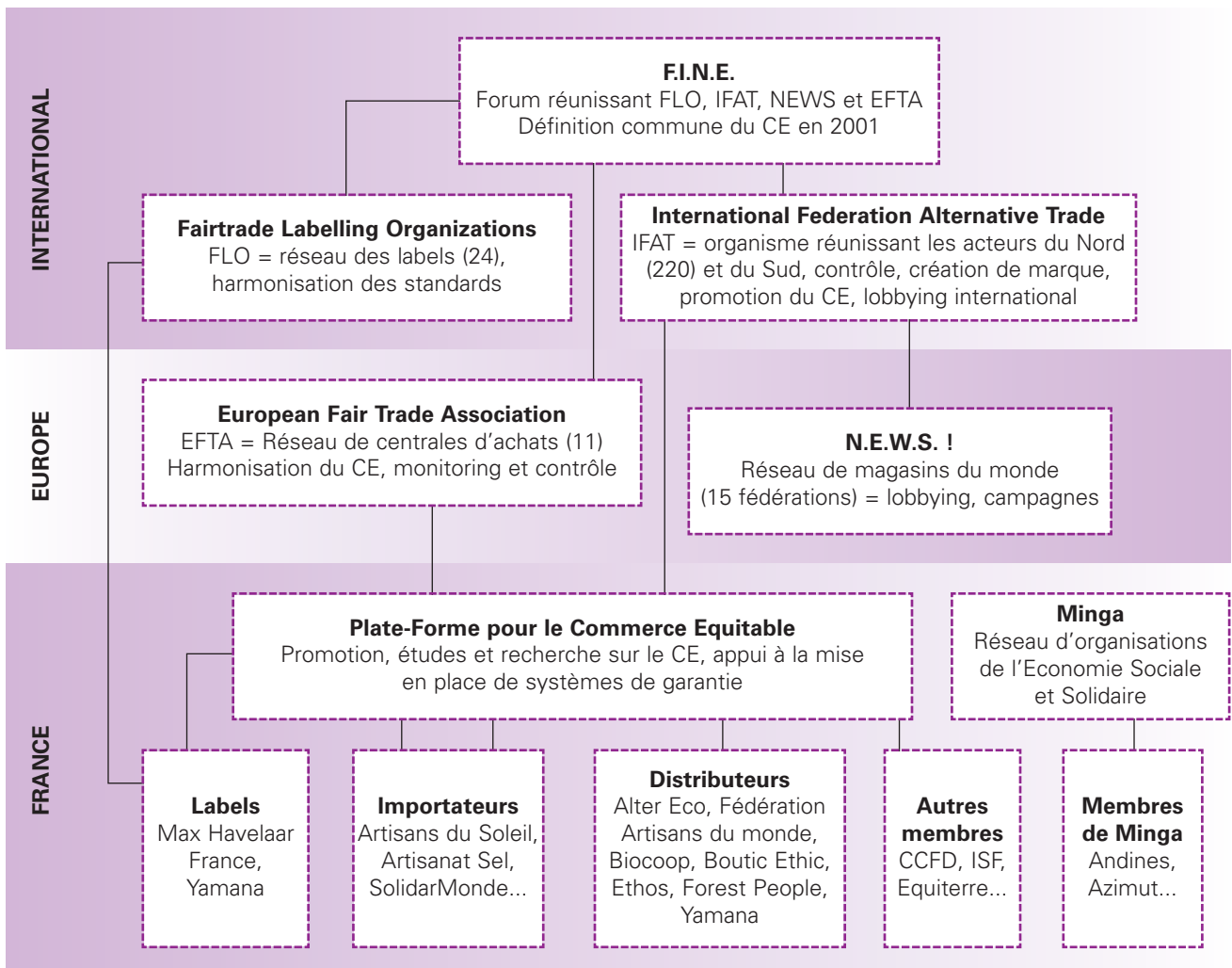
Minga



L'association MINGA, participe à la construction et au développement d'actions économiques équitables

et solidaires autant dans les pays du Nord que du Sud. Créée en 1999, elle est composée de membres individuels et de plus de 100 adhérents dont près de 70 structures commerciales alternatives (coopératives, entreprises solidaires, associations). Minga contribue à promouvoir une Economie Sociale et Solidaire.

ORGANISATION DU COMMERCE ÉQUITABLE



E. Depuis l'an 2000 : la réglementation du commerce équitable et l'altermondialisation du mouvement

Depuis l'an 2000, le commerce équitable ne cesse de se développer tant dans ses dimensions commerciales, qu'éducative et politique. Les ventes mondiales en moyenne progressent de 20 % par an. L'Europe est la principale destination des produits issus du commerce équitable. Ainsi, sur les 58 000 tonnes de produits alimentaires équitables qui sont exportés à travers le monde, 22 000 le sont à destination de l'Europe. Près de 80 % de la production de café équitable y est aussi distribuée. Dans les 25 pays européens, on compte près de 79 000 points de Ventes dont 2 800 spécialisés et 55 000 grandes et moyennes surfaces.⁸

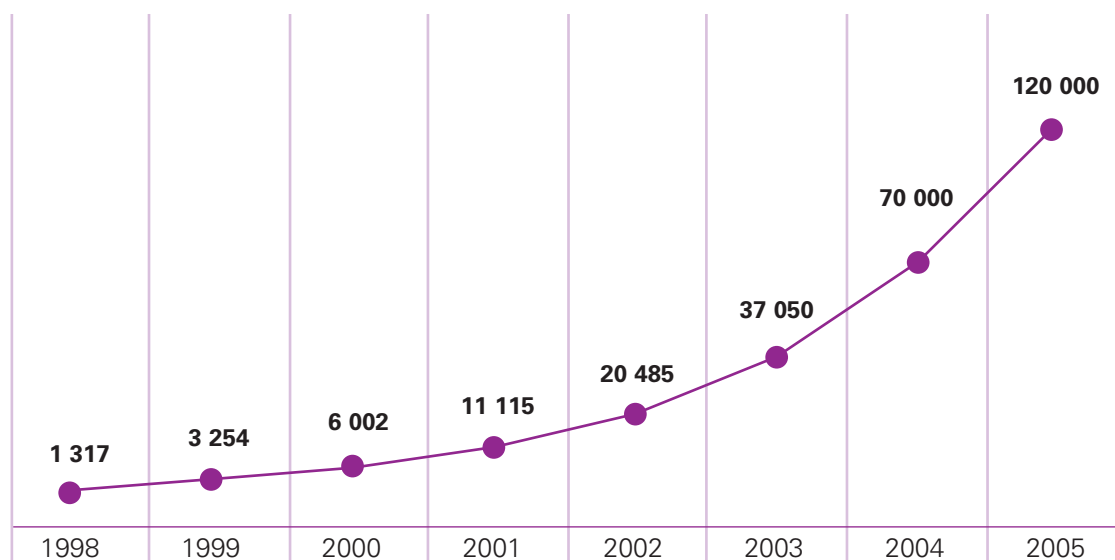
Le commerce équitable s'implante sur le territoire français : dans les rayons des supermarchés (Leclerc, Carrefour...), par la multiplication du nombre des points de vente (Artisans du Monde comptait 88 points de vente en 1999, contre 166 en 2006) et de projets indépendants (Boutic Ethic, Le Local, Mondo Natura...).

Le commerce équitable représente aujourd'hui 0.03 %⁹ des échanges commerciaux internationaux, cela peut paraître peu mais suffisant pour susciter un véritable engouement. Pour se protéger des risques de récupération, à partir de 2002, un groupe de travail se crée au sein de l'Agence française de Normalisation (AFNOR) dans l'objectif de parvenir à un label public de commerce équitable pour se protéger des risques de récupération.

Au niveau éducatif, les actions de sensibilisation auprès du grand public se multiplient. Le développement durable et le commerce équitable font leur apparition dans les programmes scolaires, ce qui permet aux associations d'intervenir plus facilement dans les établissements.

D'un point de vue politique, les principaux acteurs du commerce équitable prennent de nouveaux positionnements et participent aux rencontres internationales de l'Organisation Mondiale du Commerce et se mobilisent lors des différents Forums Sociaux Mondiaux.

Évolution des ventes en France de produits labellisés Max Havelaar, en milliers d'euros



⁸ Facts and Figures on Fair trade in 25 european countries, EFTA juin 2005

⁹ <http://fairtrade.net>, FLO, juillet 2007

B. CONNAISSANCES

« Il y a suffisamment de ressources sur cette planète pour répondre aux besoins de tous mais pas assez pour satisfaire le désir de possession (au sens de la cupidité de chacun) »

Mahatma Gandhi

I. DÉSÉQUILIBRES MONDIAUX

En ce début de XXI^e siècle, nous vivons dans un monde divisé. En terme de développement humain, l'écart entre les pays est marqué par des inégalités profondes et dans certains cas croissantes dans le revenu et les conditions de vie.

D'après les chiffres du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en 2005 les 500 personnes les plus riches du monde ont un revenu combiné plus important que celui des 416 millions les plus pauvres. Ainsi, on estime que 20 % de la planète consomme 86 % des richesses produites.

Pas la même planète !!!

Un habitant des pays de l'OCDE touche en moyenne **un revenu annuel de 29000 dollars**, dispose d'une **espérance de vie de 78 ans**, a **93 %** de chance d'avoir suivi une formation scolaire complète et **rejette 12.5 tonnes de CO²** dans l'atmosphère.

Un habitant des pays les moins avancés touche en moyenne **un revenu annuel de 1307 dollars**, dispose d'une **espérance de vie de 50 ans**, est **une fois sur deux analphabète** et rejette **200kg de CO²** dans l'atmosphère.

Rapport mondial sur le développement humain, PNUD 2004

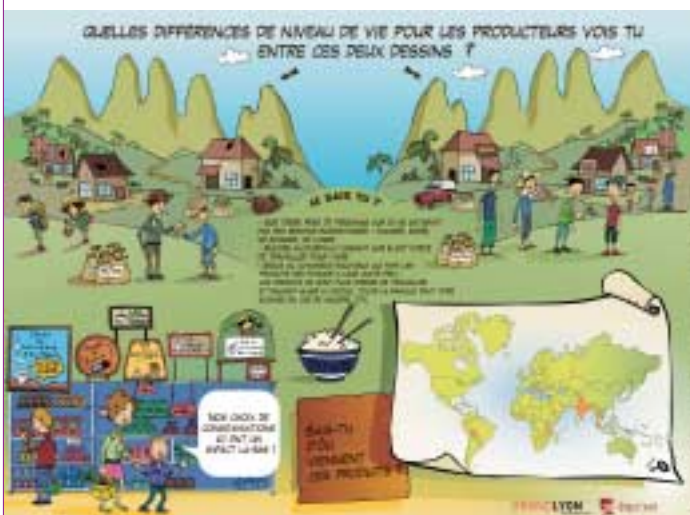
Si l'on distingue les diverses régions du Monde, les données deviennent plus contrastées, le sud-est asiatique a bénéficié d'une croissance économique profitant à une partie de la population mais en revanche d'autres, en particulier l'Afrique subsaharienne, continuent d'être exclues de toute prospérité. Autrement dit les pays du Sud vivent un destin différent. On le voit en particulier avec la Chine dont la croissance économique est considérable depuis une décennie. Un des symboles de cette croissance est l'explosion du nombre de voitures (4 millions vendus chaque année). Avec l'Inde et le Brésil, entre autres, la Chine fait partie des nouvelles puissances en train d'émerger. En revanche, au sein même de ces pays. L'Inde et la Chine se développent très rapidement dans leurs zones côtières, mais les campagnes restent en dehors de ce boom économique.

Imaginons un instant que le monde soit un village de 100 habitants...

- 59 habitants sont asiatiques, 14 sont soit américains soit africains, 13 sont européens
- 51 femmes, 49 hommes
- 50 jeunes de moins de 25 ans
- 20 hommes possèdent 80 % du village et de ses richesses
- 1 personne possède à elle seule, 50 % du village et de ses richesses
- entre 5 et 6 femmes ont subi un viol
- 42 personnes ne boivent jamais d'eau potable
- 50 personnes vivent dans le même petit village, 50 sont éparpillées aux alentours
- 33 habitants dont 23 femmes vivent une situation de conflit armé
- 5 hommes et 1 femme sont militaires, policiers ou gendarmes
- 5 enfants travaillent dans des conditions d'esclavage
- 60 personnes dont 40 hommes savent lire, écrire et compter
- 50 habitants ont accès aux soins de santé
- 8 personnes ont accès à un ordinateur, dont 6 sont connectés à un réseau Internet
- la bibliothèque du village n'est accessible qu'à 24 personnes, le cinéma est visité chaque semaine par 1 personne toujours la même
- l'électricité est coupée 50 % du temps, faute de moyens, 30 personnes gaspillent 90 % des ressources naturelles et énergétiques du village
- 5 personnes sont déjà parties en vacances, 10 personnes au total vont le faire d'ici 5 ans

Source :

www.populationdata.net/monde_village_global.php, 2007



A. Les paysans en première ligne

Tous les experts s'accordent sur le fait que la Terre est capable d'assurer la survie de chacun de ses habitants. Paradoxalement, plus de 850 millions de personnes souffrent de la faim et la quasi-totalité des « sous-alimentés » sont des producteurs de nourriture¹⁰. Comment des paysans peuvent-ils ne pas avoir assez à manger ? Si les famines sont essentiellement d'origine politique, la sous-alimentation est le fruit du fonctionnement de l'économie mondiale. Les causes du problème sont avant tout économiques et politiques. La majorité des personnes sous-alimentées ne gagnent pas assez d'argent pour satisfaire leurs besoins vitaux et les paysans sont les premiers concernés.



Le prix des produits agricoles a été divisé par deux en 40 ans. Les agriculteurs des pays pauvres sont doublement vulnérables dans cette conjoncture : la plupart (4/5) soit environ un milliard de paysans, travaillent uniquement avec des outils manuels et les politiques de

soutien des pays dans lesquels ils résident sont faibles voire inexistantes. Résultat, les pays pauvres sont au quotidien dans un état de précarité extrême et toute fluctuation économique, tout incident climatique, biologique ou politique, les projettent dans une situation de vulnérabilité totale

Pour en savoir plus

La fracture agricole et alimentaire mondiale, M. Mazoyer, L. Roudart, 2005, édit. Universalis

Une solution : la souveraineté alimentaire

- La priorité à la production agricole locale pour nourrir la population
- L'accès des paysans à la terre, à l'eau, aux semences, au crédit, d'où la nécessité de réformes agraires : refus des OGM, garder l'eau en tant que bien public, libre accès aux semences
- Le droit des états à se protéger des importations agricoles
- Le droit des paysans à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer
- Des prix agricoles liés aux coûts de production
- La participation des peuples aux choix des politiques agricoles
- La reconnaissance des droits des paysannes qui jouent un rôle majeur dans l'agriculture

Comité Français pour la Solidarité Internationale
<http://www.cfsi.asso.fr>

B. L'accès aux soins

La santé reste un des indicateurs les plus patents des inégalités. Les maladies transmissibles (sida, tuberculose, malaria, rougeole...) provoquent 60 % des décès en Afrique, 30 % en Asie du Sud Est contre 5 % en Europe.¹¹ Un véritable cercle vicieux existe entre la pauvreté qui accroît la vulnérabilité aux maladies, et la maladie qui aggrave à son tour la pauvreté. Les solutions dépendent donc aussi de politiques qui ne relèvent pas obligatoirement des systèmes de soins : économie, social, gestion de l'eau... Dans de nombreux pays, la population manque d'argent pour se soigner.

Pour en savoir plus

La campagne sur l'accès aux médicaments de Médecins Sans Frontières : www.accessmed-msf.org

Les médicaments sur le Sida

Les premiers médicaments contre le sida qui sont apparus sur le marché étaient vendus à des prix prohibitifs (plus de 10 000\$ pour le traitement d'un patient pendant une année), résultat alors que 95 % des malades vivaient au Sud, seule une minorité pouvait financer le traitement. Mais ces médicaments n'étant pas brevetés en Inde, en Chine et au Brésil, des copies sont apparues sur le marché et le prix du traitement est passé à 150\$. Les populations du Sud ont ainsi pu être soignées. Aujourd'hui, cette possibilité pour les malades n'existe plus car il est plus difficile de créer des génériques. L'Inde, la Chine et le Brésil protègent désormais les brevets sur les nouveaux médicaments, et une entreprise détentrice d'un brevet peut acquérir le monopole de la production et de la commercialisation d'un médicament pour 20 ans.

Le monde à l'envers, juillet 2005, Déclaration de Berne

C. L'épuisement des ressources naturelles

En 40 ans le monde occidental a évolué vers un mode de production et de consommation fondé sur une utilisation massive d'énergie et de ressources naturelles. Cette consommation grandissante a une incidence directe sur notre environnement.



¹⁰ Selon le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, (FAO), 2002

¹¹ Rapport OMS, 2006

Changement climatique: La rapidité et l'intensité de l'augmentation de CO₂ dans l'air commencent à faire apparaître des changements climatiques auxquels les humains, les animaux et les plantes peinent à s'adapter.

Manque d'Eau: Un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable soit une personne sur cinq. Vingt-six pays sont en situation de pénurie et ce nombre pourrait doubler d'ici à 2050, l'augmentation de la population réduisant fortement les réserves d'eau douce.

Déforestation: L'exploitation intensive de la terre et du bois qui s'est traduite par une déforestation massive en Amérique latine. On évalue à environ 150 000 Km² la surface défrichée annuellement dans le c'est l'équivalent de la forêt française qui disparaît chaque année. On estime que 75 % des pertes de terres forestières sont attribuables à l'expansion agricole.¹²

Pour en savoir plus

L'Etat de la Planète, Institut Worldwatch, 2005
Livret Ressource sur l'Eau, Grand Lyon 2007

Empreinte Écologique

Développée par des chercheurs canadiens, l'empreinte écologique calcule la pression qu'exercent les humains sur la nature, mesurant la surface productrice nécessaire à une population (pays, ville, région) ou à un individu pour sa consommation de ressources (nourriture, énergie...) et l'absorption des déchets produits.

La planète possède 11,4 milliards d'hectares de terres productives et d'espaces marins, ce qui équivaut à une capacité de production moyenne disponible de 1.9ha / humain :

- l'Empreinte Écologique d'un terrien dépasse la capacité biologique de la planète = 2.3 ha
- un Européen consomme 5 ha
- un Nord américain 9.6 ha
- un Sahélien ou un Indien, moins de 0.7 ha

Plus d'informations sur <http://www.millenaire3.com>
Développement durable/Outils/Indicateurs

D. Une société de consommation

Si nous voulions décrire un trait caractéristique de notre société contemporaine, nous choisirions sûrement le mot consommation. Nous vivons aujourd'hui dans une société de consommation complètement déconnectée de nos responsabilités de régénération des ressources naturelles, ou encore de l'équité des rapports sociaux et de la distribution de richesse. La question se trouve dans l'irresponsabilité avec laquelle nous abordons les impacts causés par la consommation de masse.

¹² <http://www.greenpeace.org>

Le problème en soi ne se trouve pas dans la consommation, car elle est indispensable à notre espèce, mais dans la forme et l'importance de ce geste pour notre culture contemporaine.

Si ce développement économique et technologique fournit des biens et services améliorant la qualité de vie, ses excès le rendent à terme contre-productif car les calculs de coût et la fixation des prix n'intègrent pas les conséquences environnementales (déséquilibre climatique), sociales (délocalisation) et géopolitiques (conflits, terrorisme...).

La mondialisation aujourd'hui a apporté des progrès techniques, les marchés s'élargissent et les entreprises des pays riches peuvent s'approvisionner dans des pays lointains, quelquefois des pays pauvres. La recherche de réduction des coûts pousse certaines entreprises à délocaliser ou à sous-traiter mais cette logique va malheureusement parfois à l'encontre de l'amélioration des conditions de travail au bout de la chaîne.

Certes, la mondialisation peut être synonyme de développement, l'insertion des pays émergents dans le marché mondial, comme la Chine, l'Inde et le Brésil le prouve, mais ces nouvelles frontières de l'entreprise posent la question de la responsabilité sociale celle-ci.

Pour en savoir plus

www.vetementspropres.be
Site de l'OIT www.ilo.org

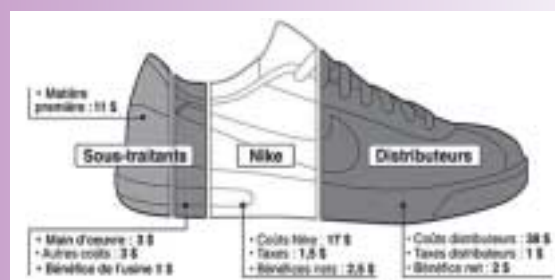
Jouets de la Mondialisation

« Vous pouvez imaginer, créer et construire l'endroit le plus merveilleux de la terre, il faudra toujours des hommes pour que le rêve devienne réalité ». Ainsi parlait Walter Elias Disney, l'homme qui fonda la Walt Disney Company en 1923. Difficile d'imaginer à la lecture de ces mots que ce monde merveilleux puisse résulter de l'exploitation de milliers d'ouvriers dont les droits sont systématiquement bafoués... Et pourtant, cela fait maintenant trois ans que la SACOM, une ONG de défense des droits des travailleurs de Hong Kong, dénonce sans relâche les violations graves dont sont victimes les ouvriers chinois qui fabriquent des jouets pour Disney. Dans un nouveau rapport d'enquête publié en septembre 2007, la SACOM révèle ainsi les conditions de travail indécentes auxquelles sont soumis les 800 travailleurs de l'usine de Haowei Toys, un fournisseur de Disney implanté dans le sud du pays, à Shenzhen. Et ce rapport fait une nouvelle fois appel au géant américain pour qu'il accepte enfin d'assumer ses responsabilités »

Plus d'Informations : Appel n°310, Peuples solidaires
Jouets de la mondialisation, Carole Crabbé et Isabelle Delforge, édit. Vista

La décomposition d'une paire de basket

Sur une paire de basket à 80\$, la main d'œuvre coûte 3\$



Ce découpage ne constitue qu'un exemple, dans tous les cas, on ne peut en tirer de généralité du type « X % du prix de la chaussure revient à l'ouvrier qui l'a fabriquée ». En effet, le prix de vente d'une chaussure varie en fonction du magasin où on l'achète, si elle est en solde ou non, etc. Il n'y a donc aucune corrélation entre le prix de vente d'un objet et le salaire d'un ouvrier. D'ailleurs, une basket est fabriquée par de nombreux ouvriers qui font eux-mêmes plusieurs baskets à la chaîne, et ces mêmes ouvriers peuvent très bien fabriquer dans le même temps des baskets pour une autre marque. De plus, le terme « main d'œuvre » englobe bien plus de salariés que l'ouvrier de la chaîne de fabrication (le personnel d'encadrement par exemple). Ce qui est important de déduire de ce schéma, c'est que parmi l'ensemble des coûts de l'entreprise conceptrice du produit (ici, Nike), très peu concerne la main-d'œuvre. Ainsi, une augmentation du salaire des ouvriers n'influencerait en rien le prix de vente en rayon (qui est fixé sur des critères marketing). Le schéma met en outre en évidence la responsabilité que le distributeur ou la marque a vis-à-vis de ses sous-traitants.

Collectif de l'éthique sur l'étiquette, 2000
<http://www.ethique-sur-étiquette.org>

E. Les dysfonctionnements du commerce mondial

Le panorama géographique des échanges commerciaux internationaux change rapidement. Il y a à peine 10 ans les principaux pays qui dominaient le commerce mondial étaient les États-Unis, l'Union Européenne et le Japon : la fameuse Triade. Dans ces trois zones géographiques, les entreprises et les producteurs agricoles réalisaient plus de 95 % des échanges mondiaux. Aujourd'hui, la situation est différente, les flux de capitaux se dirigent vers les pays comme l'Inde, la Thaïlande, la Hongrie, le Brésil et surtout la Chine. Ainsi en 2005, 10 pays vendent 70 % des exportations mondiales.

Parmi les 30 premiers exportateurs il n'y a qu'un seul pays africain (l'Afrique du Sud), 4 d'Amérique Latine (Brésil, Mexique, Venezuela et l'Argentine), et 3 d'Europe centrale (Pologne, Hongrie, République Tchèque). Ils représentent 90.6 % des échanges mondiaux, en conséquence les autres 160 pays membres des Nations Unies sont pratiquement exclus du commerce international.

Par ailleurs la grande majorité des pays dits « pauvres » n'exporte que des produits de base (pétrole, minerais, métaux et matières premières agricoles). Or, les prix de ces produits accusent sur le long terme une tendance générale à la baisse et même devant une demande soutenue les cours ne progressent pas suffisamment face à la concurrence des pays du Nord (États-Unis et Union Européenne) qui imposent leurs prix grâce à une productivité de travail très élevée et aux subventions accordées aux exploitants. Ainsi, non seulement la majorité des pays ne participe que très peu aux échanges mondiaux mais les produits qu'ils exportent perdent de la valeur face aux produits transformés qu'ils doivent importer pour se nourrir et se développer. C'est ce que l'on appelle « la détérioration des termes de l'échange ».

Dans ce contexte mondial, **L'Organisation Mondiale du Commerce** naît en 1995 en remplacement du **GATT**, afin de gérer et contrôler les accords de libre-échange mis en places lors de traités internationaux antérieurs (Uruguay round). **L'O.M.C.** qui compte 148 états, possède aujourd'hui un poids immense sur la scène internationale, elle arbitre les conflits entre États, évalue les politiques commerciales des états membres et élargit le champ du libre-échange.

Mais avec sa vocation mondiale et son vaste champ de compétence, **l'O.M.C.** est le lieu de toutes les contradictions¹³:

- l'organisation fonctionne hors du système des Nations Unies, elle agit sans ou en faible concertation avec les autres institutions chargées de la santé (**O.M.S.**), du travail (**O.I.T.**) du commerce et du développement (**C.N.U.C.E.D.**).
- Chargée d'élargir les champs du libre-échange et de favoriser l'élimination des obstacles au commerce mondial, elle n'applique pas les sanctions à l'ensemble de ses membres. Ainsi après 10 ans d'existence, les États-Unis et l'Union européenne n'ont toujours pas supprimé leurs subventions à l'exportation. Ce rapport de force inégal crée des tensions et a abouti lors de rencontres internationales à des échecs (Hong Kong, 2005).



© David Erhart

¹³ *Les nouveaux maîtres du Monde*, Jean Ziegler, Sept. 2002, Edit. Fayard

Un exemple, la culture du Coton

Actuellement le coton soulève des enjeux politiques agricoles et se trouve confronté à plusieurs difficultés. Depuis le milieu des années 90, le cours mondial du coton chute malgré une remontée en 2003, les prix mondiaux varient en fonction de l'offre et de la demande, et la surproduction permanente sur les marchés internationaux entraîne la chute des cours boursiers du coton.

De plus les pays du nord pratiquent un dumping à l'exportation en exportant des produits à des prix inférieurs aux coûts de production pour favoriser celle-ci. Ce dumping n'est possible que parce que les producteurs reçoivent des subventions et les producteurs des pays du sud qui subissent cette concurrence déloyale sont contraints de vendre à perte.

C'est dans les États d'Afrique de l'Ouest et du Centre que les conséquences de la chute et de l'instabilité des prix mondiaux sont le plus dommageables. Le coton produit ne peut être qu'exporté et cette dépendance à l'égard des marchés extérieurs s'explique par l'impossibilité quasi totale de transformer localement le coton en produits finis.

Coton, des vies sur le fil, Stéphane Parmentier et Olivier Bailly, édit. Oxfam-Magasins du Monde, 2005

II. LE COMMERCE ÉQUITABLE PARTICIPE À RÉDUIRE CES DÉSÉQUILIBRES

« Donne à une personne un poisson, elle se nourrira pendant un jour, apprends-lui à pêcher, elle se nourrira toute sa vie. »

Proverbe Chinois de Kuan-Tseu, philosophe

A. Le développement durable

« C'est un développement économiquement efficace, écologiquement soutenable, socialement équitable, démocratiquement fondé, géopolitiquement acceptable, culturellement diversifié »

Gustave Massiah

Université d'été d'ATTAC 2000

Président du Centre de Recherche et d'Information sur le Développement

L'idée de développement durable n'est pas une idée nouvelle. Elle donne suite aux grands mouvements écologistes des années 60, puis 70, qui ont permis de faire prendre conscience à la société des conséquences néfastes des activités de l'homme et de la croissance économique sur notre environnement et donc, à long terme, sur nos conditions de vie.

REPÈRES

1972 Stockholm

Sommet des Nations Unies sur l'Homme et l'Environnement.

De cette époque datent la plupart des ministères de l'environnement.

1987 Rapport Brundtland

Après une consultation internationale, parution du rapport *Our Common Future* de la CMED qui popularise le concept de développement durable.

1992 Rio I Sommet de la Terre

Adoption des 27 principes de la déclaration de Rio, les 2500 recommandations de l'Agenda 21 un programme pour le XXI^e siècle (appelé aussi Action 21), les conventions sur la biodiversité, le climat, et un texte sur les forêts.

2002 Johannesburg II Sommet de la Terre

L'insuffisance de volonté politique a entraîné un sommet au rabais et à la solde des multinationales. Les ONG ont relevé les faiblesses et les limites du plan d'action.

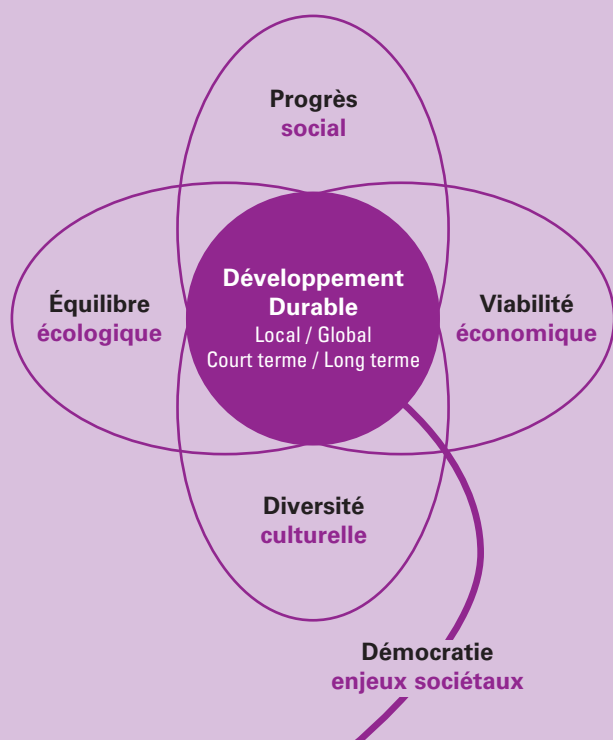
Agenda 21 du Grand Lyon

C'est à partir de ce constat que s'est forgé le concept de développement durable. **En 1987**, la commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par Mme Brundtland, ministre norvégienne, et composée de représentants politiques et d'experts de nombreux pays, soumet à l'assemblée générale des Nations Unies le rapport « Notre avenir à tous ». Ce document définit le développement durable comme « Un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Au-delà d'une simple prise de conscience du fait que nous vivons dans un monde aux ressources limitées, le développement durable désigne une approche globale selon laquelle un développement à long terme n'est viable qu'en conciliant le respect de l'environnement, l'équité sociale et la rentabilité économique.

Le développement durable implique la nécessité de :

- maintenir ou d'améliorer la qualité de l'environnement naturel
- d'assurer la pérennité des ressources
- de réduire les différences de niveau de vie des populations dans le monde
- de favoriser l'autosuffisance des communautés
- de permettre le transfert des connaissances et des richesses d'une génération à l'autre et entre les sociétés
- de favoriser le dialogue et la participation des populations aux décisions qui les concernent.



Dans le schéma classique du développement durable, apparaissent uniquement les champs sociaux, environnementaux et économiques.

Dans les analyses plus récentes, la culture est de plus en plus intégrée en tant que quatrième pilier ou comme une dimension transversale. Au-delà de la croissance économique, la culture donne au développement sa dimension qualitative et éthique c'est-à-dire proprement humaine ; la diversité culturelle rappelle qu'il n'existe pas un mode unique de développement.

La gouvernance démocratique ou « bonne » gouvernance est également au cœur du développement durable, elle se caractérise par la participation, la transparence et la responsabilité.

Développement Durable et Solidarité Internationale, HCCI, 2006, Réalisation Adéquations

Zoom sur le Tourisme responsable

Face aux impacts sociaux, environnementaux et culturels, et aux déséquilibres économiques provoqués par le tourisme de masse, le tourisme équitable propose une alternative qui vise à :

- Assurer des retombées financières à la population locale, une rémunération juste.
- Minimiser l'impact négatif du tourisme de masse en privilégiant les groupes restreints, les préparations au départ, la protection et le respect de l'environnement.
- Développer des échanges interculturels et favoriser la rencontre entre les voyageurs et les hôtes d'accueil
- Impliquer les populations locales dans les projets.



Plus d'Information sur le tourisme solidaire
www.tourismesolidaire.org

B. Définition du Commerce équitable

Il est impossible aujourd'hui de donner une définition unique du Commerce équitable mais un consensus existe autour de la définition commune élaborée en 2001 au sein de **FINE**, groupe de travail regroupant des structures internationales du commerce équitable (**FLO+IFAT+ News +EFTA**) :

« Le commerce équitable est un partenariat commercial, basé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise plus d'équité dans le commerce international. Le commerce équitable contribue au développement durable en proposant de meilleures conditions commerciales aux producteurs marginalisés, spécialement dans le Sud, et en sécurisant leurs droits.



Les acteurs du commerce équitable, soutenus par les consommateurs, s'engagent à appuyer activement les producteurs, à sensibiliser le public et à se mobiliser pour des changements dans les règles et les pratiques du commerce international conventionnel. »

Pour les auteurs de cette définition, **les objectifs de ce commerce équitable** sont clairs :

- assurer **une juste rémunération** du travail des producteurs et artisans les plus défavorisés, leur permettant de satisfaire leurs besoins élémentaires
- garantir **le respect des droits fondamentaux** des personnes
- instaurer **des relations durables** entre partenaires économiques
- favoriser **la préservation de l'environnement**,
- proposer aux consommateurs **des produits de qualité**.



A ces définitions peuvent être associés les objectifs du commerce équitable qui recourent trois dimensions :

économique, éducative et politique :

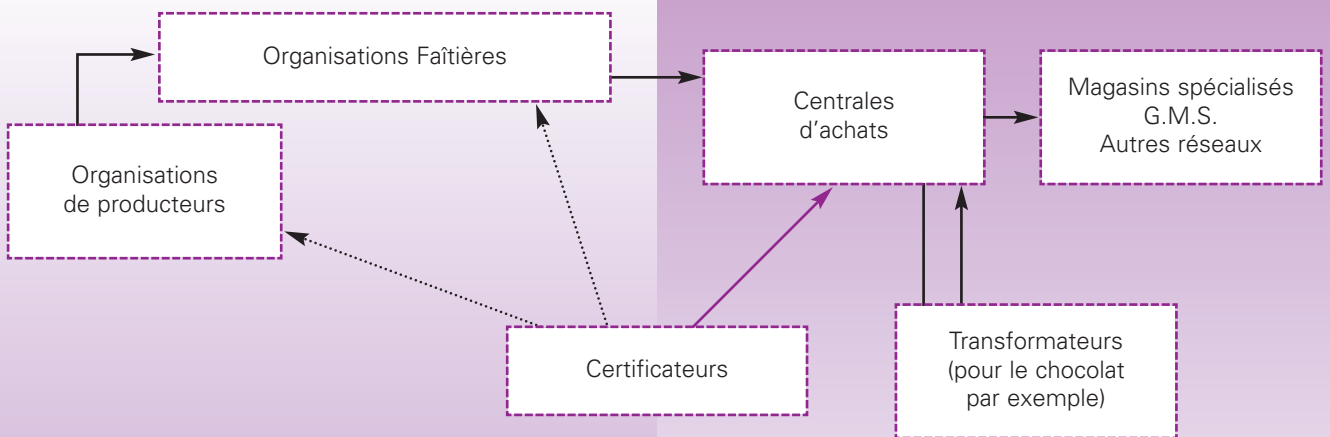
- une dimension socio-économique : des échanges commerciaux équitables et un développement durable,
- une dimension éducative pour d'autres modes de relations commerciales basées sur la confiance et la transparence,
- une dimension politique avec un engagement pour plus de justice dans les règles du commerce international.

C. L'organisation du commerce équitable



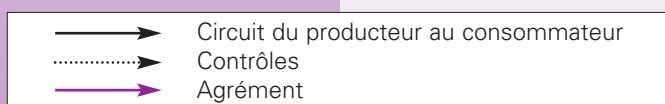
Les organisations de producteurs

L'objectif du producteur est de vendre son produit au meilleur prix, afin de pouvoir amortir ses coûts de production et obtenir un salaire décent pour lui et sa famille. Afin d'avoir plus de poids dans la négociation avec les acheteurs, les producteurs mettent en commun leur récolte et se regroupent en organisations ou coopératives.



PAYS DU SUD

PAYS DU NORD



Comment sont choisies les organisations de producteurs ?

Le choix et l'évaluation des organisations partenaires se fondent sur un certain nombre de critères. Ils sont issus de pays du sud (Afrique, Asie et Amérique Latine) en situation économique difficile parfois très précaire. Ces organisations peuvent être des coopératives, des associations de producteurs, des micros entreprises, des organisations commerciales à but social, des ONG. Elles ont un fonctionnement collectif, participatif et transparent. De plus, elles agissent en faveur d'un développement humain durable du point de vue socialéconomique et environnemental, assurent des conditions de travail et de rémunération décentes, et développent des projets sociaux (santé, éducation, habitat...). L'impact estimé en terme de développement pour le partenaire et le produit lui-même, est également étudié pour l'agrément d'une organisation de producteurs.

ZOOM sur une entreprise située au Népal,



Le Népal est l'un des 10 pays les plus pauvres du monde, l'**Association for Craft Producer** a vu le jour en 1984. Elle se définit comme « une entreprise socialement orientée, viable économiquement ». L'**ACP** a pour but de permettre aux artisans pauvres de bénéficier de revenus stables et suffisants, afin d'améliorer le niveau de vie des familles en difficulté. Diverses actions sociales sont menées dans ce sens : allocations maladie, maison, système de crédit, programme de maternité... aujourd'hui l'organisation représente 1200 producteurs de 17 districts du Népal.

<http://www.acp.org.np>

Le rôle des organisations faitières

Les organisations de producteurs passent souvent par des organisations de niveau national (entreprises, fédérations, ONG...) qui jouent le rôle d'interface avec les centrales d'achats du Nord. Ces organisations exportatrices ont pour fonctions essentielles la réception des commandes, leur répartition entre les producteurs ou organisations de producteurs, la centralisation des productions puis l'exportation. Elles contribuent fréquemment à la formation professionnelle des producteurs, peuvent fournir les matières premières ou encore leur verser des avances. Enfin, elles développent également la vente sur les marchés locaux.



ZOOM sur une organisation faitière au Pérou

La CIAP (Central Interregional de Artesanos del Perú) est une Organisation d'Artisans Péruviens qui se consacrent à la production et l'exportation d'artisanats de différents types et de différentes régions du Pérou (vaisselle, bijoux, papeterie, vêtements, accessoires, instruments de musiques ...). Elle effectue de multiples activités pour améliorer les conditions de vie et de travail des artisans, des familles et communautés. La CIAP est membre actif du Mouvement pour le Commerce Équitable au Pérou. La structure de la CIAP permet la participation démocratique de tous les artisans bénéficiaires. Les décisions les plus importantes sont prises au cours de l'Assemblée Générale annuelle à laquelle prennent part les délégués de tous les Groupes de Base. C'est également au cours de cette assemblée qu'est tracé le Plan Opérationnel Annuel, que sont nommés les dirigeants et que sont admis de nouveaux groupes d'artisans.

<http://www.ciap.org>

Comment est établi le prix équitable ?

Le groupe de producteurs propose un prix d'achat qu'il estime juste, équitable selon son contexte : outre le coût de production (matières premières et rémunération du travail, il tient compte des frais administratifs, des frais de transport jusqu'au point d'embarquement, de l'amélioration des conditions de travail, et des investissements réalisés (diversification de la production, formation, accès à l'éducation, accès aux soins...). Dans certains cas, le prix équitable est déterminé d'un commun accord et cette possibilité s'applique quand le prix d'un producteur rend le produit vendu au détail non compétitif. Le producteur cherche alors à réduire ses coûts de production ou à adapter son produit.

Enfin pour certains produits alimentaires cotés en bourse, comme le café, le cacao...il existe un prix mondial de référence. Le prix équitable est alors fixé par rapport à ce prix mondial, plus une « prime supérieure pour les cafés biologiques », avec la garantie d'un prix minimum stable.

Pour en savoir plus :

PFCE, <http://www.commerceequitable.org>

Les centrales d'achats

Elles négocient au cas par cas le prix des produits avec les groupements de producteurs avec qui elles entretiennent une relation de confiance durable : la négociation du prix est basée sur le dialogue et le respect de l'autre. Elles assurent aux producteurs une juste rémunération de leur travail et leur permettent de vivre dignement. Le « prix juste » permet ainsi au producteur d'amortir ses coûts de production, de nourrir, loger, vêtir, soigner et éduquer sa famille. Ce prix doit aussi être adapté aux conditions des marchés mondiaux.



La centrale d'achat ne travaille pas avec un producteur une année pour ne pas passer commande l'année suivante, sous prétexte que la gamme est démodée. Une ou deux commandes annuelles sont passées à chaque groupement de producteurs. Si elle est sollicitée par une organisation de producteurs, la centrale d'achat peut faire une avance à la commande pour permettre l'achat des matières premières et le lancement de la production. Le contrôle de la qualité et des spécifications des produits se fait par sondage lors de la livraison et les remarques sont transmises aux producteurs.

La coopérative Ethiquable, Première SCOP¹⁴ du Commerce Équitable

Cette entreprise solidaire offre une gamme alimentaire de qualité labellisée **Max Havelaar** — cafés, thés, sucre, chocolat, jus de fruits... — dont les matières premières proviennent en priorité de l'agriculture paysanne et familiale des pays du Sud. Lorsque la situation locale le permet, l'entreprise privilégie une transformation finale du produit dans le pays d'origine, et en partenariat avec des industriels locaux et les organisations de producteurs, des préfinancements peuvent être accordés aux organisations. Le sucre complet et le café soluble d'Equateur, par exemple, sont fabriqués dans les pays d'origine. Les produits qui ne nécessitent pas de transformation sont conditionnés sur leur site de Fleurance, dans le Gers qui est un lieu de stockage avant la redistribution des produits vers les différents points de ventes. À partir des matières premières issues d'organisations de petits producteurs (café, thé, sucre, etc.), les produits finis sont fabriqués par des PME européennes qui interviennent comme façonnier pour le compte de la **SCOP**. Le café par exemple : « Nous l'importons sous forme de café vert, le faisons torréfier par une PME française. »

<http://www.ethiquable.com>

Les réseaux de distribution, différentes approches du commerce équitable

La filière intégrée

L'ensemble des associations ou sociétés spécialisées de commerce équitable forment ce que l'on appelle la filière intégrée du commerce équitable. Elle a initié le commerce alternatif et souhaite encore aujourd'hui mobiliser la société civile autour de la révision des règles du commerce international et de ses institutions pour garantir durablement la prise en compte des intérêts de tous y compris des plus défavorisés. Des produits artisanaux, du textile et des produits alimentaires sont principalement vendus par ces structures. Pour les tenants du modèle intégré, la distribution en grandes et moyennes surfaces est perçue comme « une hérésie » : la vente des produits équitables est perçue comme un moyen pour la grande distribution d'améliorer son image vis-à-vis de sa relation avec ses fournisseurs.



La filière labellisée

À la fin des années 90, d'autres acteurs du commerce équitable proposent une nouvelle vision de celui-ci en plaçant prioritairement l'amélioration des conditions de vie des producteurs du Sud. Pour cela, il faut pouvoir offrir des débouchés à leur production et soutenir le développement de leurs activités. L'idée est donc d'utiliser les réseaux de distribution les plus performants qui vont alors se tourner rapidement vers les circuits de distribution traditionnelle. En France par exemple, plus de 70 % des produits alimentaires sont vendus en Grandes et Moyennes Surfaces¹⁵. La vente dans ces circuits de distribution a largement contribué à sortir le commerce équitable de la confidentialité. Un plus grand nombre de consommateurs est touché et cela assure un volume des ventes plus important pour un effet immédiat pour les producteurs. En France, l'association **Max Havelaar** appuie la mise en place de cette filière en apposant un logo permettant d'identifier les produits dans les linéaires.

¹⁴ Société COopérative de Production

¹⁵ Les défis du commerce équitable, Altermondes, mai 2007

De nouvelles approches

Depuis 6 ou 7 ans est venu s'ajouter un ensemble de structures de statut privé, souhaitant également défendre des valeurs plus éthiques et solidaires dans leurs entreprises. Beaucoup ont fait le choix de créer des commerces de proximité en se spécialisant sur une gamme de produits : objets de décoration, textile ou uniquement alimentaire. Parmi ces jeunes entrepreneurs, certains ont décidé aussi de travailler dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.



L'Economie Sociale est fondée sur une volonté et une capacité à entreprendre collectivement en associant des principes économiques de production et d'échanges (compétitivité, équilibre financier, pérennisation et développement,...) à des principes de solidarité entre membres dans une configuration où ceux-ci ont, dans beaucoup de cas, la double qualité de producteurs et de bénéficiaires du service rendu. Elles privilégient ce dernier par rapport au profit dégagé. Les entreprises de l'E.S.S. sont des acteurs à part entière de l'économie marchande et non marchande. Elles participent à la dynamique de cette dernière tant au niveau des réponses à des besoins socio-économiques par la production de biens ou de services, qu'à celui du développement de l'emploi.

En 2007, les magasins spécialisés représentent plus de 315¹⁶ points de ventes en France et une multitude de sites de ventes en ligne se sont créés sur Internet.

L'ensemble de ces organisations et réseaux de distribution poursuit le même but, l'amélioration des conditions de vie des producteurs du Sud. Leurs stratégies, niveaux d'action et choix commerciaux peuvent différer mais ces clivages sont toutefois dépassés car beaucoup d'organisations travaillent ensemble lors de grandes manifestations ou d'événements autour du commerce équitable.

Du consommateur au consom'acteur

Les consommateurs de produits issus du commerce équitable sont devenus des consom'acteurs, ils veulent un produit de qualité à un prix juste. Ils s'inquiètent des conditions de production du produit qu'ils achètent et veulent s'assurer de la juste rémunération des produc-

teurs. Ils ont compris que l'acte d'achat est un acte politique et citoyen.

Cette consommation citoyenne ou responsable n'est pas nouvelle et a débuté avec le capitalisme, fin XIX^e, à l'époque, des boutiques militant contre l'abolition de l'esclavage apparaissent aux États-Unis.

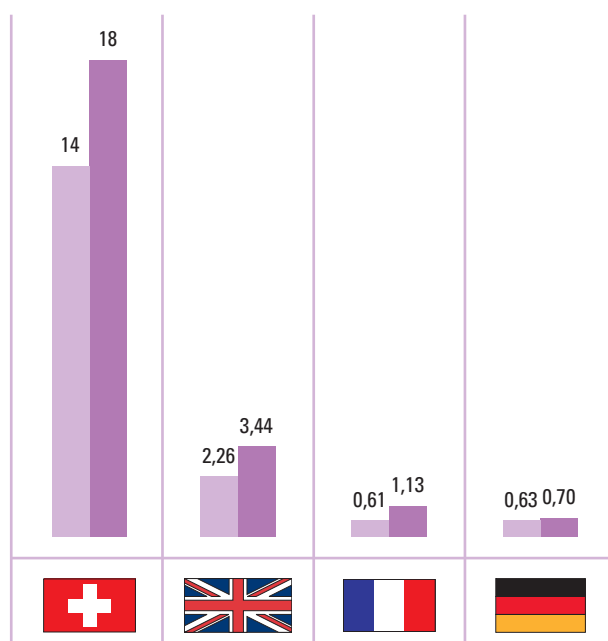
La dynamique est relancée dans les années 60 avec les premiers magasins de commerce équitable et s'amplifie entre 1980 et 1990 avec la création des *Jardins de Cocagne*, faisant le lien entre agriculteurs biologiques et l'insertion de personnes en difficulté. Des associations de consommateurs apparaissent au milieu des années 90, soucieuses d'être en lien plus direct avec les producteurs.

De manière plus générale, aujourd'hui 75 % des Français ont « déjà entendu parler du commerce équitable » et consomment en moyenne 2.5 euros par an de produits labellisés **Max Havelaar**. Constatant que 78 % des Français sont particulièrement préoccupés par les problèmes environnementaux, prenant acte de la forte progression des produits liés au développement durable, de nombreuses études¹⁸ prédisent pour les toutes prochaines années une véritable explosion de la consommation responsable, pour exemple, entre 2005 et 2007, le nombre total de foyers consommateurs de produits équitables a progressé de 1,6 millions¹⁹.

Pour en savoir plus

La consommation citoyenne, Alternatives Économiques, 2006

Consommation de produits issus du commerce équitable (en euros) par an et par habitant 2003-2004



¹⁶ Plate-Forme pour le Commerce Équitable, 2007

¹⁷ Voir Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), <http://alliancepec.free.fr>

¹⁸ Agence de conseil en marketing Added Value, voir <http://www.pro-environnement.com>

¹⁹ Etude commandée par Max Havelaar France menée par l'institut TNS Worldpanel, oct.2007

D. Les garanties du commerce équitable

Le commerce équitable est une démarche économique en plein essor. Les logos, les offres, les lieux de distribution, et les rayonnages en grandes surfaces comme en magasins spécialisés se multiplient. L'absence de label public complexifie l'achat pour le consommateur qui recherche alors des certitudes quant à l'origine du produit.

La garantie est une assurance délivrée au terme d'un processus de vérification, d'adéquation entre des pratiques et des principes. En France, divers systèmes de garantie privés co-existent : « labellisations privées », mécanismes de reconnaissance ou marques.

Chaque acteur de la profession garantit ou fait garantir ses produits sur la base de référentiels privés et distincts. Et par extension, le terme de label est utilisé pour désigner un logo attestant d'un travail de certification et donc le respect de cahiers des charges.

Plusieurs approches différentes en matière de garantie

La certification de produits de FLO



La labellisation des produits concerne essentiellement des produits agricoles. Elle est surtout mise en œuvre par l'association **Max Havelaar** en France, elle-même rattachée à l'international **FLO, Fairtrade Labelling Organisations**, qui fédère 20 initiatives nationales. Il s'agit de la gestion d'un label dont les standards (ou critères) ont été

définis par produit (café, banane, thé, sucre, cacao, coton, ...). Le processus se fait en 2 étapes :

- Des contrôles sont opérés une fois par an sur le terrain par des inspecteurs indépendants auprès des organisations de producteurs qui reçoivent ou non un agrément et le droit de figurer sur les listes de producteurs équitables établies par l'association
- Les entreprises d'importation et les concessionnaires sont aussi soumis à un contrôle pour être agréments. Le droit d'utilisation du logo **Max Havelaar** est octroyé en échange d'une redevance afin d'en financer le fonctionnement et la promotion.

La labellisation « produits » est difficilement applicable à des produits artisanaux, car les standards de référence sont multiples et impossibles à définir génériquement. Or, c'est parmi les producteurs d'artisanat que l'on retrouve les personnes en situation de plus grande vulnérabilité et qui sont le plus dépendantes du commerce équitable pour survivre.

La certification des organisations de commerce équitable

La reconnaissance des structures est un outil nécessaire pour garantir les produits artisanaux, généralement peu standardisés, élaborés en quantités modestes par une multitude de petits groupes ne permettant pas de s'acquitter des coûts de certification. La reconnaissance des structures est donc un outil essentiel pour garantir les produits. Elle s'applique à des

organisations dont l'activité principale est le commerce équitable. Elle est principalement mise en œuvre par des fédérations comme l'**IFAT** au niveau international ou la **PFCE** en France. Elle est basée sur des principes de reconnaissance mutuelle et de confiance, différentes méthodologies d'évaluation ont été mises en place (autoévaluation des membres par rapport à des critères et indicateurs, examen mutuel, examen externe).

- Au niveau international : la garantie de l'IFAT



Lancée en janvier 2004, la marque **FTO (Fair Trade Organisation)** permet d'identifier les organisations de commerce équitable.

A l'issue d'un processus en trois étapes (auto-évaluation, évaluation croisée et évaluation externe aléatoire), le comité exécutif de l'IFAT reconnaît les « organisations de commerce équitable », qui sont alors autorisées à utiliser la marque FTO sur leurs supports de communication et de promotion. Par contre la marque FTO ne peut pas être apposée sur des produits, ni sur leur emballage. En France, des importateurs comme Alter Eco, la fédération Artisans du Monde ou Artisanat Sel bénéficient d'ores et déjà de la marque FTO.

- Au niveau national : la garantie de la PFCE
En France, les membres de la Plate-Forme pour le Commerce Équitable ont défini une charte du commerce équitable, elle précise les pratiques que chaque membre de la PFCE doit respecter avec assiduité. Elle se compose d'engagements impératifs vis-à-vis du commerce équitable et de critères de progrès communs que les acteurs utilisent pour optimiser l'impact de leurs activités.

Extrait de la Charte de la Plate-Forme pour le Commerce Équitable

Les engagements impératifs ont trait aux droits élémentaires de l'homme et à la transparence des relations permettant à chacun de faire valoir ses droits. Les autres engagements ont trait à une amélioration indispensable de l'organisation de la filière, mais doivent tenir compte des contextes de départ.

Engagements impératifs

- Refuser systématiquement une **quelconque forme d'esclavage** ou de travail forcé, y compris l'exploitation des enfants
- **Contractualiser, entre les différents partenaires, des garanties** portant sur :
 - le prix du produit qui permet une juste rémunération des acteurs économiques,
 - la qualité des produits,
 - le versement d'un acompte, lorsque les organisations de producteurs n'ont pas le fonds de roulement nécessaire pour acheter la matière première,
 - le délai de livraison.

- **Privilégier des relations commerciales durables** avec les producteurs. Pour eux, c'est la durée qui assure l'avenir.
- **Assurer la transparence dans le fonctionnement** des différents partenaires. Cela passe par une information réciproque à chaque étape sur les conditions de travail, les salaires, la durée des relations, les processus de production et de distribution, les prix, les marges...
- **Accepter le contrôle sur le respect de ces principes**, à chaque étape du processus.

Critères de Progrès

- **Une organisation participative respectueuse de la liberté d'expression et de l'avis de chacun.** Cela peut se traduire, dans un groupe, par une prise de décision démocratique ou, dans une entreprise, par la négociation entre patronat et organisations de travailleurs.
- **Le respect de chacun**, sans discrimination aucune.
- **L'élimination du travail des enfants** en utilisant les moyens les plus adaptés dans l'intérêt de l'enfant. Le travail des enfants ne peut être toléré que dans une période transitoire, en vue d'une scolarisation ou d'une formation. Souvent, l'arrêt immédiat du travail des enfants génère des conséquences plus préjudiciables encore aux enfants et à leur famille.
- **La valorisation des potentiels locaux des producteurs** avec l'utilisation de matières premières et des savoir-faire locaux.
- **Une production et une distribution** favorisant une utilisation raisonnée des matières premières et des sources d'énergie, ainsi que leur renouvellement.
- **Le circuit le plus court et le plus simple possible** entre producteurs et consommateurs.
- **L'encouragement des producteurs à l'autonomie**, en privilégiant la diversification des débouchés, notamment sur le marché local. L'activité économique doit être rentable en elle-même, et donc parfaitement distincte d'autres formes de financements.
- **Un engagement des acteurs envers leur environnement socio-économique.** Par exemple, les bénéfices réalisés sont réinvestis dans l'entreprise et/ou dans des programmes de développement à caractère collectif, économique, écologique ou social.
- **Une information qui permette :**
 - à l'acte d'achat de relier le producteur au consommateur
 - au consommateur d'effectuer un achat fondé et responsable,

Voir le texte intégral de la PFCE sur <http://www.commerceequitable.org/charte>

- Au niveau national : le cahier des charges de MINGA Dans l'espoir de favoriser l'apparition d'un système de garantie de droit public en matière de commerce équitable, les membres de l'association MINGA ont publié en juin 2005 un cahier des charges de 19 pages qui présente les engagements que les signataires prennent dès à présent.

L'organisation de la garantie, conduite par la commission « études des adhésions et évaluation collective des pratiques » est essentiellement axée sur un contrôle collectif, pour lequel les acteurs économiques apportent publiquement et en permanence les informations nécessaires sur leurs filières. Par ailleurs, ceux-ci s'engagent également à répondre à toute question et demande de visite ou de contrôle de la part des autres membres ou des consommateurs. L'association considère comme primordial la confrontation de cette information partagée avec le débat citoyen, qu'elle souhaite ouvert à l'innovation, pour apporter une garantie citoyenne, dynamique et démocratique en faveur d'une économie équitable.

La labellisation de filières

La démarche YAMANA

YAMANA accompagne l'ensemble des acteurs économiques d'une filière d'activité pour l'intégration concertée d'une politique de responsabilité sociale et environnementale. Appliquée à la filière Textile – Habillement, la démarche proposée par Yamana est notamment initiée à travers le programme Fibre Citoyenne. Ce programme a été conçu afin de fournir des repères et des outils aux entreprises textiles et à leurs acheteurs en matière de qualité sociale et environnementale et ce, sur l'ensemble de la filière. L'objectif principal du programme est de générer des améliorations sociales et environnementales, sur l'ensemble des sites concernés par l'élaboration des produits. Cette démarche et ses actions d'amélioration sont encadrées par un groupe de travail qui réunit les différentes parties prenantes (pouvoirs publics, ONG, acteurs économiques). <http://www.yamana-mvd.org>



Le label STEP pour les tapis

La fondation suisse **STEP** labellise depuis 1995 plus de la moitié des tapis vendus en France. 18 fabricants ont suivi ce programme. Les entreprises du Nord sont invitées à signer une charte et à transmettre les coordonnées de leurs fournisseurs dans les pays du Sud. Elles s'engagent à développer des relations commerciales plus équitables avec les producteurs en structurant une démarche globale de développement local, respectueuse du tissu social et culturel et des aspirations des habitants. Sur place, des coordinateurs locaux assurent les missions de contrôle, de vérification et d'accompagnement. Pour en savoir plus : <http://www.label-step.org>

Malgré l'ensemble de ces mesures de garanties prises par les acteurs du commerce équitable, de nombreuses critiques et témoignages remettent en cause la fiabilité des labels équitables. Les accusations portent souvent sur l'indépendance des labels et sur les politiques commerciales menées. Le consommateur citoyen s'interroge alors sur les réels impacts du commerce équitable et sur ce qui anime les acteurs du réseau équitable.

Aujourd'hui, il est exact de dire que la filière équitable ne l'est pas à 100 %, qu'il n'existe pas pour l'instant de transparence quant au transport et que les contrôles menés restent insuffisants. Mais il faut également signaler que l'ensemble des acteurs travaillent sur ces problématiques et interpellent les politiques afin que des critères précis de commerce équitable soient définis et qu'il y ait une reconnaissance de l'État.

E. L'impact du commerce équitable

Selon **FINE**, aujourd'hui, le commerce équitable bénéficie à un million et demi de producteurs et fait vivre plus de 5 millions de personnes. Ce succès actuel du commerce équitable fait naître des interrogations : Savons-nous quels sont les effets réels du commerce équitable ? Quels sont les changements positifs ou négatifs que le commerce équitable a provoqué chez les producteurs, dans leur famille, leur entourage ?

Les études réalisées pour le moment sont récentes et peu nombreuses et ne permettent pas d'avoir une vision exacte de l'impact du commerce équitable, mais on peut malgré tout se référer à ces quelques analyses. Dernièrement une étude a été réalisée chez les producteurs de café en Equateur²⁰, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de mesure d'impact du Commerce Équitable sur les organisations les familles et leurs territoires. D'autres études sont en cours, sur différentes filières afin d'évaluer le dispositif.

Remarques d'une étude menée sur une coopérative de producteurs de café boliviens par Nicolas Eberhart, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières en juin 2006²¹ :

- **Les producteurs couvrent leurs besoins élémentaires**, considérés comme « le seuil de vie durable » (augmentation des revenus annuels, accès aux soins facilités, la scolarisation des enfants est meilleure...)
- **L'effet économique majeur sur le long terme**, consiste donc à **libérer les producteurs du risque de variation de prix**, qui les oblige périodiquement à chercher du travail en dehors de leur zone de production et de vendre leurs biens. **Le commerce équitable permet de maintenir l'activité de production et d'envisager d'investir**. Ici la prime de développement a servi à l'achat de citernes, des salles de réunion, des outils de process du café et comme capital de base pour obtenir des cofinancements de l'État : électrification, adduction d'eau, profitables à toute la région.
- Le commerce équitable contribue à la **structuration des organisations paysannes**, à l'appui à la formation, la défense de leurs intérêts.

Remarques d'une étude menée par Artisans du Monde sur sept coopératives d'artisanat dans trois pays en février 2004²² :

- **Le commerce équitable permet d'accéder à un métier pour des personnes qui sont exclues des activités professionnelles** (handicapés, intouchables, femmes...). Dans certains pays, la rareté du travail et



son incompatibilité avec leur situation ou leur qualification entraîne des cas de pauvreté, voire d'extrême pauvreté et d'exclusion sociale.

- De nouvelles compétences techniques, des revenus augmentés, des commandes régulières, des contacts avec des personnes extérieures, tous ces éléments contribuent à **la reconnaissance, à la valorisation des producteurs et de leur travail**

Ces études révèlent également :

- **La dépendance des organisations** de producteurs par rapport aux acteurs du commerce équitable
- **Le manque d'informations** des producteurs sur le commerce équitable
- **Le faible impact en terme de développement local**, sauf quelques rares exceptions, on constate un manque de connexion entre la filière équitable et les dynamiques économiques, et sociales. Les producteurs se concentrent sur les relations qu'ils développent au sein de la filière.

Pour en savoir plus

Le site d'Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières <http://www.avsf.org>

F. Structure du réseau équitable dans le Grand Lyon

Le premier magasin de commerce équitable lyonnais fut créé en 1974 par Artisans du Monde Vieux Lyon au 16 rue de la Bombarde. D'autres associations se sont par la suite installées : Artisanat Sel, Aide au Volontariat en Inde, Aux 4 coins du Monde. Aujourd'hui il existe plus d'une trentaine de structures identifiées de commerce équitable, boutiques spécialisées, cafés équitables, vente en ligne, association d'éducation, un collectif a même vu le jour.

²⁰ Etude d'impact chez les producteurs de café en Equateur, FAPECAFES <http://www.avsf.org/fr>

²¹ Téléchargeable sur le site <http://www.avsf.org>

²² Téléchargeable sur Internet : <http://www.artisansdumonde.org/impact-commerce-equitable.htm>



Le collectif organise et coordonne la Quinzaine du commerce équitable sur le Grand Lyon avec l'aide de la région Rhône Alpes et d'acteurs privés. Voir « *Le guide lyonnais du commerce équitable* », 2005, *Equi'sol*

Le Collectif des Associations de Développement en Rhône Alpes (CADR) participe également à cette cohésion des acteurs. Le CADR a en effet mis en place un groupe de travail sur le commerce équitable qui a accompagné à plusieurs reprises des organisateurs de marchés de commerce équitable en région lyonnaise (organisation, sélection des participants).

Le CADR qui se situe à La Mulatière anime également le réseau DéPart. Ce réseau rassemble 10 associations de tourisme équitable et responsable. Le Réseau DéPart a été créé pour :

- informer le public sur de nouvelles formes de voyages,
 - sensibiliser et former les voyageurs à un tourisme responsable,
 - promouvoir et encourager un tourisme plus équitable.
- Le Réseau DéPart produit et diffuse différents outils pédagogiques.

Plus d'informations : CADR, <http://cadr.free.fr>

Equi'Sol joue également un rôle primordial dans la coordination des acteurs du commerce équitable :

- Mise en place des Assises régionales du commerce équitable, en 2003 et 2005 sur les perspectives du commerce équitable en s'appuyant sur les acteurs locaux. Événement régional organisé à Grenoble, Lyon et Annemasse, ces Assises furent l'occasion pour les professionnels de se rencontrer et d'ouvrir le débat au grand public. Ces Assises ont connu un succès important, elles ont permis d'aborder les grands enjeux du commerce équitable et de mutualiser les expériences. Depuis Equi'Sol organise régulièrement des tables rondes thématiques.
- Organisation en février 2008 du premier Salon européen du commerce équitable qui s'est tenu à Villeurbanne (cf. : <http://www.saloneuropeen-commerce-equitable.org>)



Dans le Grand Lyon, les collectivités se sont peu à peu engagées vers une consommation responsable en tenant compte dans leurs commandes publiques de critères sociaux et environnementaux.

L'appui de la délégation à l'Économie sociale et solidaire de la Ville de Lyon a permis de soutenir les acteurs du commerce équitable dans leurs actions d'éducation et de sensibilisation du grand public (aide à la participation des marchés de Noël) mais aussi d'aider à la création de structures de commerce équitable.

Les acteurs spécialisés ne sont pas les seuls points de vente de produits issus du Commerce équitable. Une offre diverse est disponible dans le commerce conventionnel notamment dans les magasins biologiques, dans la grande distribution ou encore sur Internet. À l'image des consommateurs quelques établissements lyonnais défendent une certaine éthique et s'engagent en proposant cafés, thés ou jus équitables à leur clientèle.

Dialogues en Humanité

Nés en 2002 lors du Sommet Mondial de Johannesburg, les Dialogues en Humanité, au Parc de la Tête d'Or en juillet, portent une ambition, celle de poser la question humaine comme question politique, à travers une méthode — réunir des scientifiques, des artistes, des représentants du monde politique et de l'entreprise, ainsi que des représentants des principales traditions spirituelles du monde entier, afin d'explorer ensemble les leviers et obstacles sur notre chemin vers plus d'humanité.

<http://dialoguesenhumanite.free.fr>

C. TEXTES & LOIS

I. LES GRANDES DÉCLARATIONS

Le commerce équitable s'appuie sur de nombreux textes de lois et fait référence aux grandes déclarations émanant des Nations Unies ou de conférences internationales ;

A. Les Droits de l'Homme

La notion de dignité humaine et de valeur fondamentale de l'être humain se retrouve dans toutes les traditions philosophiques et religieuses.

Historiquement, les droits civils et politiques : libertés individuelles, droit de vote, liberté d'expression, précèdent les droits économiques sociaux et culturels (DESC). Ils sont donc appelés droits de la première génération.

La tradition libérale européenne a progressivement traduit cette notion en termes de droit, ce qui est une base pour la défense et l'amélioration du respect de cette dignité.

Les premières législations sont marquées par leur caractère incomplet : le citoyen d'Athènes ou de Rome est un homme qui paye des impôts, comme celui de la déclaration des droits de l'homme de 1789 (qui établit une distinction entre les citoyens actifs et les citoyens passifs, c'est-à-dire trop pauvres pour payer l'impôt et privés du suffrage universel). L'esclavage est maintenu, les droits civiques ne s'appliquent pas aux femmes. La législation n'est pas universelle. En outre, les droits proclamés ne sont pas forcément entérinés, mais constituent des ouvertures sur l'avenir.

La Révolution des rapports entre l'individu et le pouvoir, l'individu et la liberté, et l'individu et la justice, conduit à des luttes d'émancipation (la révolution française, les guerres d'indépendance) qui construisent peu à peu les droits de l'homme.

Mais c'est en 1945, lors de la Libération et avec la prise de conscience des horreurs de la seconde guerre mondiale résultant de la doctrine raciste du nazisme qu'émerge la conviction que les Droits de l'Homme devaient être reconnus dans le monde entier, de façon universelle. L'égalité des hommes quelles que soient leurs origines, leurs croyances ou leur sexe est proclamée.

Le préambule de la déclaration est sans ambiguïté : « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté de la justice et de la paix dans le monde »

Le 10 décembre 1948, l'Organisation des Nations

Unies réunie en assemblée nationale à Paris adopte le texte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). 40 États votent le texte, 8 s'abstiennent (2 sont absents). Aujourd'hui, 130 états sur 185 souscrivent à la Charte internationale des droits de l'homme.

B. Les Droits Économiques, Sociaux et Culturels

L'origine des DESC

Les **DESC** sont des droits inaliénables de chaque être humain, invocables en tout lieu et en toute circonstance. Ils font partie des droits humains au même titre que les droits civils et politiques. Il n'y a aucune raison de les distinguer et d'en dégager des hiérarchies. L'idée d'origine était de rédiger un seul texte portant sur l'ensemble des droits : le contexte historico politique de la guerre froide n'a pas permis d'atteindre cet objectif.

Pour que les Nations Unies ratifient la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, deux Pactes ont donc été adoptés à l'image des deux conceptions des Droits de l'Homme qui s'affrontaient à l'époque et s'affrontent toujours :

le bloc de l'Ouest, de tradition libérale, défendait les droits civils et politiques au nom de la démocratie le bloc de l'Est, de tradition marxiste, défendait les **DESC** au nom d'un idéal d'égalité sociale et économique.

Ainsi l'existence de ces deux textes a porté un coup dur aux principes d'universalité et d'indivisibilité des droits. La définition du commerce équitable reprend la notion de défense des droits de l'homme. Voici quelques-uns des droits économiques, sociaux et culturels défendus au travers du commerce équitable.

Les principaux DESC

Ces Droits sont extraits du Pacte International des Droits économiques sociaux et culturels rédigés en 1966 mais entrés en vigueur en 1976.

Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur développement économique, social et culturel.



Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance. (Article 1)

Le droit au travail

Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit au travail, qui comprend le droit qu'à toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté. Les États parties s'engagent à assurer le droit qu'à toute personne de former avec d'autres des syndicats et de s'affilier au syndicat de son choix le droit de grève, exercé conformément aux lois de chaque pays.

Le droit au travail implique que toute personne puisse jouir de ce droit à des conditions justes, équitables et satisfaisantes, à une rémunération équitable et satisfaisante assurant au travailleur et à sa famille une existence conforme à la dignité humaine, droit à la sécurité et à l'hygiène dans le travail, droit à des heures raisonnables de travail, aux repos et aux loisirs. (Article 6)

Le droit à un niveau de vie suffisant

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, y compris une nourriture, un vêtement, un logement suffisants, ainsi qu'une amélioration constante de ses conditions d'existence.

Les États parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent, à cet effet, l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie. (Article 11)

Le droit à la santé et à la protection sociale

Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit que possède toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre.

Un dispositif sanitaire mettant à la disposition de la population des personnels médicaux et paramédicaux, et des équipements correspondants aux besoins, doit permettre de donner des soins appropriés à toute la population, de prévenir et de dépister les maladies. (Article 12)

http://www.unesco.org/education/nfsunesco/pdf/SOCIAL_

C. Les Droits de l'Enfant

La **Convention Internationale des Droits de l'Enfant** (ou *Convention relative aux droits de l'enfant*) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en novembre **1989**. En France, elle est entrée en vigueur le 2 septembre 1990. Au 30 juin 2006, 192 États ont ratifié ou adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant. C'est le traité international le plus universel (celui qui rassemble le plus d'États parties). Ce texte international a une valeur juridiquement



contraignante dans chaque État qui l'a ratifié, et ses citoyens peuvent s'en prévaloir directement. Toutefois, les pays signataires ont la possibilité d'émettre des réserves sur certains articles.

Extraits de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

- Les enfants doivent avoir du temps pour le repos et le jeu ainsi que l'accès aux activités culturelles et artistiques dans des conditions d'égalité.
- Les États protègent l'enfant contre l'exploitation économique et tout travail susceptible de compromettre l'éducation ou de nuire à leur santé ou leur bien-être.

Texte Intégral : <http://www.unicef.org>

D. Les Sommets de la Terre

Les sommets de la Terre sont des rencontres entre dirigeants mondiaux ayant lieu tous les 10 ans. Ils constituent une occasion de se pencher sur l'état social et environnemental de la planète. Ils présentent un enjeu symbolique important. Les sommets de la Terre sont la preuve d'une culture mondiale de respect de l'écologie, ils visent à démontrer la capacité collective à gérer les problèmes planétaires et affirment la nécessité d'une croissance devant se faire dans le respect de l'environnement, avec le souci de la santé, de l'instruction et de la justice.

Des trois dernières rencontres, c'est la conférence de Rio de Janeiro en 1992 qui a le plus marqué en donnant le coup d'envoi à un programme ambitieux de lutte mondiale contre les changements climatiques, pour la protection de la biodiversité et l'élimination des produits toxiques. Lors de ce sommet, il a été créé un guide de mise en œuvre du développement durable pour le 21^e siècle appelé Agenda 21. Les nations qui se sont engagées, doivent assurer la mise en place de ces agendas au niveau national, régional et local. *Pour retrouver toutes ces conférences* www.agora21.org

E. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Pour engager le XXI^e siècle sous de bons auspices, les États Membres des Nations Unies ont convenu en 2000 de huit objectifs essentiels à atteindre d'ici à 2015. Ces objectifs du Millénaire pour le développement, qui vont de la réduction de moitié de l'extrême pauvreté à l'éducation primaire pour tous, en passant par l'arrêt de la propagation du VIH/sida, et ce à l'horizon 2015, constituent un schéma directeur pour l'avènement d'un monde meilleur.

Les objectifs pour 2015**1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim**

- Réduire de moitié, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour ; réduire de moitié, la proportion de la population qui souffre de la faim

2. Assurer l'éducation primaire pour tous

- D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard

4. Réduire la mortalité infantile

- Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

5. Améliorer la santé maternelle

- Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

- D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

7. Assurer un environnement durable

- Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales

8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoires
- S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés.
- Répondre aux besoins particuliers des États enclavés et des petits États insulaires en développement
- Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme

Pour plus d'informations

Le site de l'ONU <http://www.un.org>

II. LE COMMERCE ÉQUITABLE DANS LA LOI ET SES APPLICATIONS**A. La réglementation européenne**

Le commerce équitable représente une partie significative de la consommation en Europe. 11 % des citoyens européens achètent ces produits et les enquêtes menées montrent qu'il existe une grande demande en faveur de ce genre de produits²³. Le 4 juillet 1998, le Parlement européen a adopté une résolution stipulant que « Considérant que le commerce équitable s'est révélé être un des instruments des plus efficaces pour promouvoir le développement, [...] le commerce équitable doit faire partie intégrante de la politique de développement de l'Union européenne ».



Le 29 novembre 1999 c'est au tour de la Commission européenne d'établir une déclaration. Dans celle-ci, la Commission propose une définition du commerce équitable, précisant que le concept s'applique généralement à des opérations commerciales renforçant la position économique des petits producteurs et propriétaires afin de s'assurer qu'ils ne sont pas marginalisés dans l'économie mondiale. Le commerce équitable concerne principalement les pays en développement et s'organise autour de deux volets principaux :

- assurer que les producteurs, y compris les employés, bénéficient d'une part adéquate du bénéfice total ;
- améliorer les conditions sociales, notamment des employés, en l'absence de structures développées de services sociaux et de représentation au travail, etc.

Depuis la première directive européenne sur le commerce équitable, la part des produits issus de cette filière a progressé à un rythme soutenu sur le marché de l'Union européenne et les députés européens souhaitent aujourd'hui encourager davantage cette activité. Ils veulent améliorer le fonctionnement des filières, accroître la confiance des consommateurs et aller plus loin avec cet instrument qui s'avère efficace pour réduire la pauvreté, en particulier dans les pays les plus pauvres du monde.

Le 6 juillet 2006, le Parlement européen a voté une résolution sur le commerce équitable suite à la présen-

²³ *Du commerce oui, mais différemment*, octobre 2007, EFTA

tation du rapport d'initiative de Frithjof SCHMIDT, député vert allemand.

Retrouvez le rapport sur le commerce équitable et le développement (2005/2245 (INI)) sur le site du Parlement Européen: <http://www.europarl.europa.eu>
La résolution du Parlement : <http://europa.eu/bulletin/fr/200607/p129001.htm>

B. La réglementation française

C'est à partir de 2002 que l'État entreprend de réglementer le commerce équitable en France. Tout d'abord, un groupe de travail est mis en place à l'Agence Française de Normalisation qui se charge de la gestion des certifications publiques et des labels. En janvier 2006 et après plusieurs années de concertation, l'accord ACX50 AFNOR relatif au commerce équitable est signé par 51 organisations.

Ce texte établit l'existence de deux grands types de filières de commerce équitable :

- **La filière intégrée** où l'importateur et le distributeur sont une même organisation de commerce équitable, garante du respect de l'application des critères et des principes du commerce équitable.
- **La filière non intégrée** où une organisation de commerce équitable (OCE) non impliquée directement dans la relation commerciale s'assure du respect des principes et critères du commerce équitable.



Une nouvelle reconnaissance du commerce équitable apparaît en 2006 avec l'article 60 de la loi du 2 août 2005, n° 2005-882 en faveur des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Cet article définit le commerce équitable et le reconnaît comme un partenariat commercial. Le dispositif d'application de cet article (décret + circulaire) a fait l'objet d'une concertation avec les organisations françaises du commerce équitable, représentées par la Plate-Forme pour le Commerce Équitable.

Le décret du 15 mai 2007 « relatif à la reconnaissance des personnes veillant aux respects des conditions du commerce équitable », propose la création d'une commission nationale afin d'éclaircir le cadre juridique des opérations liées au commerce équitable.

Retrouvez le texte intégral au J.O. du 16 mai 2007, décret n° 2007-986 du 15/05/07
<http://www.assemblee-nationale.fr>

Le décret :

www.pme.gouv.fr/actualites/dossierpress/dp03052006/decret-commerce-equitable.pdf

Le projet de circulaire :

www.pme.gouv.fr/actualites/dossierpress/dp03052006/projet_circulaire_commerce_equitable.pdf

C. Le rôle des collectivités

Fortes de leur position centrale dans le maillage territorial et bénéficiant en général de la confiance de l'opinion publique, les collectivités locales sont en mesure de jouer un véritable rôle de levier économique et éducatif en faveur du commerce équitable.

Les collectivités sont de plus en plus nombreuses à avoir compris que l'engagement équitable, symbole d'une politique dynamique et responsable pouvait aussi se révéler bénéfique en termes d'images. Des textes de lois permettent aujourd'hui d'intégrer la notion d'achat éthique.

Tous les achats dans la restauration collective sont soumis au Code des Marchés Publics. Le nouveau code des marchés, publié le 4 août 2006, renforce les possibilités pour les acheteurs de réaliser des achats durables.

Voici un article extrait du texte officiel :

Article 14 « Les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre peuvent comporter des éléments à caractère social ou environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.



Le document reconnaît :

- **La dimension partenariale du Commerce Équitable** : celui-ci est avant tout un partenariat impliquant OCE, organisations de producteurs et de travailleurs et autres parties prenantes,
- **L'objectif fondamental du commerce équitable** de bénéficier aux producteurs,

Les principes fondamentaux, complémentaires et indissociables que sont :

La relation commerciale équilibrée
L'accompagnement des organisations de producteurs
L'information et la sensibilisation visant à un changement des règles et des pratiques de l'ensemble du commerce international conventionnel

Retrouvez l'accord AFNOR ACX50 sur le site <http://www.afnor.org>

Ces conditions d'exécution ne peuvent pas avoir d'effet discriminatoire à l'égard des candidats potentiels. Elles sont indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation ».

Ainsi les collectivités publiques peuvent dès aujourd'hui prendre en compte dans leurs commandes des critères sociaux et environnementaux.

Voir les autres articles 5,6, 45, 50 et 53

Nouveau Code des Marchés Publics

Décret n° 2006-975 du 1er août 2006, JORF n° 179 du 4 août 2006, page 11627, texte n° 20.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOM0620003D#>

Circulaire du 3 août 2006, JORF n° 179 du 4 août 2006, page 11665, texte n° 23. 38

<http://www.emse.fr/marchespublics/CirculaireApplication3Aout2006.pdf>

Pour plus d'informations

Le guide Pratique pour l'achat de produits biologiques, locaux et équitables en restauration collective, publication Equi'Sol, 2007

L'exemple de la restauration Citoyenne

Certains établissements scolaires souhaitent orienter leur offre en restauration vers des produits de meilleure qualité et plus solidaire. Pour répondre à ces préoccupations des produits équitables ou biologiques leurs sont proposés et concourent effectivement à une alimentation plus responsable et plus respectueuse de l'environnement.

Dans l'agglomération lyonnaise, certaines collectivités ont joué le jeu et ont exprimé leur souhait de voir des produits du commerce équitable dans leurs assiettes. Ainsi dans le cadre de son agenda 21, la commune de Rillieux-la-Pape met en place dans des restaurants scolaires des animations sur le commerce équitable. Jus de fruit, chocolat et riz du Laos sont des produits qui viennent compléter les menus des enfants dans les cantines des écoles. L'objectif, faire découvrir aux enfants une autre consommation pour que plus tard ils deviennent des consommateurs éclairés.

Agenda 21 de Rillieux la Pape,

Contact : Pauline Perquis, chargée de mission
au 04 37 85 00 93

http://www.ville-rillieux-la-pape.fr/mairie_rillieux_9382.html

www.ofretic38.com :

Pour faciliter la démarche des collectivités

Ce projet a pour objectif d'organiser et de développer l'offre de produits et de services éthiques en direction des acheteurs collectifs. Pilotée par Equi'Sol, une commission composée d'associations, de collectivités, d'entreprises et de comités d'entreprises a effectué un travail de recensement afin de créer un site Internet qui présente les produits et services ainsi que les coordonnées des fournisseurs dans quatre domaines éthiques : le commerce équitable, le tourisme solidaire, l'agriculture locale et les chantiers d'insertion.

Télécharger le guide de la restauration citoyenne :
http://www.ofretic38.com/achat_ethique/guide-restauration-citoyenne

D. L'exemple du Grand Lyon

Depuis une dizaine d'années, le Grand Lyon s'est engagé dans la voie du développement durable avec deux chartes d'écologie puis la publication d'un agenda 21.

Pour le Grand Lyon, cet agenda est un outil de planification sur le long terme pour la mise en œuvre d'un développement durable. Adopté en conseil de communauté le 17 mai 2005, l'agenda 21 du Grand Lyon expose la stratégie adoptée ainsi qu'un plan de 86 actions concrètes à mettre en œuvre. Le plan d'actions est structuré autour de cinq orientations stratégiques :

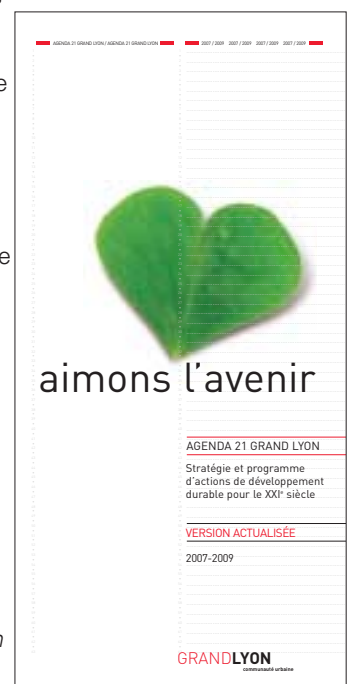
- 1 : favoriser tout à la fois la cohésion sociale et le développement économique,
- 2 : réaffirmer localement la lutte contre l'effet de serre,
- 3 : améliorer le cadre de vie des habitants
- 4 : positionner le Grand Lyon et les communes comme animateurs de la prise en compte du développement durable, de manière partenariale,
- 5 : engager l'institution communautaire à se mobiliser pour le développement durable.

Une des actions déjà menée est la mise en place d'une charte des achats pour favoriser dans les marchés publics les critères environnementaux et intégrer des clauses sociales.

Dans son bilan du Plan d'actions 2005-2007, le Grand Lyon confirme la mise en œuvre de sa charte (voir Action n° 77) : « La Charte des achats du Grand Lyon permet d'identifier de manière transparente les modalités de mise œuvre de la commande publique de la collectivité. Elle affiche un certain nombre de grands principes d'achats et fixe, à l'égard des fournisseurs et particuliers, des engagements qualité, parmi lesquels figure la certification ISO9001. Cette certification sera étendue en 2008 à l'ensemble des services ».

En 2006, de nombreuses communes de la communauté urbaine de Lyon réalisent des Agendas 21 locaux : Rillieux-la-Pape, Feyzin, Dardilly, Caluire et Cuire, Francheville, etc. D'autres se regroupent pour élaborer des projets de territoire en matière de développement durable ; c'est le cas par exemple du Val de Saône où 16 communes ont décidé de travailler ensemble sur ce sujet ou de la Vallée de la Chimie, quant à la mise en place d'une démarche de développement durable.

*Agenda 21
du Grand Lyon*
Contact, Nadia Mabile,
Mission Agenda 21
au 04 78 63 46 33
<http://www.grandlyon.com>
et
<http://www.millenaire3.com>



D. L'ÉDUCATION AU COMMERCE ÉQUITABLE ET LES ACTIONS DU GRAND LYON

« Nous n'avons pas besoin de plus de croissance ; Nous avons besoin de plus de conscience »

Maria-Cristina Pecchini,
Présidente des Botteghe del Mondo,
Association de commerce équitable en Italie.

Le Grand Lyon « Le plan d'éducation au développement durable »

Avec le Plan d'Éducation au Développement Durable voté en Conseil de Communauté en juillet 2006, le Grand Lyon confirme son engagement dans le domaine de l'éducation à l'environnement et l'élargit au développement durable.

Aux questions de préservation des milieux naturels et de la biodiversité, s'ajoutent désormais des enjeux liés aux questions d'air, de mobilité, de santé, de réduction des consommations d'énergie et d'eau, du volume des déchets.

Le Plan Local d'Éducation au Développement Durable fait une large place au partenariat avec les communes et les autres collectivités, l'Éducation Nationale, les associations, les partenaires privés...

L'adoption par la Communauté urbaine de Lyon de son agenda 21 en mai 2005 renforce l'engagement de la collectivité vers le développement durable. Celui-ci interpelle à la fois des politiques publiques, l'action collective et les pratiques individuelles. Ainsi nous sommes tous concernés, décideurs, acteurs socio-économiques, habitants..., et à tous les âges de la vie.

Nous devons faire évoluer nos représentations sociales et culturelles pour que chacun, à son niveau prenne pleinement en compte l'importance des enjeux du développement durable. L'éducation a une utilité sociétale, environnementale et opérationnelle. Il s'agit d'une « éducation à la citoyenneté et à la responsabilité planétaire », comme nous le dit Philippe Meirieu²⁴.

Le Grand Lyon, tant gestionnaire de services urbains qu'institution démocratique porteuse de vision à long terme, apporte sa contribution à responsabiliser les habitants, pour coproduire le territoire.

Cette dimension pédagogique de l'agenda 21 est structurée notamment par l'élaboration et la mise en œuvre du **Plan Local d'Éducation au développement**

Durable (action n° 64 de l'Agenda 21). Ce plan local en est à la fois le document de référence et l'outil opérationnel. Un groupe interservices au Grand Lyon met en œuvre ce plan, à partir de fiches actions. Comme le déploiement de l'éducation au développement durable sur le territoire du Grand Lyon concerne de nombreux intervenants, une large place au partenariat avec les communes et les autres collectivités, l'Éducation Nationale, les associations, les partenaires privés..., est encouragée.

Avec l'Inspection académique, sont co-construits, un logiciel d'éducation à l'empreinte écologique, (Terragones) et un passeport écocitoyen pour les élèves de cycle 3 (CE2 à CM2). Des conventions pluriannuelles par des fonds de concours auprès d'une vingtaine d'associations sont signées pour assurer par une forme de stabilité, une meilleure créativité pédagogique. Après une enquête globale sur les centres de loisirs de l'agglomération lyonnaise avec la Jeunesse au Plein Air, les Francas, le Grand parc de Miribel Jonage, le centre social de Champvert, des ateliers ouverts à tous, de réflexions et d'actions sont mis en œuvre sur la formation des animateurs de centres de loisirs. De nouveaux axes de travail se renforcent par exemple près de 70 écoles de l'agglomération lyonnaise ont des lignes quotidiennes de Pédibus, et une commande politique d'engager les parents dans une quinzaine d'écoles supplémentaires par an, avec des co-formations et un soutien méthodique.

D'autres orientations émergent telles que l'éducation à la santé environnementale. Une mise en réseau local d'acteurs de l'éducation au développement durable est concrétisée par des rencontres régulières (eau, énergies, jardin, environnement sonore, commerce équitable...). Un dispositif de gouvernance du plan, en lien avec le conseil de développement et des acteurs volontaires se structure. Bien que produisant des bilans quantitatifs et des actions, la question de l'évaluation qualitative est posée. C'est un nouveau chantier à engager.

Le site www.millenaire3.com

Rubrique >Agir/Éducation au développement durable >>Dispositif pédagogique

Contact et renseignements : Olivier Martel
omartel@grandlyon.org

Témoignage de Bernadette Pomares, adjointe à l'environnement et au développement durable de la ville de Feyzin

« Faire de l'éducation à l'environnement c'est... »

Un enjeu majeur pour l'avenir des enfants.

Leur apprendre ce que nous, adultes, avons oublié dans notre course effrénée au toujours plus, toujours plus vite.

C'est leur apprendre à voir, à entendre, à sentir à goûter, à s'approprier, à utiliser autrement tout ce qui nous entoure, pour enfin en apprécier les contenus : à pied pour aller à l'école c'est plus de sérénité, on parle avec ses petits camarades, assis devant un repas biologique on apprécie les saveurs ; on nettoie la cour de l'école, on trie les déchets, on contribue à l'environ-

²⁴ Professeur des universités qui a largement contribué à généraliser la pédagogie en France

nement et au respect du travail de l'autre, on éteint la lumière, on ferme les robinets... Il faut tout réapprendre !

Ce qui était simple hier est compliqué aujourd'hui. Pourquoi compliqué ? Parce que trop de facilités ont tué les valeurs essentielles. Aussi nous appartient-il de redonner du sens à nos réflexions et à nos actions, en intégrant en douceur cette éducation à l'environnement qui nous a tant fait défaut. C'est par la multiplication de gestes simples, et la liste est longue, que nous accompagnerons les enfants vers une autre planète, vers un développement durable et des « lendemains qui chantent »

Agenda 21 de Feyzin,
http://www.ville-feyzin.fr/IMG/pdf/echo_59.pdf

I. L'ÉDUCATION AU COMMERCE ÉQUITABLE, UN OUTIL D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

A. Notion et origines à travers l'éducation au développement

L'éducation au commerce équitable s'inscrit pleinement dans l'impulsion nouvelle donnée à l'éducation au développement et à la solidarité internationale par le Ministère de l'éducation Nationale. Pour comprendre cette démarche, il faut remonter aux origines de l'éducation au développement et comprendre comment cette éducation nouvelle est née.

Dans les années 60, dans la foulée des décolonisations et en réactions aux crises et conflits principalement en Afrique, des citoyens français ont estimé qu'il fallait aider et venir au secours des gens qui connaissaient des famines ou les conséquences dramatiques des conflits.

Les élans de générosité se sont traduits par des envois de dons divers et massifs mais qui n'eurent que peu de répercussions sur les projets menés. Vouloir agir sur tel ou tel secteur sans appréhender le développement dans sa globalité était préjudiciable. L'expérience acquise ainsi a fait prendre conscience aux volontaires et aux associations un certain nombre d'éléments :

- La lutte contre la faim doit se concevoir dans un contexte plus large en faveur du développement.
- Le développement n'est pas un processus que l'on peut décider ni piloter de l'extérieur, il doit être choisi par les populations locales.
- L'aide au développement n'est pas un transfert de matériels ou de connaissances mais d'abord un renforcement des capacités humaines locales.

Pour les associations de Solidarité Internationale qui s'étaient engagées dans un processus de soutien,

il était temps de donner une vision plus réaliste que les images négatives et misérabilistes que les principaux médias et certaines organisations entretenaient.



Tout cela a contribué à renforcer l'engagement pris alors « d'éduquer l'opinion publique », de donner un autre visage du continent africain, de présenter les richesses culturelles et humaines.

Dans cette démarche, de présenter aux publics les causes de ce que l'on appelait le sous-développement puis le mal développement, les associations

commencent à désigner la colonisation, puis les politiques post-coloniales dans la foulée ; dans leurs activités d'éducation au développement, la politique africaine de la France est montrée du doigt, les institutions internationales font aussi l'objet de l'indignation du fait de l'endettement dans lequel de nombreux pays ont été entraînés.

L'objectif de cette éducation va viser à faire comprendre les grands déséquilibres mondiaux et à encourager la réflexion sur les moyens d'y remédier. L'éducation au développement entend donner aux jeunes des clés pour mieux s'orienter dans le monde dans lequel ils vivent et mieux analyser la multiplicité d'informations auxquelles ils sont confrontés. Elle contribue à faire évoluer les mentalités et les comportements de chacun dans le but de construire un monde plus juste et solidaire²⁵.



L'éducation au développement est alors devenue une responsabilité complémentaire et aussi importante que l'appui apporté aux partenaires du Sud. Aujourd'hui le terme d'éducation au développement et à la solidarité internationale est plus couramment utilisé.

Un espace de référence : EDUCASOL

EDUCASOL est une plateforme française réunissant les associations et réseaux associatifs actifs dans le champ de l'éducation. C'est un organisme clé pour les praticiens de l'EAD afin qu'ils appliquent à eux-mêmes leur propre méthode. Grâce à ce lieu de concertation, les campagnes des uns et des autres peuvent mieux se compléter et bénéficier de la mise en commun des expériences de chacun.

[http:// www.educasol.org](http://www.educasol.org)

²⁵ Historique, notion et démarche, Michel Faucon, 1999

B. Des racines dans l'éducation populaire

Dans les années 60, les bénévoles des associations de solidarité internationale vont trouver dans l'éducation populaire les bases méthodologiques dont ils avaient besoin. L'éducation populaire était une démarche partagée par de nombreux secteurs de la société, les mouvements de jeunesse, le mouvement syndical, la formation agricole. C'est avec l'arrivée d'exilés d'Amérique du Sud que des échanges vont s'opérer entre les réseaux. Paulo Freire²⁶, pédagogue brésilien, va contribuer à enrichir leurs réflexions. Pour lui l'objectif premier de l'éducation est la prise de conscience par l'individu de la réalité et de sa capacité à exercer sa propre volonté sur celle-ci pour la modifier, l'adapter, l'améliorer. Dans ses ouvrages, Paulo Freire baptise le processus de prise de conscience « conscientisation » et développe sa méthode dont les éléments primordiaux sont la formation des adultes, l'alphabétisation et l'organisation communautaire.

C. L'éducation au commerce équitable

L'Éducation au Commerce équitable est une branche de l'Éducation au développement qui va au-delà de l'information et de la sensibilisation : c'est une démarche qui s'inscrit dans la durée et dans une dynamique de projet, par exemple en accompagnant des jeunes sur une année en milieu scolaire dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire. L'objectif de l'éducation au commerce équitable est de permettre, chez tous les citoyens, les jeunes en particulier, une réflexion analytique et critique de notre société en général, et de notre mode de consommation, afin de mieux comprendre la réalité qui nous entoure²⁷.

L'éducation au Commerce équitable cherche à susciter des changements de valeurs et de comportements tant sur le plan individuel que collectif, afin de retrouver ensemble les bases d'un monde plus juste dans lequel les ressources et les pouvoirs seraient équitablement répartis. Cette prise de conscience doit déboucher sur une meilleure compréhension des causes et des alternatives possibles au mal développement, à l'interdépendance Nord/Sud, Sud/Sud et Nord/Nord.

L'éducation au commerce équitable vise trois finalités :

- promouvoir une consommation responsable qui induit un changement des modes de vie par une prise de conscience individuelle et collective afin d'amener le consommateur à devenir un consomm'acteur.
- promouvoir une économie solidaire qui permet aux personnes de s'associer au libre engagement pour défendre l'adhésion à des valeurs éthiques non axées sur le profit.
- promouvoir des mobilisations citoyennes qui visent à des régulations internationales démocratiques à tous les niveaux.

²⁶ *Pédagogie des opprimés*, Paulo Freire, 1969

²⁷ *Comprendre pour agir*, Artisans du Monde, 2006



« Tout acte éducatif est un choix de société »

Extrait d'un article de *Symbioses*
(revue pédagogique belge), printemps 2006

Interview de M. Therer, psychopédagogue belge :

Quel lien faites vous entre l'éducation et les changements de comportements ?

Changer les comportements, pour un monde plus responsable, équitable et solidaire ce devrait être l'objet de tout acte éducatif. Changer, c'est apprendre. Le but de l'éducation c'est d'agir sur son environnement, c'est modifier les comportements de façon socialement et écologiquement souhaitable.

Mais qui décide de ce qui est socialement souhaitable ? L'enseignant ne doit-il pas se prévaloir d'une certaine neutralité ?

La neutralité est un mythe. Une illusion que celle du formateur pensant et voulant ne pas influencer son apprenant. Au contraire, vous devez influencer, mais pour autant qu'il y ait un consensus social sur le sens du changement et que l'enseignant précise ses choix, en notant que ce sont des choix personnels parmi toute une gamme de choix possibles. Tout acte éducatif est un choix de société.

L'éducation au commerce équitable s'est inscrite ces dernières années dans l'éducation vers un développement durable. Elle participe comme l'éducation à l'environnement à faire évoluer les représentations sociales et culturelles et de responsabiliser chacun dans les actes quotidiens. Cette éducation permet de devenir un citoyen capable de mieux prendre en compte les conséquences des choix à moyen et long terme, au plan environnemental, social et économique.

Plus d'informations sur www.educationequitable.com

D. La reconnaissance des institutions

Les Nations Unies

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en décembre 2002 la résolution 57/254 relative à la « **Décennie des Nations Unies de l'éducation pour le développement durable** », cette décennie commencée le 1^{er} janvier 2005, se terminera à la fin 2014. Ce programme a pour but de fournir des recommandations pour les gouvernements sur la manière de

favoriser et d'améliorer l'intégration de l'éducation pour le développement durable dans leurs stratégies et plans d'actions respectifs.
La décennie est mise en œuvre dans chaque pays par un comité dont la composition et le niveau d'action varient selon la construction administrative et politique. En France, le comité national français de la décennie a été créé le 11 novembre 2005 lors d'une rencontre au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.
<http://www.unesco.org>
<http://www.decennie-france.fr>

Le Ministère de l'Éducation Nationale

Les textes officiels

L'éducation au commerce équitable a été reconnue par le Ministère de l'éducation nationale au travers des circulaires sur l'**E.E.D.D. (Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable)** et sur l'Éducation au Développement et à la Solidarité Internationale. Les notes de services parues au Bulletin Officiel (BO) précisent les définitions et les dimensions que recouvrent la solidarité internationale ou le développement durable et ont pour but de favoriser une inscription plus large de ces thématiques dans les programmes d'enseignement.

Bulletin officiel n° 19 du 10 mai 2007

Éducation au développement et à la solidarité internationale
<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/19/MENC0701109N.htm>

Bulletin officiel n° 14 du 5 avril 2007

Éducation au développement durable : Seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD).
<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/14/MENE0700821C.htm>

Pour tous ces textes, le site du Ministère de l'Éducation Nationale
<http://www.education.gouv.fr/cid205/education-a-l-environnement-pour-un-developpement-durable-e.e.d.d.html>

Les liens avec les programmes scolaires

Pour le ministère l'**E.E.D.D.** n'est pas une nouvelle discipline :

- Elle intervient dans le cadre des différentes disciplines existantes.

Certains éléments des programmes d'enseignement contribuent à l'**E.E.D.D.**, tels la biodiversité, les changements climatiques, ou encore la gestion des ressources.

- **Chaque discipline** doit contribuer à cette éducation en constituant les bases — contenus et méthodes — sur lesquelles pourront s'édifier la réflexion personnelle de chacun et la coopération des différentes disciplines.
- **La dimension éducative** s'appuie sur les enseignements disciplinaires, leurs croisements et les projets, entre autres :
 - la réflexion critique qui doit en permanence s'exercer ;

- le travail sur **les valeurs** associées au développement durable, en relation avec **la formation civique** dans sa globalité, en particulier avec l'Éducation civique, juridique et sociale ainsi que l'Éducation civique ;
- les actions mises en œuvre à tous les niveaux, dans la classe, dans l'établissement...

Au primaire, au collège ou au lycée des dispositifs transversaux ont été mis en place, ils permettent une sensibilisation au Commerce Équitable, les enseignants ont la possibilité de monter des projets, certains modestes, d'autres plus ambitieux :

- **Les établissements en démarche de développement durable (E3D)** où le travail dans les disciplines s'appuie sur des exemples, des situations, des études de cas, des problématiques identifiées dans le territoire de l'établissement ;
- **Les opérations en partenariat**, concrètes et attractives, elles permettent de sensibiliser les élèves au développement durable ;
- **Les actions éducatives d'impulsion ministérielle** interviennent en complément des enseignements, dans lesquels elles trouvent nécessairement leur ancrage. Elles sont facultatives et sont proposées aux élèves ou aux classes volontaires. Inscrites au sein du projet d'école et du projet d'établissement, elles peuvent revêtir des formes diverses (ateliers, projets, concours, expositions...) et s'inscrire, selon le cas, sur une, voire plusieurs années scolaires.
<http://eduscol.education.fr/D0185/accueil.htm>

Des établissements éco-responsables en Rhône Alpes

C'est dans le souci d'une démarche citoyenne que Le Conseil régional Rhône-Alpes, les Académies de Lyon et Grenoble ainsi que la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Rhône-Alpes ont décidé conjointement d'inviter les établissements du secondaire à participer à une démarche d'éco-responsabilité. Les établissements forment leurs élèves, futurs citoyens, aux problématiques du développement durable, aussi bien dans le cadre des enseignements et de la vie scolaire, que par leur fonctionnement quotidien et leur gestion. La démarche d'éco-responsabilité d'un établissement nécessite donc l'implication de l'ensemble des personnels et des élèves au service de la construction et de la mise en œuvre d'un projet collectif qui se traduit en actions concrètes, valorisées et évaluées dans la durée.

Pour en savoir plus

<http://etablissement-ecoresponsable.rhonealpes.fr>

Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

L'éducation au commerce équitable est également présente au sein de l'éducation populaire, dans les centres de loisirs, les Maisons de la Jeunesse et de la Culture et les centres sociaux. Ces lieux sont de véritables espaces de liberté pour les enfants et jouent un rôle éducatif, certains textes de lois le rappellent. Une loi du 17 juillet 2001, portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel comporte des articles qui concernent les centres d'accueil collectif de

mineurs. Il y est question de la protection des mineurs et de la dimension éducative des CVL. Ces articles de lois font suite aux travaux conduits par le ministère de la Jeunesse et des Sports pour la rénovation du cadre réglementaire des CVL. La reconnaissance de leur rôle éducatif est donc le reflet d'une volonté politique qu'il faut acter et accompagner sur le terrain. À travers des projets éducatifs, les centres sensibilisent à la citoyenneté et participent à la découverte chez l'enfant de son environnement et de la société dans lequel il vit. Le commerce équitable peut alors faire l'objet d'un projet pédagogique dans le cadre d'un projet éducatif global sur le développement durable ou sur la consommation responsable.

Pour en savoir plus :

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Le Projet Enfance et Nature

« Le centre social de Champvert s'est investi dans un premier temps sur la sensibilisation et l'éducation à l'environnement pour les enfants et leurs familles. L'environnement de quartier, le soutien des élus des 5^e et 9^e arrondissements de Lyon et Du Grand Lyon ont permis la création des journées « Enfance et Nature ». Depuis 5 ans, nous avons, par nos rencontres avec d'autres associations, progressé dans la compréhension du développement durable. Il nous semble également que nous pouvons, par ce biais, travailler avec les habitants sur la connaissance de leur environnement, des responsabilités collectives et citoyennes, des enjeux autour des soli-



darités. Ces thèmes nous permettent de développer une partie de notre projet associatif. A ce titre, la fédération Départementale des Centres

Sociaux du Rhône, soutenue par le Grand Lyon, engage une démarche sur l'état des lieux et le rôle que peuvent jouer les Centres sociaux sur ces questions. »

Olivier Trevelot

Directeur du centre social de Champvert, Lyon 9^e

II. MISE EN PLACE D'UN PROJET

Les interventions seront réussies, productives et valables dans la mesure où les enfants auront été au préalable mis en appétit, sensibilisés au commerce équitable, d'où l'importance d'une sollicitation antérieure à l'intervention lors d'une phase de **préparation** et de recherches préalables des jeunes en vue de l'intervention.

De même, il sera intéressant de profiter des **opportunités événementielles** pour intégrer l'intervention dans un contexte plus large.

Enfin, une fois l'**intervention** passée, il est bien qu'elle ne reste pas sans suite mais au contraire que le sujet soit repris par l'enseignant ou suivie par une action concrète lors d'une phase **d'exploitation**.

Le Cartable Vert

Cette action concertée de différentes régions belges, s'adresse aux enfants du primaire et indirectement aux enseignants et aux parents. Elle consiste à sensibiliser et informer sur l'éco-consommation et comment mettre en pratique à l'école des gestes dans le respect de l'environnement :

- Choisir un matériel durable et solide
- Acheter de préférence des fournitures scolaires sans emballages
- Choisir des articles à base de matières naturelles

Plus d'Informations :

<http://www.reseau-idee.be/cartable-vert>

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble de l'intervention idéale avec en amont la préparation (recherches préalables et opportunités à saisir), au centre l'intervention et en aval l'exploitation.

DEMARCHE A METTRE EN ŒUVRE POUR TOUTE ANIMATION

PREPARATION

1. et 10. Introspection :

Qui suis-je ? Quelles sont mes intentions ? Pourquoi je souhaite mener cette animation ?



2. Prospection :

Qui est l'autre ? Quels sont les acteurs ? Quelle est sa motivation ? Ses intérêts ?



3. Compréhension :

Quels sont les enjeux de cette animation ? Expliquer les valeurs que je souhaite transmettre



4. Réflexion, Identification :

Quels sont les objectifs partagés entre l'association et le lieu d'accueil ?



5. Conception, organisation, planification de l'animation :

Où ? Quand ? Définir le moment le plus propice (pas après le sport...)



INTERVENTION

6. Action Coordination / Intervention :

Gestion, adaptation : lors de la mise en œuvre du projet



EVALUATION/RESTITUTION

7. Evaluation :

Analyser ce qui s'est fait, ce qui n'avait pas été prévu et qui existe, les points positifs et négatifs



8. Recommandations et préconisations :

Tant au niveau de l'organisation, des attentes des responsables et des jeunes, dans le but d'éviter les écueils dans lesquels vous êtes tombés pour une prochaine fois.



9. Réaction, prise de décisions :

Poursuivre le partenariat ?

D'après un schéma de guide de suivi de projet de développement : démarche dispositif, indicateurs rédigés par le F3E
<http://f3e.asso.fr/methodo/pdf/guideSuivi.pdf>

A. Préparation

La thématique du commerce équitable permet d'aborder une variété de sujets, quels que soit le niveau et l'âge des enfants :

- **L'inégalité des richesses entre le Nord et le Sud :** le travail des enfants, l'accès à l'eau potable, vers quelle économie la dette des pays pauvres pousse-t-elle ceux-ci ?
- **Les droits de l'homme :** les conditions de travail,
- **Les institutions financières internationales :** leurs fonctionnements ?
- **Les accords commerciaux internationaux :** favorisent-ils la production des pays pauvres ou entraînent-ils la délocalisation vers les pays socialement les moins disants ?
- **La société de consommation :** quelle différence y a-t-il entre l'achat d'un produit de marque faisant l'objet d'une publicité forte dans les grands médias et celui d'un produit sans marque ?
- **Les droits économiques, sociaux et culturels :** le consommateur a-t-il une information sur les conditions de production des produits qu'il achète ?
- **L'environnement et l'écologie :** les produits achetés chez nous sont-ils des produits faits dans le respect de la nature des pays producteurs ?
- **L'économie sociale et solidaire** où trouve-t-on de la solidarité dans nos actes de consommation et moi que puis-je faire dans ce monde qui bouge ?
- **La diversité culturelle.**

Toutes ces thématiques peuvent être abordées dans les cours de géographie, d'histoire, d'économie, d'éducation civique, d'éducation juridique et sociale, de français, etc., par un professeur, un enseignant ou un documentaliste.

La recherche par les enfants eux-mêmes de textes, images, emballages facilite souvent leur introduction de ce monde qu'ils exploreront par la suite. Cette recherche peut s'effectuer sur Internet, dans la vie courante par la lecture des étiquettes, la reconnaissance des produits équitables, l'actualité ou encore lors d'enquête auprès de l'entourage (Création d'un mini questionnaire : Connaissez-vous le commerce équitable ? Le commerce équitable, c'est quoi ? Où peut-on se procurer les produits ? Quels sont les critères du commerce équitable ?.....). Elle a également pour avantage de proposer aux parents un accompagnement de leurs enfants.

B. Intervention

Saisir les opportunités

L'intervention sera d'autant plus intéressante si elle peut se référer ou s'intégrer à un événement local, national ou mondial. Les jeunes prendront alors conscience que ce n'est pas une intervention isolée mais qu'elle entre dans un contexte plus large et qu'on en parle dans la presse écrite, dans les médias : télé, radio...



Tout au long de l'année, un calendrier précis peut être établi : événements en rapport avec le commerce équitable, événements plus festifs, événements d'ordre pastoral mais le projet a encore plus de chance d'aboutir s'il s'intègre à des événements propres à un établissement scolaire : projets d'année de classe, jumelage ou parrainage d'écoles...

Les dates clés dans l'éducation au commerce équitable

La quinzaine du Commerce équitable

Les 15 premiers jours de mai

Créé par les principaux acteurs du commerce équitable réunis au sein de la **Plate-forme française pour le commerce équitable (PFCE)**, cet événement permet de promouvoir cette forme alternative de commerce à visage humain, respectueuse des droits de l'homme, de l'environnement et au service d'un véritable développement durable. Conférences, débats, dégustations et ventes de produits issus du commerce équitable sont prévus dans les principales villes de France, créant ainsi un espace privilégié au sein duquel des acteurs de plus en plus nombreux présentent leurs activités et les enjeux de ce système économique alternatif, à un public de plus en plus adepte du « consommer autrement ».

L'impact de la quinzaine est de plus en plus fort :

170 animations en 2001 pour 2500 en 2005.

<http://www.commerceequitable.org>

La semaine du goût

En octobre

L'occasion d'aborder les grands thèmes autour des produits alimentaires, l'accent est donnée à l'éducation au goût. C'est l'opportunité pour tous les lieux pédagogiques de se renseigner sur l'origine du sucre, du café, du chocolat.

<http://www.legout.com>

La campagne AlimenTERRE

Début/mi-octobre

Durant plusieurs semaines, le Comité français pour la solidarité internationale organise des événements pour promouvoir une agriculture viable et durable. Des associations partenaires proposent des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, ainsi que des dossiers pédagogiques et des expositions qui

peuvent être commandés ou téléchargés sur le site.
<http://www.cfsi.asso.fr>

La semaine de la Solidarité Internationale

La troisième semaine de novembre

Coordonnée par le Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID).



En 2005, sur 3 264 animations, une sur deux était à destination des enfants et des jeunes dont un tiers en milieu scolaire et étudiant. Ce grand rendez-vous annuel d'information et de sensibilisation à la solidarité internationale invite la communauté éducative à poursuivre des projets dans ce sens. Impulsée par de nombreuses associations et collectivités territoriales, La Semaine propose des soutiens financiers aux acteurs locaux et des pistes concrètes au public pour agir en citoyen solidaire.

<http://www.lasemaine.org>

Retrouvez le calendrier de la Solidarité Internationale, jour par jour,
http://www.ritimo.org/D/d2_calendrier-si.html

Intervention d'associations du Commerce Équitable

Echange avec des personnes ressources ou recueil de témoignages

Au cours de la progression pédagogique élaborée par les enseignants et animateurs, la rencontre avec les professionnels du commerce équitable permet de montrer aux enfants qu'un engagement bénévole est possible et permet d'atteindre concrètement des objectifs mesurables.

Des interventions spécialisées

Certains acteurs du commerce équitable ont la possibilité d'intervenir dans les classes ou centres de loisirs et d'apporter ainsi leurs compétences spécifiques. Dans certaines classes pourront être organisés par exemple des petits-déjeuners solidaires qui seront l'occasion ludique d'aborder ces thèmes. L'intervention se prépare en amont. Il est essentiel de rencontrer les animateurs ou enseignants afin de mieux comprendre dans quel projet l'animation s'insère et pour pouvoir construire ensemble le contenu de l'animation et ainsi préciser et définir la nature de l'intervention.

Pistes pédagogiques dans le Grand Lyon

Dans le cadre de la convention avec le Grand Lyon, le dispositif d'éducation au commerce équitable

et à la consommation responsable s'articule autour de 3 interventions autour des thématiques de la découverte d'une filière (textile ou alimentaire), des dysfonctionnements du commerce international, des droits des enfants, du commerce équitable... Au-delà d'une simple prise de conscience, il s'agit d'éveiller l'esprit critique des participants pour déboucher sur des actions concrètes. Les actions à mettre en place sont nombreuses : réalisation d'un repas, d'une exposition, d'articles, de pièces de théâtre, de jeux de kermesse... Pour bénéficier d'informations complémentaires, vous pouvez contacter les associations ou télécharger les documents de présentation en ligne.

Public/séance	École primaire	Centre de loisirs
Première séance	Aborder avec les enfants les inégalités Nord Sud et plus précisément le travail des enfants. Jeu de sacs en papier. Jeu de rôle sur les enfants des rues en Inde	Aborder avec les enfants les inégalités Nord Sud à travers la découverte de plusieurs filières production (cacao, sucre...). Séance réalisée sous forme de parcours entre différents ateliers
Deuxième séance	En partant du petit déjeuner ou du goûter des enfants, un voyage rempli de sens leur est proposé. Il allie la découverte de l'origine des produits à une introduction aux échanges commerciaux et à l'alternative du commerce équitable	Comprendre le fonctionnement du commerce international. Établir la comparaison entre commerce international et équitable. Atelier cuisine, théâtre, jeux autour de la production de la banane
Troisième séance	Comprendre le commerce équitable. Réalisation par les enfants d'une exposition ou d'un spectacle	Comprendre le commerce équitable. Réalisation par les enfants d'un jeu ou d'un spectacle

Les inscriptions pour ces 3 demi-journées sont à adresser à Artisans du Monde.

Cette proposition s'inscrit dans le plan d'éducation au développement durable, [http://www.millenaire3.com/rubrique> développement durable >>agir >>>éducation au développement durable](http://www.millenaire3.com/rubrique%20d%C3%A9veloppement%20durable%20%3E%3Eagir%3E%3E%C3%A9ducation%20au%20d%C3%A9veloppement%20durable)

Soutien technique aux animations

Des outils techniques

Pour toutes ces animations, les organisations de commerce équitable disposent d'une base documentaire relativement importante, contenant des outils pédagogiques spécifiquement sur le commerce équitable, ou plus largement sur la solidarité internationale et le développement durable.



Ces outils sont réalisés, par la fédération Artisans du Monde, Orcades, Peuples Solidaires, GRAD, Equi'Sol. Leur grande diversité permet d'adapter les animations en fonction des attentes des animateurs, des âges, du public et des lieux d'intervention. Les animations se font à partir de saynète, de jeux sensoriels.



Quelques outils vous sont proposés à la fin du livret, vous pouvez les retrouver sur le « Guide des ressources de l'Éducation au Commerce Équitable » en région Rhône Alpes en partenariat avec le Grand Lyon et la région Rhône-Alpes Téléchargeable sur le site d'Equi'Sol, <http://www.equisol.org>, rubrique éducation

Des formations

Afin d'approfondir la démarche et de permettre aux enseignants et animateurs de devenir acteurs du commerce équitable, le dispositif pédagogique du Grand Lyon prévoit une formation au commerce équitable dans le but de donner aux maîtres/enseignants/animateurs les clés et les outils d'une animation réussie sur cette thématique. La formation sera effectuée sur une journée complète pour permettre aux participants d'acquérir les connaissances élémentaires sur le commerce équitable, de maîtriser certains outils pédagogiques et de disposer d'un support d'informations reprenant les éléments clés. L'objectif est d'allier connaissances théoriques et mises en situation pratique pour permettre aux participants de réaliser des animations simples autour du commerce équitable auprès d'un public d'enfants et de préadoles-



cents. Dans un deuxième temps, une demi-journée de suivi sera consacrée à un premier retour d'expérience et d'échange entre les participants.

Savoir parler du commerce équitable !

Former les directeurs de centres de loisirs et les animateurs permanents en centre loisirs, M.J.C. et centres sociaux à intervenir auprès du public enfant et préadolescent tel était l'objectif de la formation réalisée par Artisans du Monde et Equi'Sol en juin 2007 au Grand Lyon.

Après une présentation générale du commerce équitable et de quelques outils d'animations, les participants ont été amenés à réfléchir sur des « pistes d'action » à proposer aux jeunes et aux enfants. Ces formations et ces rencontres proposées aux animateurs ou directeurs de centres de loisirs (une autre rencontre avait eu lieu au centre social de Champvert animée par Benoît Houssier d'Equi'Sol) sont des moyens de démultiplier les actions

de sensibilisation au commerce équitable.

De plus, faire découvrir cette problématique peut conduire aussi à ce que les centres eux-mêmes agissent en faveur d'un commerce équitable par le biais des produits consommés et proposés aux enfants.

Plus d'informations: Ludovic PICOT, chargé de mission à Artisans du Monde contact@artisansdumondelyon.org

C. Exploitation

Le moment est venu de commencer à mettre en place les projets, pour passer de l'information, à la réflexion puis à l'action. « Je m'informe, j'écoute, je regarde, je suis ouvert et attentif au monde qui m'entoure, Je m'implique, je réagis, je consomme équitable, je deviens consom'acteur, Je respecte mon environnement, je partage... ».

Il est essentiel d'expérimenter. C'est à partir de l'expérimentation systématisée et « responsable » qu'il sera possible d'avancer dans la réflexion de chacun.

La mise en place d'un projet nécessite d'établir des délais, des objectifs et des plans d'action qui facilitent énormément le travail lorsqu'ils sont suivis sérieusement.

Plusieurs actions sont possibles :

Concevoir un support d'information sur le commerce équitable :

- exposition
- vidéo
- concours de dessins
- jeu de rôles, saynète de théâtre.....

Soutenir les producteurs du commerce équitable :

- en organisant un point de vente dans l'établissement,
- en incitant le chef d'établissement et les enseignants à favoriser l'utilisation de produits locaux et équitables dans la salle des enseignants, à la cantine
- organiser un repas équitable
- mettre en place un dépôt vente dans l'école



Organiser des actions de sensibilisation :

- un goûter équitable pour les élèves d'autres classes
- organiser une conférence avec les parents d'élèves

La Jeunesse en Plein Air, Confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents

Impliquée dans les loisirs et vacances des enfants et des jeunes, association complémentaire de l'École, la JPA remplit une mission de solidarité et de citoyenneté dans le cadre de sa campagne annuelle. La Jeunesse en Plein Air propose chaque année aux enseignants et aux animateurs d'engager leur groupe d'enfants dans l'écriture d'un scénario de bandes dessinées sur le thème de la solidarité pendant le temps des vacances ou des loisirs.

L'opération « BD Tchôlidaire »
avec la bande à Tchô, des éditions Glénat
<http://www.jpaa.asso.fr>

D. Évaluation

Si les actions d'éducation au développement se sont multipliées au cours des dernières années, on constate que leur évaluation pose problème et est souvent négligée, or évaluer est nécessaire pour évoluer. L'évaluation n'est pas une fin en soi mais un outil d'amélioration de la qualité de son travail. Elle favorise aussi une meilleure rationalité de ce qui est fait : elle facilite l'abandon des actions inutiles pour se concentrer sur l'essentiel de la mission²⁸. Elle oblige à se remettre en question constamment et à évoluer. L'évaluation peut se faire sous différentes formes en fonction du public (en classe, en animation...) et peut porter sur différentes choses, la méthode ou le contenu.



Exemple d'évaluation ou d'expression spontanée

Il s'agit de se placer sur une ligne imaginaire qui représente une échelle de niveau de satisfaction de chacun par rapport aux attentes et apports obtenus lors de l'animation.

Dans un premier temps, on se positionne sur la ligne en fonction de sa satisfaction et dans un second temps, la courbe de parole permet d'échanger entre les participants mécontents et satisfaits.

Évaluation proposée par Educasol
<http://www.educasol>

²⁸ L'évaluation en éducation au développement, RED Nord-Sud, 2000

III. TÉMOIGNAGES DE PROJETS DE COMMERCE ÉQUITABLE

Projet de Classe avec Artisans du Monde

*Témoignage de Madame Chappellaz,
maîtresse de CM2, sur un projet d'année*

Qu'est-ce qui vous a incité à travailler sur le Commerce équitable avec vos élèves ?

Au départ, c'est l'Inspection académique qui m'a contactée en disant qu'elle cherchait deux classes souhaitant participer à un projet sur le Commerce Équitable. Étant intéressée, j'ai reçu la visite de trois étudiants de l'association « Mano a Mano » qui parlaient faire un tour du monde du Commerce Équitable et se proposaient d'envoyer régulièrement à mes élèves des informations sur les producteurs et les pays d'accueil. Ils pourraient ainsi suivre par Internet leur aventure. Ils me remirent un dossier sur le Commerce Équitable et ont passé une matinée avec la classe avant de partir.

Vos élèves ou vous-même aviez-vous déjà une connaissance du Commerce Équitable ?

Non, je ne connaissais pas bien le Commerce Équitable mais sentais son intérêt et tout l'apport qu'un tel projet pouvait avoir pour mes élèves même si je ne pensais recevoir que peu d'informations des voyageurs. Une seule de mes élèves, fille de l'une de mes collègues, connaissait le Commerce Équitable.

Vous étiez-vous fixé un objectif à atteindre avec vos élèves ?

Dès le départ, j'ai pensé leur faire réaliser une exposition de leur découverte du Commerce Équitable afin qu'ils présentent leur travail en fin d'année



Quel lien avez-vous fait avec le programme de votre classe ?

Ce projet s'inscrit très bien dans le programme scolaire et est pluridisciplinaire :

- Histoire de la présence des occidentaux dans les pays du sud et colonisation
- Géographie des continents et pays
- Éducation civique

- Sciences avec l'étude de trois produits : coton, cacao, sucre
- Français avec l'étude du roman pour enfants « 2 graines de cacao ».

Quelles furent les étapes du travail réalisé ?

Dans la pratique, la classe fut inondée d'informations de la part des étudiants : comptes rendus écrits de leurs rencontres avec les producteurs, coutumes et caractéristiques du pays, vie des écoles locales, apport du Commerce Équitable pour les producteurs. Un diaporama illustrait ces textes.

Parallèlement, j'ai demandé aux élèves de ramener à l'école les emballages de produits issus du Commerce Équitable achetés par leurs parents.

En fin de parcours, une exposition devait refléter les matières abordées, les panneaux portés sur :

- la géographie
- l'histoire
- un produit
- les emballages apportés



L'exposition fut présentée à la bibliothèque municipale durant tout le mois de juin et devant la quantité des demandes d'informations recueillie par la bibliothécaire, il fut décidé de prévoir une visite de l'expo par chaque autre classe de l'école. Un trio d'élèves de ma classe était là pour leur expliquer cette exposition avec un argumentaire sur le Commerce Équitable préparé en classe.

Enfin, le Commerce Équitable vous semble-t-il un bon support de réflexion pour vos élèves ?

Tout à fait car le Commerce Équitable est porteur de valeurs, permet d'explorer des pistes multiples et présente des garanties. Le Commerce Équitable apprend à être responsable, c'est une lueur d'espoir dans nos pays un peu blasés.



Avez-vous pu saisir des opportunités en cours d'année ?

Oui, par exemple la quinzaine du Commerce Équitable est arrivée alors que le projet était déjà bien avancé et les élèves ont été très fiers de venir me dire qu'ils en avaient entendu parler à la radio ou à la télévision et me rapporter ce qui avait été dit. C'est un moment fort pour la démarche. J'ai par ailleurs fait appel à une association extérieure pour venir animer un après-midi sur le Commerce Équitable avec les élèves.

Comment cela s'est-il réalisé ?

L'autre professeur qui intervient à ? temps sur ma classe a appris qu'une école de St Germain avait fait appel à Artisans du Monde et j'ai sauté sur cette idée afin de compléter le projet et de faire le lien entre les différentes composantes abordées jusque-là : expositions, étudiants en voyage et achats de produits équitables. L'idée de se centrer sur la notion de consomm'acteur a fait tilt et l'intervention d'Artisans Du Monde a enrichi la démarche et est arrivée au bon moment car l'expo était juste finie et a pu être utilisée dans leur animation.

Avez-vous pu faire une évaluation de cette action ?

J'ai fait faire une évaluation écrite par les élèves qui montre bien qu'ils ont intégré de nombreux aspects du Commerce Équitable même si les critères de celui-ci leur apparaissent encore un peu théoriques. Je compte donc utiliser ce concept et ce support l'année prochaine avec une autre classe.

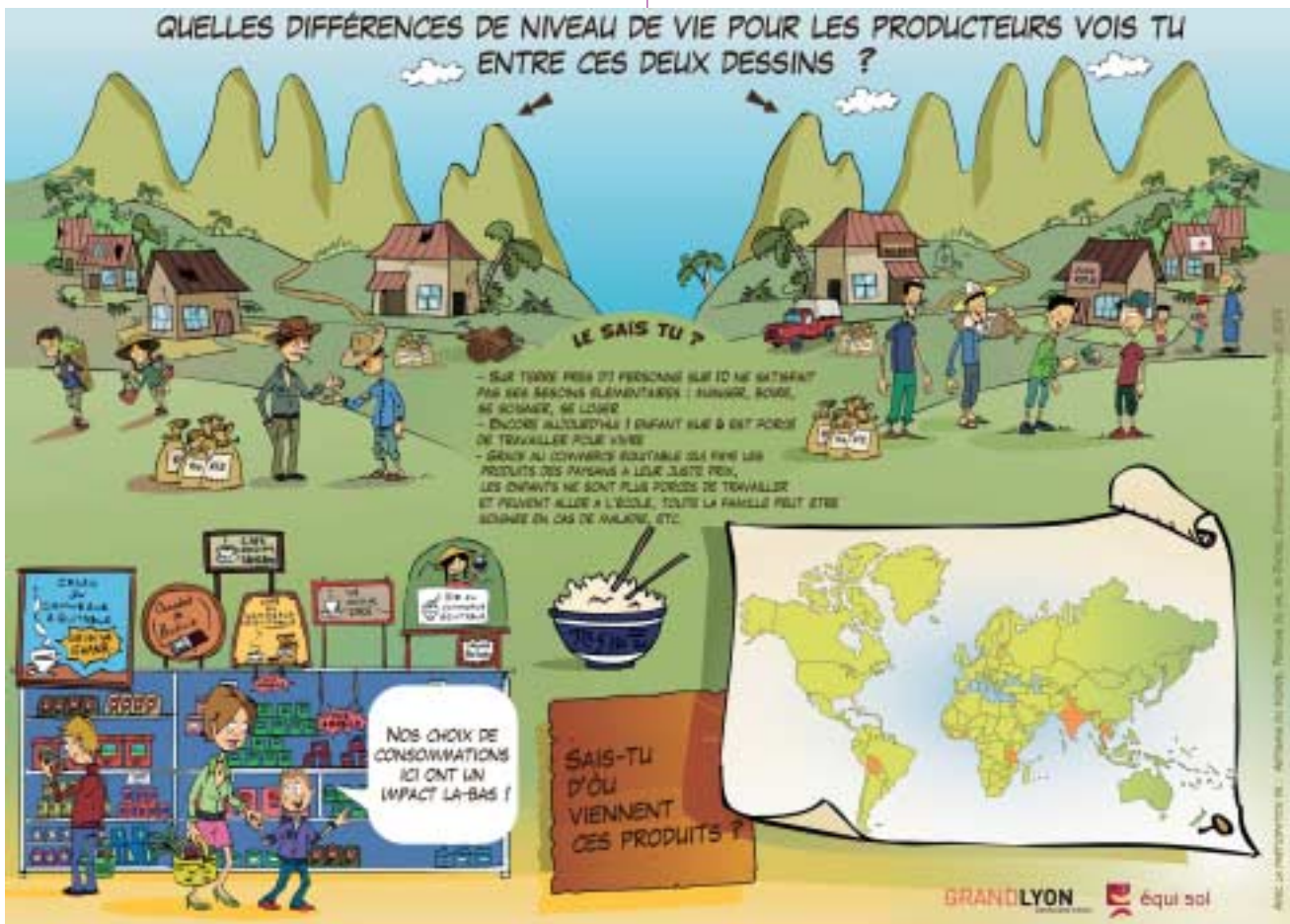
Projet pédagogique en Centre de loisirs à Oullins

Suite à la demande de Mme Lemarchand, directrice des Centres Sociaux d'Oullins, très sensibilisée au commerce équitable et souhaitant engager les centres dans une consommation responsable, il a été mis en place un projet d'éducation au commerce équitable.

Déroulement pédagogique

L'objectif de ce projet était d'apporter des connaissances sur des produits qu'ils consomment tous les jours mais dont ils ne connaissent pas l'origine et de comprendre dans quelles conditions travaillent les producteurs de ces matières premières et de constater les difficultés que les travailleurs rencontrent. Grâce à différents jeux, ateliers et une pièce de théâtre, les enfants ont pu analyser les causes de ces problèmes et les dysfonctionnements du système commercial. Les enfants ont appris que le système d'échanges actuel n'est pas à leur avantage. Ensuite, il a été abordé le commerce équitable et le fonctionnement d'une coopérative à travers un conte.

L'ensemble des familles des centres au commerce équitable ont été sensibilisées dans un second temps. Lors de diverses occasions : manifestations festives, rencontres réalisées par le centre (marché sur l'Eco citoyenneté), une présentation du commerce équitable a été faite. À travers des jeux de rôle (jeu des chaises, jeu de l'appartement) proposés pour ces événements, les familles ont pu comprendre davantage l'organisation du commerce équitable. Des ateliers cuisines ont aussi été réalisés, une opportunité pour les habitants des quartiers d'Oullins de découvrir de nouvelles saveurs et de nouveaux produits.



Plus d'infos : Association des Centres Sociaux d'Oullins
Au 04 72 66 39 39 ou aco69@wanadoo.fr

« Et si on passait à table ? » Projet sur les Péniches du Val de Rhône

Dans le cadre des navigations thématiques proposées par le Grand Lyon avec les Péniches du Val de Rhône²⁹, un projet de set de table pour les enfants a été initié. Le constat était simple : comment informer et sensibiliser les enfants au commerce équitable durant leur séjour, les animateurs de la péniche ont donc demandé aux associations, Equi'Sol et Artisans du Monde de se pencher sur cette problématique, il en est ressorti la création d'un outil pédagogique pour les enfants : un set de table pour pouvoir aborder durant les repas toutes les questions autour de la consommation responsable et citoyenne. Les Péniches proposent même pour l'occasion un menu équitable aux enfants. Afin de mettre en place ce projet une formation sur le commerce équitable et sur comment en parler aux enfants a été réalisé.

Plus d'Infos :

Equi'Sol, lyon@equisol.org, www.equisol.org
Les Péniches du Val de Rhône, Au 04 78 82 07 26,
www.peniches.fr

²⁹ Les Péniches du Val de Rhône proposent, à bord de la péniche *La Vorgine et Ma Découverte*, des navigations thématiques autour de la relation de l'homme à l'eau, dans une perspective interdisciplinaire. Construits sur un mode de pédagogie active, les ateliers abordent différents aspects de ce thème universel, et s'adressent à un public divers.

IV. ENVISAGER UN PROJET D'ÉDUCATION DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

On entend par coopération décentralisée l'aide apportée par une ville à une autre, pour contribuer à son développement économique et culturel.

Le terme « décentralisé » s'entend au sens juridique du terme. La décentralisation consiste à transférer des compétences de l'État à des collectivités territoriales qui sont dotées du pouvoir juridique et de l'autonomie financière. En France, la coopération de villes ou de leurs groupements, a été introduite par la loi du 6 février 1992. La loi prévoit pour les collectivités locales et leurs regroupements, une possibilité de contracter avec des collectivités territoriales étrangères et leurs regroupements. Les rapports contractuels entre les collectivités se traduisent par des conventions de coopération, pouvant porter sur des thèmes techniques, environnementaux, économiques ou culturels. Dans ce cadre la coopération décentralisée, outil de développement local, pourrait représenter une bonne opportunité pour stimuler et pour soutenir les filières de commerce équitable.

Le rôle pour la collectivité n'est pas de se substituer aux organisations de commerce équitable existantes. L'objectif est d'accompagner les structures locales (coopératives, organisations de producteurs) à intégrer



une filière du commerce équitable, en respectant ses standards (ou cahier des charges). Une action doit alors être menée sur les conditions de travail, les modes de production, l'amélioration de la qualité... Par ailleurs, outre l'accompagnement des acteurs au Sud, il semble également primordial d'assurer des débouchés commerciaux à leur production au Nord sur le territoire de la collectivité impliquée.

Des expériences de coopération décentralisée en commerce équitable

Le projet « Partenariat Paysans pour un Echange Nord/Sud équitable »

Initiée par **L'Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural**, le projet a pour but de construire avec les producteurs de Rhône Alpes, du Bénin, du Burkina Faso et du Sénégal un partenariat paysan et de mettre le producteur au centre des filières du commerce équitable, pour qu'elles soient réellement un moyen de défense de l'agriculture paysanne au nord comme au sud. Il repose sur deux axes forts :

- le partenariat paysan
- un produit à l'image de ses acteurs : Fermes du Monde.

La production des paysans africains est transformée localement dans de petits ateliers de transformation. Actuellement, l'ananas et la mangue sont séchés par des centres de transformation sur place. Un centre au Bénin transforme l'ananas en jus. Ces produits sont acheminés en Rhône Alpes au sein des filières du Commerce Équitable, qui assurent une juste rémunération de l'ensemble des acteurs.

Les producteurs de Rhône Alpes achètent les mangues, les ananas séchés et le jus d'ananas au prix équitable et les mélangent à leur production, pour élaborer des produits mélangés Fermes du Monde (Jus de fruits, confitures, coulis, compotes, pâtes de fruits, fruits séchés, yaourts...).

Aujourd'hui un travail de consolidation et d'essaimage du projet sur la région Rhône Alpes, est entamé avec le soutien du Conseil Régional.

Fort de ce projet, des producteurs des Monts du Lyonnais parcourent les écoles, les lycées pour faire part de leur expérience. Ainsi ils suscitent quelquefois chez les jeunes de nombreuses interrogations.

C'est le cas du lycée Saint Joseph de Thônes où suite à une visite des producteurs, des lycéens d'une classe de cinéma audiovisuel, accompagnés de deux professeurs (Patrick Avrillon et Pierre Davidovici) ont souhaité réaliser un documentaire présentant cette expérience de commerce équitable entre paysans du Bénin et du Rhône. Le documentaire est sorti en 2006, dure 69 minutes et se nomme « Champs mêlés »

Plus d'Infos : <http://www.fermesdumonde.fr>
Pour le DVD « Champs Mêlés » voir l'A.R.D.E.A.R. du Rhône

Le projet « Tous les jeunes acteurs du monde »

La Ville de Lyon a lancé l'action « Tous les jeunes acteurs du monde » destinée à soutenir les projets de solidarité internationale initiés par des jeunes. Face aux enjeux de réduction de la pauvreté dans le monde, Lyon, ville solidaire, a développé une politique active et innovante de coopération décentralisée en consolidant ses partenariats de ville à ville dans les domaines de la gouvernance locale et de l'accès aux services publics, conformément aux objectifs du millénaire, en agissant avec les agences de coopération internationale et en réseau avec d'autres villes dans le cadre de programmes concertés.

Lyon a également développé, avec des partenaires comme **RESACOO** (le RESeau Rhône Alpes d'Appui à la COOPération) et autour d'événements comme le village de la solidarité, une politique de soutien aux associations lyonnaises de solidarité internationale et de sensibilisation du grand public aux défis du déve-

loppement. Cette plus grande synergie entre tous les acteurs lyonnais de la solidarité internationale vise à rendre les actions de coopération de notre ville plus efficaces et plus lisibles.

Aujourd'hui, constatant l'intérêt croissant de jeunes citoyens lyonnais pour les questions de sensibilisation et d'éducation au développement et à la solidarité internationale et leur volonté d'agir concrètement, la Ville de Lyon a lancé une nouvelle action « Tous Jeunes Acteurs du Monde » destinée à soutenir et accompagner leurs projets, que ce soit dans le cadre scolaire (primaires, collèges et lycées, universités), de centres sociaux, de MJC, ou d'associations. Un petit livret d'information permet de préparer un projet. Il a été diffusé largement et mis à disposition dans les MJC, bibliothèques, mairies d'arrondissements.

Organisée en partenariat avec le rectorat de Lyon, l'Inspection académique du Rhône, des représentants des chefs d'établissements, **RESACOOP**³⁰ et le monde associatif, « tous jeunes acteurs du monde » permet de renforcer les compétences des porteurs de projets et de mutualiser les pratiques et l'information disponible afin que d'en optimiser l'efficacité pour les populations auxquelles ils s'adressent.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Direction des Relations Internationales à la Ville de Lyon au 04.26.99.37.01. ou sur le site www.lyon.fr

Un Projet Artisans du Monde / Région Rhône Alpes de développement des filières au Sud

Depuis 2005, un financement du conseil régional permet aux associations Artisans du Monde de développer des actions éducatives qui bénéficient aux jeunes de Rhône Alpes.

En 2006, une étude de la filière riz au Laos a été réalisée, et plus particulièrement avec un partenaire laotien (ASDSP). Le projet a abouti à la réalisation d'une mallette pédagogique qui permettra de réaliser des animations auprès de lycéens et d'adultes sur cette

filière et de manière plus large sur le développement durable. La mallette retrace le parcours d'un produit du commerce équitable: le riz du Laos. Elle permet de comprendre les spécificités des filières, du producteur au consommateur, et de développer un regard critique sur les filières conventionnelles.

Pour la mallette, contactez Artisans du Monde, info@artisansdumonde.org

Ces études de filières se poursuivent afin de développer l'offre de commerce équitable en s'associant avec deux partenaires du Sud au Burkina Faso et au Vietnam dans les zones de coopération décentralisée de la région Rhône-Alpes. Les objectifs sont d'accompagner le développement de filières de commerce équitable avec des partenaires du Sud et de renforcer la capacité d'organisation de producteurs du Sud pour créer des filières de commerce équitable Sud/Sud. Pour assurer la création de filières exigeantes en terme de garanties de commerce équitable, des études de faisabilité et des mesures d'appui seront nécessaires pour les deux organisations de producteurs. Sur la région des Hauts Bassins au Burkina Faso, des organisations de producteurs sont à identifier. Il s'agirait de vérifier, à travers un voyage d'étude et l'accompagnement de l'organisation de producteurs, à quelles conditions ces organisations peuvent s'inscrire dans des filières déjà en place au Burkina Faso. Au Vietnam, il existe déjà une organisation partenaire d'**Artisans du Monde** (Ket Doan) qui a des projets de développement de filières (bambou, textile). Des actions d'appui et d'animation aux associations locales **Artisans du Monde** seraient envisagées pour développer ces partenariats et des débouchés à ces deux organisations de producteurs, notamment auprès des Collectivités territoriales et des comités d'entreprises en Rhône-Alpes.

³⁰ RESACOOP, <http://www.resacoop.org>



E. RESSOURCES

I. QUELQUES PARTENAIRES ÉDUCATIFS SUR L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

ARTISANS DU MONDE

35 avenue de Ménival
69005 Lyon Tel: 04 72 38 70 68
lyon-ouest@artisansdumonde.org
16 rue de la Bombarde
69005 Lyon Tel: 04 78 92 90 05
vieux-lyon@artisansdumonde.org
5 avenue Roger Salengro
69100 Villeurbanne
Tel: 04 78 94 08 65
villeurbanne@artisansdumonde.org
www.artisansdumonde.org



Personnes Ressources

Aurélie Charrasse pour **Artisans du Monde** Lyon Ouest,
Elise Reynaud pour **Artisans du Monde** Villeurbanne,
Ludovic Picot pour **Artisans du Monde** Vieux Lyon

Présentation Générale

Depuis plus de 30 ans, Artisans du Monde, mouvement citoyen de commerce équitable, construit avec ses partenaires du Sud une économie solidaire au service du développement durable. Le développement est ainsi entendu comme la maîtrise par les peuples et les sociétés de leurs choix économiques, politiques, sociaux, culturels et écologiques dans un objectif de démocratie.

Les Objectifs

Réseau de distribution, associatif et militant, **Artisans du Monde** défend l'idée d'un commerce équitable à trois dimensions : économique, éducative et politique. Les associations participent à la promotion du commerce équitable par la vente de produits du commerce équitable, l'éducation des consommateurs, des campagnes d'opinion publique et des actions de plaidoyer.

Les actions dans la région lyonnaise,

- Environ 105 interventions en structure d'éducation formelle et non formelle, 10 formations auprès de collectivités et comités d'entreprise soit environ 2500 enfants, jeunes et adultes sensibilisés.
- La participation à des collectifs et à des manifestations locales : marché de Noël, Salon Primevère, Semaine de la Solidarité Internationale, Quinzaine du commerce équitable, campagne « De l'Éthique sur l'étiquette ».

Enfants, jeunes, adultes, ...en magasin ou en classe primaire, en comité d'entreprise ou en collège, en collectivité territoriale ou en lycée, le message est le même : ce que je consomme ici a un impact là-bas !

L'enjeu relatif à l'éducation au commerce équitable et à la consommation responsable se fait à toute heure et en tout lieu mais avec des outils adaptés !

L'ensemble des associations **Artisans du Monde** sont agréées par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que celui de la Jeunesse et des Sports. En 2004, la Fédération **Artisans du Monde** a reçu le prix du Haut Conseil de la Coopération Internationale. Les associations de la région lyonnaise sont conventionnées par le Grand Lyon.

Pistes d'actions

- Des animations pédagogiques, des projets d'année
- Apéritifs, goûters ou petits-déjeuners équitables
- Des formations, des conférences publiques et débats

Quelques outils pédagogiques

- **Kit petit-déjeuner solidaire**, mallette pédagogique pour les 9-12 ans
- **Comprendre pour agir**, manuel pédagogique pour les professeurs de collèges ou lycées
- **Du développement durable au commerce équitable**, mallette pédagogique, à partir de 14 ans
- **Autres échanges, autres mondes**, exposition en 8 panneaux (60*80)
- **Livret Commerce Équitable**, pour les enseignants, publication Grand Lyon
- **Site: www.educationequitable.com**

EQUI'SOL

8 quai Maréchal Joffre
69002 Lyon
Tel: 04 72 56 07 05
lyon@equisol.org
www.equisol.org



Personne Ressource Benoît Houssier

Présentation Générale

Créée en 1996, l'association **Equi'Sol** a pour objet la promotion de tous les systèmes fiables de commerce équitable dans la Région. Dans cette optique, elle interpelle toute la société civile et politique sur les échanges économiques internationaux et sur les relations Nord/Sud.

Issue de la tradition du label international de commerce équitable « **Max Havelaar** » **Equi'Sol** n'est pas opérateur sur le marché. L'association consacre la totalité de son action à la sensibilisation et l'éducation de publics très divers, à l'animation et au développement des filières de commerce équitable, ainsi qu'à l'accompagnement de porteurs de projets économiques et de collectivités publiques dans leurs démarches de commerce équitable.

S'appuyant sur une équipe de 6 salariés basés à Lyon et à Grenoble, **Equi'Sol** développe son action sur l'ensemble de la région.

Les objectifs

- la coordination et l'organisation d'événements grand public et professionnels autour du commerce

équitable, mais aussi en lien avec le tourisme solidaire, l'agriculture locale, et l'économie sociale et solidaire

- La sensibilisation aux relations commerciales « Nord-Sud », l'information, la formation et l'éducation au commerce international et au commerce équitable, grâce notamment à une mallette pédagogique conçue par l'association pour un public de lycéens et d'étudiants de BTS, et largement utilisée en partenariat avec Le Grand Lyon
- L'animation des filières commerciales par l'identification des freins et blocages et par la mise en relation d'acteurs. Accompagner le développement des activités économiques du commerce équitable et impliquer les pouvoirs publics et les entreprises dans une démarche éthique et citoyenne.

Les Actions

Association conventionnée par le Grand Lyon

- animations auprès des scolaires du primaire au supérieur en passant par les filières commerciales du lycée
- actions de sensibilisation et de formation d'adultes et de professionnels, agents de collectivités publiques, gestionnaires d'établissements, personnels d'entreprises, etc.
- création et diffusion en 2001 d'une mallette pédagogique « Réfléchir à nos choix de consommation pour un développement durable à travers le commerce équitable » en partenariat avec la Mission Écologie Urbaine du Grand Lyon
- automne 2004 : « Guide des ressources de l'Éducation au Commerce Équitable » en région Rhône Alpes. Recueil d'acteurs, outils et actions d'Éducation au Commerce Équitable en partenariat avec le Grand Lyon et la région Rhône-Alpes
- novembre 2004 : colloque «Éducation au commerce équitable » au Grand Lyon
- printemps 2007 : réalisation d'un set de table pour les enfants accueillis sur les Péniches du Val de Rhône, en partenariat avec **Artisans du Monde**, Le Grand Lyon et l'Académie de Lyon.
- Septembre 2007 : Création avec le Grand Lyon d'un site Internet sur le commerce équitable : www.educationequitable.com

AGRONOMES ET VETERINAIRES SANS FRONTIERES – AVSF

58, rue Raulin
69361 Lyon cedex 07
04 78 69 79 59
avsf@avsf.org
www.avsf.org



Personne (s) Ressource(s) en éducation :

Carline Mainenti, responsable plaidoyer : c.mainenti@avsf.org,
Maïté Cordelle, animatrice éducation au développement : m.cordelle@avsf.org,
Frédéric Laloy, éducation au commerce équitable : f.laloy@avsf.org,

Présentation Générale de l'association

La mission d'**AVSF** est d'agir pour le développement des agricultures paysannes dans des régions défavorisées et contribuer à des actions de plaidoyer au Nord et au Sud en faveur de ces agricultures, par la mise en œuvre de compétences propres aux domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale. **AVSF** est présent dans 20 pays de coopération à travers 60 projets (dont une dizaine en appui à des organisations paysannes insérées dans le commerce équitable).

AVSF mène des actions d'éducation au développement en Europe auprès de publics ciblés et une action de plaidoyer en faveur des agricultures paysannes, en s'appuyant sur son expérience auprès des paysans du Sud.

Les objectifs

- Sensibiliser les étudiants des établissements agricoles, les professionnels et les élus du monde rural à l'interdépendance de l'agriculture paysanne du Nord et du Sud
- sensibiliser le grand public à l'interdépendance de l'agriculture paysanne du Nord et du Sud par des manifestations événementielles : Quinzaine du commerce équitable, **Alimenterre**, Semaine de la Solidarité internationale...

Sur le commerce équitable, **AVSF** a élaboré une proposition méthodologique pour la mise en place d'un dispositif de mesure d'impact. 5 aires de changement ont été identifiées : la différenciation sociale, l'impact sur les familles, sur les organisations de producteurs, sur le développement local et national et enfin sur la gestion des ressources naturelles.

Les actions

- animation de modules et d'interventions ponctuelles
- création de jeux et d'animations pédagogiques
- animation de campagnes de mobilisation (notamment **Alimenterre** en Rhône Alpes)

Publics visés

- étudiants et enseignants des établissements agricoles,
- professionnel et élus du monde rural
- grand public

Quelques outils sur le commerce équitable

- Présentations power point « Agricultures paysannes, marchés et commerce équitable », AVSF 2006 et « L'impact du commerce équitable au Sud », AVSF 2007
- Vidéo « Café, graine de développement dans les Yungas », AVSF 2006
- Jeu du Notoc (jeu de rôle d'initiation au commerce équitable), AVSF 2007
- Dispositif d'impact du commerce équitable sur les organisations et familles paysannes et leurs territoires, Nicolas EBERHART, 122 pages (2007)

COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT EN RHONE ALPES — CADR

202 chemin de Fontanières
69350 La Mulatière
04 78 50 99 36
04 72 66 87 29
cadr@free.fr
http://cadr.free.fr



Personne(s) Ressource(s) : Julie Colom

Présentation Générale :

Le **CADR**, déclaré en 1986 en association Loi 1901 regroupe aujourd'hui une cinquantaine d'associations de solidarité internationale : associations de ressortissants des pays du Sud, structures associatives de commerce équitable, de tourisme responsable, de crédit solidaire, organismes d'envoi de volontaires, associations de soutien de projets de développement, centres de documentation, associations de formation et d'éducation à la solidarité internationale...

Le **CADR** se veut un espace de réflexion et d'initiatives collectives sur la problématique de la solidarité internationale dans la région Rhône-Alpes, notamment sur les actions d'éducation au développement. Il s'agit de faire vivre les relations entre les associations qui le composent, et leur permettre d'émettre des pistes de réflexion pour des actions communes. Le **CADR** est un lieu d'échange, un relais, un transmetteur d'information, un espace de communication qui regroupe toutes ces associations.

Les objectifs :

Le **CADR** a pour but, dans l'esprit de la charte qu'il a adoptée :

- de **favoriser entre ses membres des échanges d'expériences** en faveur du développement et de la solidarité avec les pays du Sud ou d'Europe Centrale et Orientale.
- de **susciter des actions communes** dans les domaines qui dépassent les moyens de chaque membre.
- de **réaliser des actions de formation et d'éducation au développement**, de susciter des actions régionales d'animation et de sensibilisation de l'opinion publique, d'interpeller des organisations impliquées dans d'autres secteurs de la vie sociale, économique ou culturelle pour dynamiser et concrétiser son engagement pour un développement solidaire.
- **d'intervenir**, au nom des associations membres, **auprès des collectivités territoriales** (communes, départements, région) afin qu'elles s'engagent dans des actions de développement et de solidarité.
- de **susciter la collaboration entre les associations** de développement et les collectivités territoriales en faveur du développement solidaire et durable et d'élaborer des actions communes.
- de **relayer les informations** et campagnes nationales, dans le domaine de la solidarité internationale (Agir ici, Demain le Monde, ...)

Parmi les groupes de travail du CADR, particulièrement impliqués dans l'E.S.S. :

- une commission commerce équitable, espace d'échanges et de réflexion ouvert aux acteurs du commerce équitable de la région
- le Réseau **DéPart**, réseau régional d'associations de tourisme responsable.

Les actions autour du commerce équitable

- **La réalisation d'un questionnaire d'évaluation des pratiques commerciales**, qui propose de décrire une démarche et une façon d'agir, tant dans la relation avec les producteurs que dans la mise en œuvre des étapes commerciales. Ce questionnaire, basé sur la confiance est utilisé pour l'organisation des espaces de commerce équitable, dans le cadre de la Quinzaine du commerce équitable ou de la Semaine de la Solidarité Internationale.
- Pour valoriser cet outil et mutualiser cette expérience, la commission commerce équitable du CADR est en train de réaliser un « **Guide pratique d'organisation de marchés de commerce équitable** ». Un premier travail de rédaction d'un guide d'organisation de marchés de commerce équitable avait été déjà réalisé en 2002. L'idée est de publier cet outil avec le questionnaire de commerce équitable et ce guide sera destiné à toute structure souhaitant organiser un marché de commerce équitable. Il sera également une co-édition **GRAD** (Groupe de Recherche et d'Animation pour le Développement) et **CADR**. Cette publication portera le label **RITIMO** (Réseaux d'Information Tiers-Monde) et sera publiée en 2008.
- **La participation à la Quinzaine du commerce équitable**, relayée à Lyon par le Collectif Lyonnais des Acteurs du Commerce Équitable, en partenariat avec la Ville de Lyon et la Région Rhône-Alpes.
- **L'organisation de formations sur le thème du commerce équitable**, à destination des acteurs de commerce équitable et de leurs membres. Différents acteurs du commerce équitable sont invités à intervenir au cours de cette formation.

Les outils disponibles :

- **Location d'expositions**, disponibles au **CADR**
 - > Une exposition sur le commerce équitable « N'achetez plus les yeux fermés ! » (2003)
 - > Une exposition sur le tourisme responsable « Voyages à la rencontre des regards » (2005)
 - > Une exposition RITIMO sur le tourisme responsable « Vacances, j'oublie tout ? » (2005)
- **Un CD-ROM franco-italien sur le « Tourisme responsable »**, boîte à outils pour informer, sensibiliser, former, agir dans le domaine du Tourisme Responsable !
- **À destination** des associations et de leurs membres, des accompagnateurs, étudiants, enseignants, comités d'entreprise, collectivités territoriales qui s'intéressent au tourisme responsable. Ce CD-ROM est une réalisation commune CISOV — Réseau DéPart du **CADR**.

PEUPLES SOLIDAIRES

chez J.Chevaye,
9 impasse Chantemerle
69340 Francheville
04 78 34 49 32
j.chevaye@wanadoo.fr
www.peuples-solidaires.org



Personne Ressource: Mme Chevaye, bénévole en éducation

Présentation Générale

Peuples Solidaires est née en 1983 de la fusion de deux mouvements citoyens engagés dans des actions de solidarité internationale. Aujourd'hui organisée en fédération d'associations locales, et soutenue par des individuels, Peuples Solidaires agit contre les causes du mal développement. Au Nord par une éducation à la citoyenneté internationale, et au Sud par le soutien à des citoyens et à leurs projets de développement.

Les objectifs

- Éducation à la citoyenneté internationale
- Soutien aux partenariats et aux relations directes entre citoyens solidaires et entre acteurs de développement au Nord et au Sud
- Défense et promotion des droits économiques sociaux et culturels

Quelques Actions

- Création d'outils pédagogiques à destination des enseignants et des scolaires
- Organisme de formation aux questions Nord / Sud et à la solidarité Internationale
- Animations en milieu scolaire
- Relais de campagnes nationales d'informations et de sensibilisation

STARTING BLOCK

www.starting-block.org

Personne Ressource

Aude Chabanne Chargée du programme Sens et du programme Éducation Active
aude@starting-block.org
au 06 98 48 87 35



Présentation Générale

Association d'éducation active par les jeunes vers les jeunes, agréée par l'Académie et la DRJS de Paris, Starting-Block propose aux structures parascolaires et scolaires (du primaire au supérieur) des activités d'éducation à la citoyenneté. Elle assure auprès des jeunes adultes intervenants bénévolement et d'une cinquantaine d'associations de jeunes partenaires un rôle à la fois de centre de ressources (formation, mutualisation et capitalisation d'expériences) et de tête de réseau (coordination des associations signataires de la charte d'éducation active par les jeunes vers les jeunes). Actuellement, environ 250 bénévoles (membres et partenaires) sont impliqués dans les différents programmes d'actions de l'association.

Trois programmes, Trois objectifs

- **Le programme Handivalide:** L'objectif de ce programme est de socialiser ensemble, élèves ou étudiants valides et handicapés, par le biais d'actions communes telles que des jumelages, des randonnées pédestres, des événements de sensibilisation dans le supérieur...
- **Le programme SENSibiliser ENsemble:** SENSibiliser les enfants et adolescents, ENsemble avec les associations partenaires, aux thèmes du développement, de la citoyenneté et de solidarité.
- **Le programme éducation active:** Les bénévoles animent deux types de clubs avec des élèves, en temps périscolaire: un club d'éducation au développement et un club d'éducation à l'image.

Les Actions

- Participation à la semaine sur le développement durable
- Journées de formations pour les bénévoles du réseau sur différentes thématiques: la consommation citoyenne, la souveraineté alimentaire
- Organisations d'animation « repas insolents » sur les campus
- Membre du collectif de la campagne « 2005 plus d'excuses »

II. QUELQUES OUTILS SUR LE COMMERCE ÉQUITABLE

Chaque outil est accompagné d'une puce de couleur correspondant à la tranche d'âge du public auquel il est destiné directement ou par l'intermédiaire des adultes qui les encadrent.

Bleu à partir du niveau poussin, 7-11 ans

Vert à partir du niveau minime, 12-15 ans

Orange à partir du niveau junior, 16 ans et plus

Des cédéroms

Titre	Dans la peau d'un producteur de café
Auteur	Equi'Sol
Type	Calculs des prix, des bénéfices d'un caféiculteur péruvien
Durée	25 minutes
Thème abordé	Découvrir la réalité des petits producteurs de café d'Amérique Latine à travers des jeux et des explications

Des DVD

Titre	Fivapamina: Une coopérative de femmes malgaches
Auteur	Fédération Artisans du Monde
Type	Documentaire
Durée	21 minutes
Thème abordé	Témoignages de femmes d'une coopérative d'artisans du commerce équitable

Titre **Faut qu'ça change**
 Auteur Mano@mano & Fédération **Artisans du Monde**
 Type Fiction et témoignage
 Durée 15 minutes
 Thème abordé Sensibiliser les jeunes au commerce équitable en partant de leur quotidien

Titre **L'Équité Compte**
 Auteur Fédération **Artisans du Monde**
 Durée 5 minutes
 Type Dessin Animé
 Thème Parallèle entre commerce traditionnel et équitable



Des manuels pédagogiques

Titre **Comprendre pour agir**
 Auteur Kairos & Fédération **Artisans du Monde**
 Thème abordé Fiches thématiques (La société de consommation/la publicité/les relations commerciales inégales /les alternatives)
 Fiches d'activité (Pourquoi consommons nous ? Consommer plus ou mieux ?)

Titre **Le développement durable**
 Auteur **Peuples Solidaires**
 Thème abordé Faire découvrir la problématique du développement durable dans ses 3 dimensions

Titre **La souveraineté alimentaire, du CP au CM**
 Auteur CFSI
 Thème abordé Comprendre l'agriculture mondiale à travers différentes fiches thématiques et des fiches d'animations

Des malles pédagogiques

Titre **Kit petit déjeuner solidaire**
 Auteur Fédération **Artisans du Monde**
 Thème Découverte de l'origine des produits alimentaires
 Introduction aux échanges commerciaux
 Alternative au commerce équitable



Titre **Tout sur la banane et les Droits Humains**
 Auteur **Peuples Solidaires**
 Thème Découverte de la culture de la Banane
 Les droits de l'homme au travail et les Droits de l'Enfant
 Le Commerce Équitable.

Titre **Du développement durable au commerce équitable**
 Auteur Fédération **Artisans du Monde**
 Thème abordé Illustration des concepts de développement durable et de commerce équitable à travers la culture du riz dans une organisation de commerce équitable au Laos.

Titre **Tant qu'il y aura des oliviers**
 Auteur Fédération **Artisans du Monde**
 Thème abordé Comment dans une zone de conflit, le commerce équitable peut être une forme de résistance en appuyant une coopérative oléicole.

Des expositions

Titre **Autres Échanges Autres Mondes**
 Auteur Fédération **Artisans du Monde**
 Type 8 panneaux couleur (60*80cm)
 Thème De l'inégale répartition des richesses au commerce éthique

Titre **Les aventures de Timéo**
 Auteur **Alter Eco**
 Type 5 affiches
 Thème abordé Sous forme ludique, les posters invitent à la découverte de la Bolivie, du cacao, de la filière de transformation aboutissant à la tablette de chocolat et enfin au commerce équitable.

Des contes

Titre **Goutte à goutte naît l'océan**
 Auteur **GRAD**
 Thème 3 contes sur le commerce équitable
 La mobilisation populaire

Titre **Des bulles dans le Commerce mondial**
 Auteur **GRAD**
 Type Bande dessinée
 Thème 3 récits sur le commerce équitable
 Le voyage d'un tee-shirt
 Qui tire profit du commerce du café ?
 Qu'est ce qu'un consomm'acteur ?

Des jeux

Titre **A la rencontre des enfants du Sud**
 Auteur **Orcade**
 Type jeu de plateau
 Thème découvrir les différentes cultures de matières premières à travers les témoignages d'enfants du monde entier

Titre **La route du coton**
 Auteur Collectif composé d'AdM, du GREF, des Francas...
 Type Jeu de plateau
 Thème la découverte de la filière du coton pour comprendre d'où proviennent les vêtements que nous portons.



Titre **Comprendre le commerce équitable**
 Auteur **Equi'Sol**
 Type Set de table
 Thème Trouver les différences entre commerce équitable et conventionnel

Vous pouvez retrouver beaucoup d'informations sur l'éducation au commerce équitable sur le site www.educationequitable.com



III. QUELQUES ACTEURS SUR L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Aide au volontariat en Inde

9 rue Longchamps
69100 Villeurbanne
04 78 59 88 40

Artisanat Sel

76 rue Mazonod
69003 Lyon
04 37 48 01 33
www.artisanat-sel-lyon.com

Artisans du Monde

www.artisansdumonde.org

- 35 avenue de Ménéval
69005 Lyon
04 72 38 70 68
- 16 rue de la Bombarde
69005 Lyon
04 78 92 90 05
- 5 avenue Roger Salengro
69100 Villeurbanne
04 78 94 08 65

Au cabanon équitable

34 rue Franklin
69002 Lyon
04 72 56 04 35

Aux 4 coins du Monde

www.a4cmonde.org

- 81 grande Rue de la Croix Rousse
69004 Lyon
04 78 27 33 66
- 10 rue de Sèze
69006 Lyon
04 78 24 89 42

Azahé Créations

info@azahe.com
www.azahe.com

Casayan

6 montée de Chambéry
69800 St Priest
04 72 19 43 95
www.casayan.com

Eccodi Association

15, bd Vivier Merle
69003 Lyon
04 72 81 96 01
www.eccodi.org

Epicerie Équitable

126 rue Sébastien Gryphe
69007 Lyon
04 37 28 07 71
www.epicerie-equitable.com

Equit'Afrik

3 rue Frédéric Mistral
69100 Villeurbanne
04 72 13 99 38

Ethiquable gourmand

Halles de Lyon, 102 cours Lafayette
69006 Lyon
www.ethiquable.com

Handicap International

14 av. Berthelot
69007 Lyon
04 78 69 79 79
www.handicap-international.org

Karawan

28 montée des Carmélites
69001 Lyon
04 72 00 09 54
www.karawan.fr

Laspid

10 rue du Griffon
69001 Lyon
04.72.87.01.25
www.laspid.com

Quat'rues

12 place du Planil
69510 Soucieu en Jarrest
06 60 13 81 08
www.quat-rues.com

Signalétique

68 rue Duquesne
69006 Lyon
04 78 94 14 70
www.signaletique.fr

Travaux Alpains pour le Commerce Équitable (TRACE)

7 rue Justin Godart
69004 Lyon
04 78 28 22 99
www.ekieko.eu

Wonderful monde

www.wonderful-monde.com



IV. GLOSSAIRE

ACHAT RESPONSABLE

Intégration de considérations environnementales et sociales dans les achats quotidiens des consommateurs, répondant respectivement à un souci de durabilité et d'équité. L'achat responsable suppose que les consommateurs puissent, par leurs achats, soutenir ou sanctionner les pratiques des entreprises. L'achat responsable concerne aussi bien les entreprises que les pouvoirs publics en interne.

AGENDA 21 LOCAL

Document stratégique et opérationnel qui définit les engagements que la collectivité locale prend en matière de développement durable. Il se décline dans le temps (engagement pour le XXI^e siècle) en un programme d'actions qui doit être suivi et évalué de manière participative.

APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE (AOC)

L'article L.115-1 du code de la consommation et le règlement CE n°2081/92 définissent l'appellation d'origine comme la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains. Aujourd'hui, la notion d'A.O.C. existe dans plusieurs pays. En France, la reconnaissance d'une appellation d'origine contrôlée ne peut se faire que par décret sur proposition de l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine). À ce stade le commerce équitable ne s'est pas engagé à distribuer des produits « AOC ».

APPROCHE ALTERNATIVE

Approche du commerce équitable correspondant à la filière intégrée qui prône une autre organisation du commerce international, une rupture avec les règles actuelles, une révision des institutions internationales (OMC, Institutions Financières Internationales) et l'établissement de nouveaux partenariats. Elle envisage le développement du commerce équitable en autonomie, hors du commerce conventionnel et de façon qualitative. Refusant la collaboration avec les grands réseaux de distribution, l'approche alternative s'engage à ce que même la distribution et la commercialisation des produits se fassent au travers d'acteurs équitables.

APPROCHE RÉFORMISTE

Approche correspondant au mode de fonctionnement de la filière labellisée qui utilise les vecteurs du commerce conventionnel avec comme objectif d'améliorer progressivement leurs pratiques. Ses défenseurs considèrent que le développement du commerce équitable se fera par la démocratisation et sa généralisation. L'importance de l'augmentation des volumes de vente justifie donc de travailler avec la grande distribution ou des multinationales pour atteindre un large public.

BIOLOGIQUE

Un produit biologique provient d'un mode de culture ou d'élevage excluant l'usage des pesticides et d'engrais chimiques de synthèse. L'agriculture biologique se fonde sur le maintien de l'équilibre environnemental et de la diversité biologique. Un produit, lorsqu'il est transformé, doit être composé d'au moins 95 % d'ingrédients bio pour porter le logo AB. Signe officiel du Ministère de l'agriculture ce logo garantit une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement. Les intervenants de la filière bio sont contrôlés, au moins une fois par an, par un organisme indépendant certifié agréé par les pouvoirs publics.



CERTIFICATION

Processus de vérification confié à un organisme tiers accrédité et impartial pour attester qu'un service, un produit ou un processus est conforme aux spécifications énoncées dans un cahier des charges (ce peut être une norme). Ainsi, si certification et accréditation sont 2 procédures de vérification, l'accréditation vérifie des compétences alors que la certification vérifie une conformité à un cahier des charges.

COMMERCE ALTERNATIF

Première dénomination historique du commerce équitable dans les années 60, manifestant une volonté de créer une alternative aux pratiques commerciales classiques, considérées comme génératrices d'inégalités.

COMMERCE ÉQUITABLE

Il s'agit d'un commerce à vocation sociale, dont le but n'est pas la recherche du profit maximal, mais l'aide au développement. Cette forme de commerce garantit aux artisans et producteurs, souvent réunis en coopératives, de bénéficier d'un prix juste pour leur travail, afin de mieux répondre à leurs besoins fondamentaux (santé, éducation, logement) et d'investir dans le développement de leurs communautés.

COMMERCE ÉTHIQUE

Commerce garantissant que les producteurs, les distributeurs et leurs salariés travaillent dans le respect des droits de l'homme, des normes fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et éventuellement de critères de protection de l'environnement. Toutefois, la définition du commerce éthique n'étant pas établie concrètement, tout acteur économique soucieux de minimiser certains des manquements du commerce conventionnel vis-à-vis de ces aspects sociaux ou environnementaux, peut qualifier sa démarche d'éthique.

COMMERCE SOLIDAIRE

Commerce spécifique dans lequel le consommateur soutient par son achat une organisation de solidarité (productrice ou bénéficiaire des revenus de vente). Ses critères de définition sont moins globaux que ceux du commerce équitable car il n'y a pas de contrôle de l'ensemble des modalités de production et de transformation. C'est avant tout une initiative de solidarité dans le processus. D'autre part, il ne s'agit plus ici de commerce international et de solidarité Nord-Sud, mais plus souvent de solidarité dans un cadre national. Pour exemple, on peut citer les entreprises d'insertion. Le commerce solidaire relève de l'économie sociale et solidaire.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La coopération décentralisée recouvre les relations existantes entre une collectivité territoriale française et une collectivité d'un pays du Sud, de l'Est voir du Nord. Elle est inscrite dans la loi d'aménagement du territoire de 1992 qui reconnaît le droit aux collectivités de passer librement des accords avec des collectivités étrangères.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mise en pratique d'un certain nombre de principes de développement, contribuant sur le long terme à l'amélioration du bien être, à l'avantage de justice sociale et au respect de l'environnement.

ÉCOCITOYEN

L'éco-citoyen après s'être forgé son avis issu de différents points de vue, s'attache à adopter des gestes et des comportements responsables, tant par rapport à son lieu de vie qu'à l'égard de ses semblables. Être un éco-citoyen, c'est reconnaître la portée écologique de ses gestes quotidiens. L'éco-citoyen trie ses déchets, il utilise les transports en commun ou son vélo autant que possible, il ne gaspille pas d'énergie, etc.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Ensemble des activités tendant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens et d'initiatives ayant pour objectif le renforcement de la cohésion sociale et la création d'emplois. Si le terme économie solidaire peut se référer à la fois aux initiatives du secteur public comme du secteur privé, le terme économie sociale désigne le « tiers secteur », composé d'associations, de coopératives et de mutuelles. Les 2 démarches s'inscrivent dans une dimension collective à vocation sociale qui va au-delà de l'économique (création d'emplois, insertion, préservation de l'environnement, offre de produits ou services à haute utilité sociale...).

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT (EAD)

Il s'agit d'initiatives liées à l'information du grand public sur la situation internationale afin qu'il en saisisse les enjeux et forge son esprit critique. Cette démarche vise à prendre acte de la complexité des processus de développement et des multiples interdépendances, et à faire évoluer les mentalités et les comportements de chacun afin d'en construire un monde plus juste, solidaire et durable.

FILIÈRE INTÉGRÉE

Constitue le mode d'organisation historique du commerce équitable, dans lequel tous les acteurs et leurs intermédiaires sont engagés dans le commerce équitable (le producteur, l'importateur, le point de vente).

FILIÈRE LABELLISÉE

Correspond à une évolution des pratiques du commerce équitable avec la création du label Max Havelaar, apparu, à la fin des années 80 aux Pays-Bas et en 1998 en France. Des entreprises s'engagent à respecter des cahiers des charges précis (conditions de travail, paiement d'un prix juste) et à s'approvisionner auprès de producteurs du Sud agréés par l'organisme de labellisation afin de pouvoir apposer le logo Max Havelaar sur les produits concernés. Ces derniers peuvent ensuite être vendus dans tous les lieux de distribution sans qu'ils soient eux-mêmes engagés en matière de commerce équitable.

LABEL

Au sens strict, un label est un signe de reconnaissance, propriété des pouvoirs publics qui établissent un cahier des charges. Il n'est attribué qu'après vérification par un certificateur du respect de ce cahier des charges. En général, il sert à garantir la qualité d'un produit. Dans le domaine qui nous intéresse, les cahiers des charges ciblent des critères sociaux ou environnementaux. Le terme de label est souvent utilisé de manière abusive.

**PLAIDOYER**

Activité qui consiste à rendre visible et à promouvoir un thème pour qu'il soit pris en compte dans l'agenda institutionnel (Conférences internationales, ministérielles...). Le plaidoyer renvoie aussi aux activités menées vers le grand public pour communiquer et mobiliser autour de ce sujet.

PRIME DE DÉVELOPPEMENT

Prime délivrée par certaines organisations de commerce équitable, comme Max Havelaar, aux organisations de producteurs ou aux coopératives partenaires du Sud. La prime de développement a pour but de financer des projets sociaux collectifs (par exemple : centres de santé, formation).

PRIX JUSTE

Le commerce équitable garantit au producteur un revenu décent, grâce à la fixation d'un « prix juste » négocié. Ce prix doit couvrir les frais de production, les besoins élémentaires du producteur et doit permettre des bénéfices suffisants pour l'amélioration des conditions de vie de la communauté. Les prix sont fixés conjointement par les organismes de commerce équitable et les producteurs. Le prix juste, parce qu'il est garanti à long terme, permet aux producteurs d'obtenir un revenu stable, même pendant les périodes de crise, par exemple dans le cas d'un effondrement des cours de certaines matières premières (café, cacao, sucre...). Cependant l'ambiguïté de la notion de prix juste demeure. Il est effectivement difficile de définir ce qu'est un niveau de vie décent.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)

Engagement d'une entreprise à répondre aux attentes du public et des consommateurs sur les plans économique, environnemental, et social. Ce principe part du constat qu'une entreprise peut parvenir à un essor économique tout en contribuant au bien être de la société. Cela suppose une prise en compte de la protection de l'environnement, une information transparente et des mécanismes assurant la cohésion sociale. Le commerce équitable peut permettre à des entreprises de s'y engager.

TOURISME ÉQUITABLE

Forme de tourisme solidaire qui décline, en outre les principes du commerce équitable à l'activité touristique. Il est mis en œuvre par des opérateurs touristiques en partenariat direct avec les communautés locales, lesquelles sont formées et rémunérées équitablement. Les bénéfices de ce tourisme sont perçus en grande partie localement et sont consacrés à des projets de développement locaux pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la communauté.

TOURISME SOLIDAIRE

Forme de tourisme qui regroupe les formes de tourisme alternatifs et intégrés qui s'inscrivent dans une logique de développement des territoires, de conscience écologique (minimisation de l'impact sur l'environnement), de respect des populations et de leurs cultures. Il souhaite profiter directement aux pays du Sud en valorisant les ressources, le patrimoine local et en impliquant les populations dans les différentes phases du projet.

Extraits des Documents

*De la Plate-Forme pour le Commerce Équitable
Et de l'Agenda 21 du Grand Lyon*

V. BIBLIOGRAPHIE**Commerce équitable****Du commerce oui, mais différemment**

Ouvrage collectif, EFTA, octobre 2007

Commerce équitable

Politis, Hors série 45, mai-juin 2007

Les défis du commerce équitable

Altermondes, Hors série 3, mai 2007

La consommation citoyenne

Hors série pratique n°10, Alternatives Économiques, 2006

Pour un commerce équitable

ATTAC, ed. Mille et une nuits, 2006

Les coulisses du commerce équitable

Christian Jacquiau, Mille et une nuits, 2006

Le guide Commerce équitable, Lyon et environs

Publication ville de Lyon et région Rhône Alpes, 2006

Nous ferons un monde équitable

Franz Van der Hoff, flammariion, 2005

Le commerce équitable : Quelles théories pour quelles pratiques ?

Paul Cary, ed. L'Harmattan – 2005

Commerce inéquitable : le roman noir des matières premières

Jean Pierre Boris, Hachette Littérature, 2005

Guide des Ressources en Rhône Alpes

Publication Equi'sol en partenariat avec le Grand Lyon, 2004

Les citoyens peuvent-ils changer l'économie ?

Collectif « Engagement citoyen dans l'économie », Editions Charles Léopold Mayer, 2003

Commerce équitable et café : rébellion ou nécessaire évolution

Editions L'Harmattan, 2003

Le pari du commerce équitable

Tristan Lecomte, Editions d'Organisation, 2003

Le guide du consommateur : Mieux orienter ses achats pour favoriser le commerce équitable et le développement durable

Stéphanie Mariacca, Sang de la Terre, 2003

Le commerce équitable

Katell Pouliquen, Editions Marabout, 2003

Max Havelaar ou les ventes de café de la compagnie commerciale des Pays-Bas

Roman Multatuli, édition Poche, 2003

L'aventure du commerce équitable, une alternative à la mondialisation

Franz Van der Hoff et Nico Roozen, Editions JC Lattès, avril 2002

Le guide du consommateur responsable

Milène Leroy, Marabout, 2001

Éducation au commerce équitable**L'éducation pratique de la liberté**

Paulo Freire, édit. Broché, 11/01/07

Comprendre pour Agir

Fédération Artisans du Monde & Kairos, 2006

Les Actes de la Rencontre Internationale d'éducation au Commerce équitable

Publication Artisans du Monde, 2006

Plan d'éducation au développement durable

Grand Lyon, 2006

L'éducation au développement durable

Sandrine Chastang (sous la dir. de), Cahiers pédagogiques n°405, 2002/06, p.9-49

Pour un échange des savoir-faire en faveur des actions d'éducation à la solidarité internationale: recueil d'expériences n°9

Kaboré, Anne (sous la dir. de). Paris: Educasol, 2005, 76 p.

Éducation à l'environnement et au développement – 5^e/4^e

CLARY, Maryse, GRAILLAT, Jean-Michel, PARIS, CRDP Nice, 2002, 108 p.

Pour une éducation au développement et à la solidarité Internationale – Guide pédagogique école, collège, lycée, hors temps scolaire

CRDP de Franche Comté, septembre 2004

Qui a peur de l'an 2000? Guide d'éducation relative à l'environnement pour un développement durable

C.Villeneuve, Multimondes et UNESCO, 2000

Recueil d'expériences et d'outils pédagogiques pour l'éducation au développement: pour s'interroger et agir

LETINOIS, Laure, LYON, VSF, 2001, 43 p.

Formuler et évaluer ses objectifs en formation

Barlow M. Edition Chronique sociales, Paris 1996

L'évaluation des actions éducatives

Hadji C. PUF, l'éducateur Paris, 1992

Éducation au développement

Réseau Polygone, BELGIQUE, ITECO, 1999, 104 p.

La pédagogie des opprimés

Paulo Freire, édit. Broché 1982

Développement durable**Développement durable et Solidarité Internationale**

Haut Conseil de la Coopération Internationale, juin 2006

Agenda 21 du Grand Lyon

Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération

Agenda 21 de Rillieux la Pape

Mairie de Rillieux la Pape

Agenda 21 de Feyzin

Mairie de Feyzin

Droits économiques sociaux et culturels**Vous avez dit DESC**

Peuples Solidaires, édition 2004

L'abécédaire des droits économiques, sociaux et culturels

Réseau Solidarité, édition 2000

Histoire**Lyon, l'humaniste: depuis toujours ville de foi & de révoltes**

Ouvrage collectif coordonné par Claude Boyon, Autrement, 2004

Le commerce véridique et social de M.M. Derrion, Lyon, 1835-1838

Denis Bayon, Atelier de création libertaire, septembre 2002

Du Contrat social ou Principes du droit politique

Jean Jacques Rousseau, édition Bordas, 1990

Locke

Y. Michaud, éditions Bordas, Paris, 1986

RAPPORTS & ETUDES**Rapport sur le Commerce équitable**

Parlement européen (2005/2245(INI)), Rapport Schimdt, 2005

Le commerce équitable, 40 propositions pour soutenir son développement

Rapport Herth, mai 2005

Evolution du code des marchés publics: nouvelles dispositions et modalités de mise en œuvre

Maison de l'environnement région Midi Pyrénées, septembre 2006

Etude sur les liens existants et à créer entre l'Éducation au Commerce équitable et le milieu scolaire

Artisans du Monde, 2006

L'éducation à la consommation en Europe: réseaux et initiatives

INC document, octobre 2005

Guide d'action pour un commerce équitable

Equiterre 2006

Etude d'impact du commerce équitable

Artisans du Monde, 2004

QUELQUES SITES**Institutions et acteurs du Commerce équitable**

www.ifat.org Site de International Federation for Alternative Trade

www.eftafairtrade.org Réseau de centrales d'achats européen

www.fairtrade.net Site de Fair Trade Labelling Organisation International

www.worldshops.org Site de News!, réseau européen de magasins équitables

www.commerceequitable.org Site de la Plate-Forme pour le Commerce Équitable

www.maxhavelaar-france.org Organisme de certification français

www.artisansdumonde.org Association de promotion du commerce équitable

www.oxfam.org Il sensibilise sur les questions de développement

www.solidarmonde.fr Importateur français du Commerce équitable

www.minga.net Collectif français regroupant des acteurs de l'E.S.S.

www.cob-net.org/serrv.htm Site de SERRV International

www.manoamano.asso.fr Association de jeunes motivés par le commerce équitable

Éducation au commerce équitable

www.unesco.org/education/desd Organisation de l'ONU pour l'éducation, la science et la culture

www.unicef.org Fonds des Nations Unies pour l'enfance

www.education.gouv.fr/int/developpement.htm

Page du Ministère de l'Éducation nationale sur le DD <http://eduscol.education.fr> Site des approches pédagogiques du Ministère de l'Éducation Nationale

www.hcci.gouv.fr Site du Haut Conseil à la Coopération Internationale
www.enviedagir.fr Site du Ministère de la Jeunesse et des sports, recueil d'expériences
www.deeep.org/french/ Groupe d'ONG d'éducation au développement
www.educasol.org Base de données d'échanges d'expériences et d'outils pédagogiques
www.educationequitable.org Base de données sur l'éducation au commerce équitable
www.ritimo.org Réseau d'informations basé sur la solidarité internationale et le développement
www.demain-le-monde.org Campagne destinée aux jeunes pour sensibiliser aux questions de la SI
www.planetere.org Réseau francophone des acteurs de l'éducation au développement durable
www.educ-envir.org Collectif Français d'éducation à l'environnement
www.recit.net Réseau des écoles de citoyens
www.ccf.asso.fr Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
www.orcades.org Association de Solidarité Internationale
www.grad-france.org Association de diffusion d'informations sur les problèmes de développement
www.iteco.be Centre de formation belge pour le développement et la Solidarité Internationale
www.equiterre.org Association de promotion d'actions citoyennes basées sur le bio et l'équitable
www.equisol Association de promotion de commerce équitable dans la Région Rhône Alpes
www.graine-rhone-alpes.org Réseau régional d'éducation à l'environnement
www.francas.asso.fr Mouvement d'éducation populaire
www.jpa.asso.fr Jeunesse en Plein Air, mouvement d'éducation populaire

Droits de l'Homme et Organisations Internationales

www.ilo.org Organisation Internationale du Travail (OIT)
www.un.org Organisation des Nations Unies (ONU)
www.undp.org Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
www.unicef.fr Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
www.ldh-france.org Ligue des Droits de l'Homme
www.amnesty.asso.fr Amnesty International section française
www.cleanclothes.org/ Réseau d'associations qui se mobilise pour la défense des droits des travailleurs notamment dans la filière du textile
www.ethique-sur-etiquette.org Collectif français de 43 associations de solidarité internationale, syndicats, mouvements de consommateurs et d'éducation populaire. Il œuvre pour promouvoir le respect des droits de l'homme au travail dans le monde
www.globenet.org/reseau-solidarite Réseau Solidarité de Peuples Solidaires

Développement durable et ESS

www.environnement.gouv.fr Site du Ministère de l'environnement et du développement durable
www.association4d.org Centre de ressources et d'actualité sur le développement durable
www.agora21.org Site francophone sur le

développement durable, exemples d'Agenda 21 locaux
www.comite21.org Initiatives menées par les entreprises, les collectivités en matière de D.D.
www.millenaire3.com Cite clé du Grand Lyon, centre de ressources sur le développement durable
www.cress-rhone-alpes.org Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire en Rhône Alpes

Solidarité Internationale

www.crid.asso.fr Centre de Recherche et d'information sur le Développement
www.coordinationsud.org Plate-forme d'associations de Solidarité Internationale
www.economie-humanisme.org Pour la promotion d'une économie au service de l'Homme

VI. ABRÉVIATIONS

A.F.N.O.R	Association Française de NORmalisation
A.T.O.	Alternative Trade Organization
C.A.D.R.	Collectif de Associations de Développement en Rhône-Alpes
C.C.F.D.	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
C.N.U.C.E.D.	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
C.R.I.D.	Centre de Recherche et d'Informations pour le Développement
C.V.L.	Centre de Vacances et de Loisirs
D.D.	Développement Durable
D.E.S.C.	Droits Économiques Sociaux et Culturels
D.U.D.H.	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
E.E.D.D.	Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable
E.F.T.A.	European Fair Trade
E.S.S.	Economie Sociale et Solidaire
F.A.O.	Food and Agriculture Organization
F.I.N.E.	Initiales de FLO , IFAT , NEWS! , EFTA
F.L.O.	Fairtrade Labelling Organizations
G.M.S.	Grandes et Moyennes Surfaces
I.F.A.T.	International Federation Alternative Trade
M.J.C.	Maison de la Jeunesse et de la Culture
O.I.T.	Organisation Internationale du Travail
O.N.G.	Organisation Non Gouvernementale
O.N.U.	Organisation des Nations Unies
O.C.E.	Organisation de Commerce Équitable
O.M.D.	Objectifs du Millénaire pour le Développement
O.M.S.	Organisation Mondiale de la Santé
P.F.C.E.	Plate-Forme pour le Commerce Équitable
P.M.E.	Petites et Moyennes Entreprises
P.N.U.D.	Programme des Nations Unies pour le Développement
S.I.	Solidarité Internationale

Communauté urbaine de Lyon
Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération - 20 rue du lac - 69003 Lyon
Olivier Martel - omartel@grandlyon.org

Crédits Photos : Grand Lyon - Jacques Leone
Conception graphique : Olivier Coët - Réalisation tempsRéel - février 2008

Papier recyclé  Papier recyclable 

Livret réalisé par *Artisans du Monde*
et la Direction de la Prospective
et Stratégie d'Agglomération
du Grand Lyon

Artisans du Monde
www.artisansdumonde.org

Grand Lyon - Olivier Martel
DPSA - 20, rue du Lac - 69399 Lyon cedex 03
omartel@grandlyon.org
www.grandlyon.org
www.millenaire3.com
> Développement durable, >> Agir



GRANDLYON
communauté urbaine